

Études Mennaisiennes N° 39

Frère Philippe Friot

**L'INSTITUT DES FRÈRES
DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE
AU TEMPS DU F. CYPRIEN CHEVREAU
1^{ère} PARTIE : 1861-1879**

Septembre 2008

Le très long généralat du F. Cyprien Chevreau, premier successeur de l'abbé Jean-Marie de la Mennais à la tête de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel de 1861 à 1897, peut se diviser en deux parties de durée égale : la première, de 1861 à 1879, est une période de relative tranquillité où les pouvoirs publics manifestent à l'enseignement congréganiste compréhension et équité, tout en veillant à une stricte application des lois, décrets et règlements, dans le cadre libéral de la loi de Falloux du 15 mars 1850. – La seconde période, de 1879 à 1897, tout au contraire, sera une époque de troubles et même de persécutions, marquée par le développement dans le pays d'une mentalité anticléricale qui conduit à une législation scolaire imposant une neutralité absolue. En conséquence, les congrégations religieuses enseignantes seront chassées des écoles primaires publiques et réduites à se maintenir dans le cadre d'établissements dits privés ou libres. L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne verra donc sa situation complètement transformée puisqu'il ne bénéficiera plus des fonds publics. De plus les congrégations se trouveront assujetties à des mesures fiscales vexatoires et onéreuses qui entraveront leur administration et porteront atteinte à leur recrutement.

Le présent article est consacré à la première partie du généralat, de janvier 1861 au milieu de l'année 1879. Le nouveau supérieur doit relever les défis posés à la congrégation par la disparition de son fondateur : maintenir et développer la ferveur religieuse parmi les Frères, travailler au développement de l'œuvre, mettre en place une organisation adaptée à la situation nouvelle. Il s'engage dans cette tâche avec une ferme résolution.

I. – ÉLECTION DU F. CYPRIEN CHEVREAU COMME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL : 1861.

En raison même de la notoriété de l'abbé Jean-Marie de la Mennais dans les départements bretons et au-delà, et de son autorité incontestée sur ses frères, une question ne pouvait manquer de se poser : qu'advierait-il, à sa disparition, lorsque ses disciples devraient conférer le gouvernement de la congrégation à l'un des leurs. Certains considéraient que sa mort entraînerait une grave crise de confiance et peut-être même un risque de dissolution de la société qu'il avait fondée. On trouve cette opinion exprimée dès 1839, dans un rapport rédigé par les inspecteurs Matter et Péclet et adressé au Ministre de l'Instruction publique :

"Nous pensons, avec tous les administrateurs que nous avons entretenus, que les établissements de M. de La Mennais ne sont pas destinés à lui survivre, parce qu'il y joue un grand rôle et que ses Frères ont en général trop peu de capacité et d'instruction pour marcher seuls¹."

Dix ans plus tard, l'Inspecteur Général Ritt donne sur la question une appréciation plus nuancée :

¹ Archives Nationales, F 17 12474.

"En supposant que l'œuvre puisse résister à l'intérim, le second chef aura-t-il la même influence et les mêmes moyens d'action sur la communauté et sur les populations ? Il est permis d'en douter. Cependant des personnes très haut placées croient qu'avec un autre supérieur, elle pourrait non seulement subsister, mais encore recevoir de nouveaux accroissements. D'autres sont persuadés qu'elle ne survivra pas à son fondateur¹."

Ce même Inspecteur Ritt, dans le rapport au ministre rédigé après sa visite de 1855 à la maison-mère de Ploërmel, exprime un avis différent :

"Tout porte à croire que la volonté de M. de La Mennais sera respectée après sa mort comme elle l'a été de son vivant. En attendant, pour habituer ses Frères à se diriger seuls après lui et donner des aides à la débilité de son âge, il s'est associé quelques-uns d'entre eux parmi les plus distingués. Ces hommes m'ont paru très remarquables, non seulement par la maturité irréprochable de leur conduite, mais encore par l'étendue de leur capacité. On aime à nommer en Bretagne les Frères Cyprien, Julien, Bernardin et quelques autres dont les noms m'échappent, comme des hommes hors ligne que leur Institut peut présenter à ses amis et à ses ennemis²."

On relèvera avec intérêt l'opinion formulée, quelques mois après le décès du fondateur des Frères, par un observateur bien placé, le Préfet du Morbihan, dans un rapport au Ministre :

"M. de La Mennais, en qualité de prêtre, faisait accepter sa direction et sa suprématie par les prêtres des paroisses. Mais le clergé se soumettra-t-il à recevoir d'un simple Frère la direction

¹ Arch. Nat., id.

² Arch. Nat. id.

absolue qu'exerçait M. de La Mennais, et sans laquelle le maintien de la discipline sera bien difficile¹ ?"

On ne peut nier toutefois que, dans quelques secteurs de la congrégation, se soit manifestée une crise de confiance et qu'un certain nombre de Frères aient pu être démoralisés par le "vide immense" qu'avait causé la disparition du fondateur :

"À la mort de notre vénéré Père, *écrivait le F. André en 1868*, un bruit sourd se faisait entendre, et quelques-uns allèrent jusqu'à dire que notre congrégation allait se fondre et disparaître peu à peu²."

"Non seulement nous pleurions alors un Père chéri, *déclare de son côté le F. Casimir*³, mais nous appréhendions notre propre sort. Qu'allait devenir notre chère société ? Hors de nos rangs, le cri d'alarme était jeté : "Encore un peu de temps, disait-on, et l'Institut aura cessé d'être, pareil à ces empires qui ont disparu avec les hommes qui les avaient fondés⁴."

"Le décès de notre Fondateur, *note le F. Charles Borromée*, avait laissé notre congrégation inquiète sur son avenir. À la tristesse causée par la perte d'un Père très aimé, se mêlaient chez nombre de ses enfants de vives appréhensions, avivées par les sombres pronostics de nombreux ecclésiastiques qui ne croyaient pas qu'un Frère pût succéder à un prêtre dans le gouvernement de l'Institut⁵."

¹ Rapport au Ministre, du 12 mars 1861.

² Lettre au F. Liguori, 19 août 1868. AFIC.

³ F. Casimir (Michel Le Hénaff), né à Pluvigner (Morbihan) le 28 juillet 1816, entré à Ploërmel en 1830, il eut pour condisciple le F. Cyprien avec qui il se lia d'amitié. Décédé à Ploërmel le 30 mars 1907.

⁴ Discours aux noces d'or du R. F. Cyprien. *Chronique* n° 9, 3 novembre 1886, p. 205.

⁵ Lettre au R.F. Cyprien, 28 décembre 1894. AFIC.

Chez quelques-uns, le manque de confiance en l'avenir était si profond, qu'ils songèrent à solliciter des postes d'instituteurs laïques pour la rentrée de 1861, comme l'écrit lui-même le F. Cyprien à l'archevêque de Rennes¹. Toutefois le F. Philéas note à ce sujet, dans une lettre au F. Valentinien :

"Au dire de beaucoup, et même de personnes graves, beaucoup de Frères, à la mort de notre Père, devaient quitter la congrégation. Dieu merci, il n'en a pas été ainsi, sauf quelques rares exceptions et insignifiantes²."

L'abbé Jean-Marie de La Mennais, dans son Acte de dernière volonté, avait fixé les règles de sa succession. À sa mort, les cinq Frères désignés par lui pour former le Conseil de l'Institut assumèrent le gouvernement de la congrégation. Un mois plus tard, le 24 janvier 1861, ils se réunirent pour l'élection de l'un d'entre eux comme supérieur général, pour une durée de 3 ans. Le F. Cyprien Cheveau fut choisi, et c'est "avec effroi" qu'il reçut sa nouvelle charge. "Vous avez été témoin comme moi, *écrit plus tard le F. Julien-Marie au F. Abel*, de son émotion et de ses sanglots, lorsqu'il reçut pour la première fois le fardeau si lourd que Dieu mettait sur ses épaules³."

Lui-même a révélé dans ses lettres ce que furent alors ses sentiments :

"Dans les jours d'affliction qui sont tombés sur moi, *écrivait-il à un ami*, rien ne pouvait m'être plus agréable que le témoignage de votre amitié ; elle fait revivre et rafraîchit mon

¹ Lettre du 25 avril 1861. AFIC. 250.18.1.582.

² Lettre de septembre 1861. AFIC.

³ Souvenirs sur le R.F. Cyprien. AFIC.

âme fatiguée de toutes ses secousses et de toutes ses angoisses. Ne me félicitez pas, plaignez-moi et priez pour moi. Mais si je suis à plaindre, je ne suis pas découragé. Comme je ne suis pour rien dans cette promotion, c'est l'affaire de Dieu et tout mon espoir est en lui¹."

"De toutes les lettres que j'ai reçues depuis mon élection, *écrit-il au F. Alexandre*, la vôtre est la meilleure. La plupart sont pleines de compliments nuisibles ; la vôtre porte le cachet de la franchise ; je vous en remercie de tout mon cœur. Je sais tout ce qui me manque. Aussi ne puis-je regarder mon élection que comme le châtiment de mes péchés²..."

L'élection du supérieur général ne fut une surprise pour personne.

"Il n'apparaît pas cependant, *remarque le F. Alexis-Marie Auvray*³, que M. de La Mennais mourant ait dit au F. Cyprien agenouillé à son chevet : "Mon fils, achève mon œuvre." On n'a connaissance, en effet, de ces paroles qu'en 1897⁴ [...] Ce qui est le plus certain, c'est que le pieux fondateur, en appelant près de lui le F. Cyprien et en lui prodiguant durant sept années des preuves d'estime et d'affection reconnues de tous, l'avait, en quelque sorte, indiqué au suffrage de ses frères."

On pourrait s'interroger sur les raisons qui avaient poussé M. de La Mennais à organiser l'élection de son successeur dans la forme fixée par son Acte de dernière volonté, à savoir : par

¹ Lettre au recteur de Bréhant-Moncontour, 7 février 1861. AFIC.250.18.1.484.

² Lettre du 1^{er} mars 1861. AFIC.250.18.1.520.

³ F. Alexis-Marie AUVRAY, *Le généralat du F. Cyprien*, AFIC, 700 A 03.1.2.

⁴ *Chronique*, n° 8, août 1897, p. 181. Oraison funèbre prononcée par l'abbé Daniel, curé-archiprêtre de Dinan, le 22 juillet 1897.

cooptation, parmi les cinq Frères formant le Conseil, et pour une durée de trois années ; ensuite seulement, tous les Frères profès perpétuels seraient appelés à élire le Supérieur Général. Dans une note manuscrite¹, H. Rulon avance les raisons suivantes :

"On peut présumer qu'il agit ainsi pour deux raisons : 1° Sa mort pouvant survenir dans le courant de l'année scolaire où toute réunion de Frères était impossible, il était indispensable d'assurer immédiatement l'intérim. 2° Pour que les Frères pussent se prononcer en toute connaissance de cause, il était nécessaire que le futur supérieur eût fait ses preuves, et une expérience de trois ans renseignerait les électeurs sur la valeur de l'homme à qui ils confieraient les destinées de l'Institut."

Dès les premiers actes de son gouvernement, le F. Cyprien allait manifester les qualités qui avaient motivé le choix des conseillers. Dans une circulaire publiée le 24 février 1861, un mois après son élection, il se fait connaître à l'ensemble des Frères, annonçant qu'il veut assumer ses graves obligations avec "vigilance, fermeté, charité, prière. Pour ce qui est de l'exemple et de la prudence, *ajoute-t-il*, je me réserve de les méditer seul avec Dieu". Il annonce qu'il a maintenu dans leur charge les quatre autres membres du Conseil, choisis par le Fondateur. Il tient aussi à dissiper les inquiétudes face à la nouvelle situation :

"Les sentiments que vos lettres renferment sont une éloquente réponse au cri d'alarme jeté en dehors de nos rangs par la légèreté et l'imprudence sur l'avenir de notre congrégation. Comme si nous ne venions pas de sortir de l'exception pour entrer dans la règle commune à tous les Instituts, lesquels ne sauraient être gouvernés par leur Fondateur que pour un temps trop court. Sans doute notre vénéré Père ne sera jamais

¹ H. RULON, *Généralat du F. Cyprien (1861-1897)*, AFIC, 506.12.1.001.

remplacé ; mais s'il fallait, pour le maintien d'une congrégation quelconque, qu'elle eût toujours à sa tête des hommes tels que celui que nous pleurons, aucune ne pourrait subsister. Entre les mains de Dieu, tout instrument, si faible qu'il soit, peut remplir ses desseins."

Ces réflexions et ces conseils furent entendus : la nomination du nouveau supérieur fut bien accueillie par l'ensemble de la congrégation. Le F. Cyprien pouvait écrire à un ami :

"Les Frères sont bien disposés ; la transition paraît s'accomplir heureusement, beaucoup mieux que beaucoup ne s'y attendaient¹."

Quelques mois plus tard, on peut faire la même constatation :

"Le R.F. Cyprien a été reçu de nous tous comme l'élu du Seigneur, écrit le F. Abel à l'un de ses confrères. Les Frères l'aiment et lui sont soumis comme ils l'étaient au vénéré Père. Pas la moindre secousse ne s'est fait sentir²."

Le frère Cyprien (Pierre Chevreau).

Marie-Anne de la Fruglaye nous a conservé l'écho d'une conversation avec l'abbé J.-M. de la Mennais, vers 1850 : "Qui donc me remplacera ?", lui demandait-il. Et elle d'avancer quelques noms de frères dont elle avait entendu parler. "Non, ma fille, répondit le supérieur, non : mon successeur sera un tout petit frère placé seul dans

¹ Lettre à M. Monjarret. AFIC.

² Lettre au F. Valentinien, 4 septembre 1861.

une grande paroisse au pays de Saint-Brieuc¹." Celui à qui il pensait n'était autre que le F. Cyprien Chevreau.

Quel avait été le parcours de ce frère, appelé à succéder au fondateur dans la direction de la congrégation ? Pierre Chevreau était



*F. Cyprien (Pierre) CHEVREAU
(1816-1897)
Supérieur général de 1861 à 1897*

né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) le 7 août 1816, dans une famille modeste : son père était tailleur de village. En 1825, le recteur de la paroisse, M. Blin, voulut organiser une mission, s'adressa aux prêtres de la congrégation de Saint-Méen, dont l'abbé J.-M. de la Mennais était le supérieur : or l'un des fruits de cette mission, qui dura tout un mois, fut la décision de créer à Maure une école confiée aux Frères de l'Instruction chrétienne. Le jeune Pierre Chevreau, ainsi que ses frères Joseph et Jean, fréquenta cette école dès l'ouverture.

Son premier contact direct avec l'abbé de la Mennais eut lieu le 14 août 1830 lorsque, encouragé par son maître le F. Bernard, soutenu aussi par ses parents, il frappe à la porte du noviciat de Ploërmel et est conduit jusqu'au bureau du supérieur général qui

¹ Allocution du chanoine Daniel, curé de Dinan, 22 juillet 1897, *Chronique FIC*, XI, n° 8, p. 179.

l'accueille avec bonté et le place dans le groupe des jeunes aspirants. Deux ans et demi se passent pour Pierre Chevreau dans la vie et les exercices de postulant. Le 13 février 1833 il reçoit, des mains de M. de la Mennais, l'habit des frères et prend le nom de F. Cyprien : il avait seize ans et demi.

Or, le 28 juin 1833 est votée la loi Guizot, qui organise en France l'enseignement primaire. Chaque commune doit avoir un instituteur qui soit pourvu du brevet de capacité. L'un des premiers, le F. Cyprien se présente à l'examen devant la commission de Vannes. Il est reçu avec les félicitations du jury. À la fin de son noviciat, il s'engage par le vœu d'obéissance et M. de la Mennais l'envoie à Quintin avec le F. Laurent Haudry, directeur, homme de vertu et de cœur, et un autre frère. Il y enseigne avec succès les mathématiques et le dessin. Il s'y attache les élèves.

Mais, dès l'année suivante, 1834, le fondateur le place à Paimpol, où l'accueil est moins cordial, dans une paroisse qui avait été marquée par le schisme constitutionnel. Il ouvre l'école. Il s'y impose par son enseignement et, déjà novateur, il prépare ses élèves les plus avancés aux examens de la marine en leur donnant des cours d'hydrographie. Il reste deux ans à Paimpol : l'abbé de la Mennais l'appelle à Pordic en 1836 : il y séjournera 17 ans.

À Pordic, il va compléter sa formation intellectuelle et pédagogique et aussi fortifier sa vertu, au point de devenir un modèle. C'est là qu'il va s'affirmer, comme maître et comme religieux. D'abord, il développe ses connaissances intellectuelles : il lit Pascal et les grands classiques, et aussi Fénelon, Joseph de Maistre. Pour sa préparation spirituelle, il médite saint François de Sales et les auteurs ascétiques. Au plan professionnel, il se

cultive : il correspond avec le F. Bernardin Morin qui le guide dans ses études de physique, géométrie et algèbre, astronomie, et il s'abonne au *Compte-Rendu* des séances de l'Académie des sciences. Mais surtout il apporte tous ses soins à la préparation de ses catéchismes : ses notes en font foi.

C'est à cette période que le F. Cyprien approfondit sa vie intérieure, dans la confiance envers le fondateur. Il nous reste de celui-ci 24 lettres, souvent de courts billets, mais toujours marqués d'une note spirituelle. L'abbé de la Mennais apprécie son disciple. En 1847, il lui confie le soin de rédiger une *grammaire*, à l'usage des écoles des Frères¹.

Dans un tout autre domaine, le F. Cyprien apporte son aide et sa compétence au F. Laurent pour les plans d'agrandissements ou de constructions à Quintin ; il rend le même service aux curés du canton qui le sollicitent, car il s'intéresse à l'architecture. - L'abbé Renault, recteur de Pordic, fait appel au F. Cyprien pour la construction de son église : malgré le départ du recteur, les plans sont adoptés et l'église sera construite sur les indications du F. Cyprien : la pose de la première pierre eut lieu le 6 mars 1853, en novembre de la même année, l'œuvre était achevée.

Cette année 1853 marque un tournant dans la vie du F. Cyprien : à la fin de juillet, l'abbé de la Mennais, obligé par les agrandissements successifs de la maison-mère, de construire une chapelle neuve à Ploërmel, fait appel au directeur de Pordic. Celui-ci se voyait nommé à la fois architecte de la future chapelle et maître des novices. Il était aidé, dans sa tâche spirituelle, par quelques Pères du Saint-Esprit que J.-M. de la Mennais avait

¹ L'ouvrage fut publié en 1857, en collaboration avec le F. Alfred, sous le titre : *Cours préparatoire de Grammaire*.

appelés depuis peu à Ploërmel. De son côté, le F. Cyprien compose, pour l'instruction chrétienne des novices, un *Abrégé de la vie de Notre-Seigneur*. Il s'inspire du P. Leguay, supérieur des Pères du Saint-Esprit, pour l'initiation à la vie spirituelle ; il fait aussi appel aux jésuites de Vannes, qui viennent donner les Exercices. Il se trace à lui-même le portrait idéal du maître des novices et s'efforce d'exercer ses disciples aux vertus essentielles de la vie religieuse.

Pendant ce temps se poursuivaient les travaux de construction de la chapelle, dont le F. Cyprien avait établi les plans : il en suivait attentivement l'exécution. Le 8 septembre 1854, l'abbé de la Mennais put célébrer la messe dans la nouvelle chapelle, au 74ème anniversaire de sa naissance.

Le F. Cyprien voyait ce jour-là ses efforts couronnés de succès : il avait donné à l'Institut un temple digne du Seigneur ; il travaillait surtout à lui préparer des groupes de religieux fervents.

Mais, avec l'âge et les suites de son attaque de paralysie de décembre 1847, l'abbé de la Mennais sentait le besoin de s'entourer de collaborateurs. Après la retraite de 1854, le F. Abel Lucas est appelé à diriger le noviciat et le F. Cyprien est nommé secrétaire du supérieur général. Dans ce poste de confiance, il manifeste à la fois son intelligence, son habileté et ses qualités d'âme. C'est à lui qu'il revient, souvent, de répondre aux questions des frères, et de les reconforter dans leurs difficultés administratives. À partir de 1855 surtout, les affaires épineuses incombent au frère secrétaire du supérieur général. Jusqu'à la mort du fondateur, il fut pour lui un collaborateur fidèle et un disciple dévoué, véritablement formé à son école.

Les débuts du Supérieur.

Le nouveau supérieur, qu'une décision du Conseil prescrivait d'appeler "Révérend Frère", se devait de commencer son mandat par des visites aux autorités civiles et religieuses : évêques des diocèses bretons, préfets et responsables académiques, maires des villes importantes. "J'ai tout lieu, *écrivait-il aux Frères, le 26 mars 1861*, d'être satisfait de cette première entrevue : outre un accueil favorable, nous avons rencontré partout l'assurance de dispositions bienveillantes et souvent affectueuses¹." Il dut aussi se rendre à Paris, au ministère de la Marine et des Colonies, pour régler des affaires urgentes : il en revint très satisfait : "Le ministre, *écrivait-il*, m'a fait des honneurs auxquels je ne m'attendais pas²."

Dès son retour, il entreprit une visite des écoles, afin de prendre contact avec ses Frères, "non pas, *écrivait-il*, que je puisse espérer de vous visiter tous cette année dans le lieu de votre obéissance, mais je parcourrai au moins les principaux établissements, et ceux de nos chers Frères que, pour cette fois, il me serait impossible de voir chez eux se rendront dans l'établissement voisin le plus à leur convenance³."

Le R. F. Cyprien n'avait pas eu besoin d'entreprendre la visite des établissements pour être conscient de la nécessité de réformes dans la congrégation. Il avait été lui-même maître du noviciat de Ploërmel, où il avait déjà, avec l'appui de l'abbé de la Mennais et des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, apporté de profondes améliorations. Dans son poste de secrétaire

¹ Circulaire n° 1, p. 6.

² Lettre du 23 avril 1861. AFIC.

³ Circulaire n° 9, p. 1.

du fondateur, il avait acquis une vision assez précise de la situation. Aussi pouvait-il préciser au P. Michel, jésuite de la maison de Rouen appelé à prêcher la première retraite des Frères, en 1861, ce que l'on attendait de lui :

"Il faut bien vous l'avouer : notre vénérable Père étant très âgé, et son œuvre n'étant qu'imparfaitement organisée, les principes fondamentaux de la vie religieuse se sont considérablement affaiblis chez plusieurs. Il s'agit de les raviver, [...] de raffermir les esprits et les cœurs par une vive impression des vérités chrétiennes et religieuses¹."

Dans sa lettre, le R.F. Cyprien signale lui-même l'une des causes de cette situation : dans les dernières années, l'abbé de la Mennais n'avait pu exercer lui-même le contrôle que constituaient les visites régulières des divers établissements de Frères. Les visiteurs qui avaient été nommés par la suite n'avaient eu ni la durée, ni l'autorité requises pour combler cette lacune. On avait donc assisté à une baisse de la régularité et de la discipline. À cela s'ajoute l'insuffisance de la formation première, dont le fondateur était bien conscient lorsqu'il avait fait appel, en 1853, à une congrégation religieuse pour renforcer l'équipe des formateurs du noviciat de Ploërmel. Mais cette expérience, certes bénéfique, avait dû être interrompue au bout d'une année. Au surplus, l'année même du noviciat était consacrée pour une part importante à des études en vue de la préparation à la tâche enseignante et éducative. Longtemps, l'action personnelle du fondateur et sa profonde influence sur ses fils spirituels avait en quelque sorte compensé les insuffisances de la formation initiale ; mais avant même le décès de M. de la Mennais, quelques pénibles affaires

¹ Lettre du 12 juin 1861. AFIC.

survenues dans des établissements avaient révélé la réalité de la crise.

En 1856, le Recteur de l'Académie de Rennes écrivait au Ministre à ce sujet :

"Je dois consigner ici le jugement très sévère porté par l'évêque de Saint-Brieuc sur les Frères ; deux ou trois scandales sont leur œuvre dans le département depuis deux ans. J'ai l'intention de voir M. de La Mennais à Ploërmel, et l'engagerai à se montrer excessivement sévère dans l'épreuve des vocations¹."

Ces avertissements avaient été suivis d'effet. Quelques années plus tard, en 1860, le maître des novices, F. Abel Lucas, confiait à un correspondant :

"Cette année a été remarquable par les épurations qui se sont faites, et se font encore [...] Elles étaient devenues nécessaires, et loin de nous décourager, elles doivent nous attacher davantage à notre belle vocation²."

Dès le début de son généralat, le Supérieur Général fit également preuve de fermeté et de discernement, comme le note dans ses souvenirs le F. Bernard :

"Si le R.F. Cyprien était habituellement doux dans son gouvernement et ses manières, il savait se montrer sévère quand il le fallait³."

¹ Rapport du 5 mai 1856. F 17 12474.

² Lettre au F. Valentinien, 22 septembre 1860. AFIC.

³ AFIC.

Certes, les scandales étaient exceptionnels ; par contre, l'irrégularité s'était introduite dans un certain nombre de maisons, ou parmi des Frères vivant au presbytère, et plusieurs recteurs, soucieux de leurs responsabilités, s'en plaignaient au supérieur général, tel celui de Planguenoual, en 1865 :

"Il est bien rare aujourd'hui d'entendre des recteurs chanter les louanges de leurs Frères ; presque tous au contraire disent qu'ils en sont lassés. Avec l'esprit de suffisance et d'insubordination qu'ils manifestent, ils sont tout à fait déplacés dans les presbytères. La congrégation ne pourra pas subsister longtemps si l'on ne prend pas soin de remédier à de semblables désordres. Je connais même des confrères qui ont vu presque avec plaisir un laïque remplacer le Frère dans leur paroisse [...] Aujourd'hui, sous l'habit religieux, plusieurs Frères conservent tout le faste, tous les goûts et toute la sensualité du monde¹."

Le Supérieur Général lui-même était appelé à donner à un directeur d'établissement cette sévère remontrance :

"J'ai le cruel regret de vous avoir donné le F. Téléphore : cet excellent jeune homme est candide et il peut en quelques jours recevoir chez vous des impressions malheureuses qui empoisonneront sa vie. Le moindre mal pour lui sera d'apprendre à mépriser la vie religieuse et à fouler nos règles au pied : eau-de-vie, café, liqueurs, journaux, jeux de cartes, que sais-je ? Faut-il s'étonner après cela que le mépris universel et la malédiction de Dieu tombent sur cette maison ?²"

¹ Lettre du 8 août 1865. AFIC.

² Lettre au directeur de l'école de Port-Louis, 13 novembre 1863. AFIC. 250.18.1.1302.

Les désordres établis en Bretagne étaient connus jusqu'en Gascogne, où un certain relâchement s'était introduit, si l'on en croit cette lettre du F. Côme :

"Les misères sont grandes parmi nos Frères en Bretagne ; elles n'approchent pas des nôtres¹."

Le f. Jean-Louis, Visiteur, s'adressant au Supérieur Général, se plaignait surtout de l'insubordination des Frères :

"Les hommes font ici leurs mille volontés, s'en vantent, leurs exemples gagnent et je ne peux y remédier ... S'ils se montrent si indépendants, c'est qu'ils savent qu'on ne peut les remplacer²."

Tous les bons religieux, fidèles de cœur à leurs obligations, gémissaient de cette situation et attendaient de leur supérieur général les mesures adaptées ; certains lui adressaient même leurs suggestions, tel le F. Thadée Parthenay qui, constatant qu'un certain nombre de Frères abusent du délaissement dans lequel ils se trouvent, préconisait l'établissement d'inspections régulières et fréquentes, comme il en existe dans toutes les autres congrégations³."

Le F. Cyprien accueillait toutes ces informations et préparait les réformes qui s'avéraient indispensables. Dans l'immédiat, il voulut intensifier son action par le moyen de la correspondance personnelle et des circulaires générales. La règle prescrivait à chaque Frère d'écrire au Supérieur tous les deux

¹ Lettre du 2 janvier 1865. AFIC.

² Lettre du 11 novembre 1864. AFIC.

³ Rapport au Supérieur Général, 14 décembre 1865. AFIC.

mois : il s'imposa l'obligation d'y répondre personnellement. Il imitait en cela le Fondateur qui, tant qu'il l'avait pu physiquement, avait entretenu avec chacun des membres de son Institut une abondante correspondance. Le F. Cyprien y consacra une grande partie de son temps, car il y voyait le moyen d'atteindre directement chacun de ses Frères. Il emprunta aussi à M. de La Mennais cette manière directe et cordiale de traiter les affaires, de donner à son correspondant, en quelques mots bien sentis l'encouragement, le conseil et, s'il le fallait, l'avertissement ou la réprimande.

Mais il voulut aussi étendre son action à l'ensemble de la congrégation, et pour cela, il utilisa un moyen que le fondateur n'avait que rarement employé, celui de la circulaire. Il s'astreignit à en rédiger deux par année, l'une qui paraissait au commencement, l'autre au moment de la retraite. Il emprunta aux maîtres spirituels, qu'il connaissait de longue date, des enseignements adaptés à ses frères, sur les principales vérités de la religion, sur les devoirs de leur état ; il leur donna une interprétation de la règle et les rappela à leurs obligations professionnelles ; il les mit en garde contre les abus qui menaçaient l'œuvre. Dans la biographie qu'il a consacrée au F. Cyprien, Laveille apprécie en ces termes l'action du supérieur général :

"L'enseignement des circulaires, confirmé par les recommandations particulières adressées à chacun, amenèrent bientôt dans l'Institut un renouveau d'esprit religieux, de discipline et de travail. Les derniers vestiges des abus que le supérieur combattait depuis son entrée en fonction disparurent¹."

¹ LAVEILLE, *Le F. Cyprien*, p. 124-125.

D'autres ne partageaient pas cette vision optimiste. Quant au F. Cyprien, engagé en 1853 dans la formation des novices puis associé à l'action du fondateur, il avait une vision éclairée et réaliste de la situation et employait toute son énergie pour y faire face.

Les premières difficultés en France.

L'expérience vécue près du fondateur l'avait préparé à affronter les inévitables épreuves de sa fonction : celles-ci, petites ou grandes, n'allaient pas l'épargner et il devrait cette fois les assumer personnellement.

Une des premières difficultés concerna l'école de Kermaria-Sulard (Côtes-du-Nord). Le F. Robert Cardin¹, de santé précaire, avait dû plusieurs fois interrompre sa classe. Il s'ensuivit des plaintes de la municipalité, adressées au préfet du département : ce dernier avait infligé à l'instituteur une restitution de traitement. Le Supérieur Général protesta vigoureusement, dans une lettre adressée au recteur de la paroisse :

"Je suis très contrarié de la solution violente qu'on vient de donner à la situation de votre école. – Non seulement les faits sont exagérés, mais les allégations sont fausses. On a osé écrire officiellement que le F. Robert n'avait pas fait une heure de classe pendant les mois de juin-juillet et qu'il n'a pas paru à Kermaria-Sulard depuis les vacances. Or le F. Robert a fait lui-même la classe pendant les vingt premiers jours de juin et pendant la fin du mois de septembre. On a condamné le Frère à reverser à la caisse communale les 200 francs qu'il avait

¹ F. Robert (Cardin Jean-Baptiste), né le 17 mai 1827 à Châteaulin (Fin.), décédé à Ploërmel le 5 mai 1870.

légitimement touchés pendant un temps où il avait bien réellement fait la classe, quoiqu'on en dise, soit par lui-même, soit par des auxiliaires [...] Devant de telles énormités, j'ai dû **me** retirer.¹."

Un autre problème surgit dans la paroisse de Pontchâteau (Loire-Inférieure). Les responsables de la fabrique refusent de fournir, à l'église, les bancs gratuits aux élèves des Frères, comme il est pourtant prescrit dans les conventions entre la paroisse et le F. Cyprien. Celui-ci s'en plaint à l'abbé François Richard, vicaire général :

"Considérant que l'article de nos règles qui vise ce point n'a jamais été convenablement exécuté par la fabrique [...] ; considérant, en outre, que si les Frères réunissent ainsi leurs élèves, c'est un acte de pur dévouement de leur part ... nous invitons le directeur de Pontchâteau à remettre, à l'avenir, les enfants de la paroisse sous la surveillance de leurs parents pendant les offices²."

Le F. Cyprien se trouva mêlé aussi, dès la première année de son mandat, à une affaire qui fit grand bruit parce qu'elle mettait en cause l'une des garanties accordées à la liberté de l'enseignement par la loi du 15 mars 1850, et qu'elle fit l'objet, de la part de l'archevêque de Rennes, Mgr Brossais Saint-Marc, d'une pétition au Sénat de la République.

Le 18 avril 1861, le conseil municipal de la commune du Sel-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) se prononçait sur le choix d'un instituteur, en remplacement du titulaire décédé. Il opta pour un congréganiste à la majorité de huit voix contre deux. Trois mois

¹ Lettre du 11 décembre 1862. AFIC. 250.18.1.954.

² Lettre du 12 février 1861. AFIC.250.18.1.490.

ava

plus tard, le conseil dut se réunir à nouveau à la demande du préfet Paul Féart, qui craignait que la précédente délibération eût été prise "à la hâte et sans réflexion". Le conseil maintint sa position par sept voix contre trois. Malgré cette prise de position sans équivoque, le préfet, par arrêté du 1^{er} novembre 1861, nomme instituteur public au Sel M. Oresve, précédemment en poste à Chauvigné (I.V.). Par lettre adressée au supérieur général des Frères, il récusé la proposition d'un congréganiste qui lui it été faite.



Mgr Godefroy BROSSAIS SAINT-MARC (1803-1878), sacré évêque de Rennes en 1841, nommé archevêque le 5 juin 1859, créé cardinal le 17 septembre 1875.

L'archevêque de Rennes, alerté par le curé du Sel, écrit au préfet, le 5 novembre 1861, pour lui témoigner sa surprise ; dans sa réponse, le préfet argue de "difficultés administratives qui se sont produites au Sel", qu'il se garde bien de relater, et précise qu'il a l'accord du gouvernement. L'archevêque de Rennes recourt alors au ministre, M. Rouland, par un mémoire daté du 11 novembre, où il expose la situation. Mais le ministre, dans sa réponse du 20 novembre déclare que l'arrêté du préfet est inattaquable ; il ajoute que le conseil municipal a été entendu, c'est-à-dire consulté, et que cela suffit.

L'archevêque de Rennes doit donc s'adresser, pour demander justice, aux Sénateurs, gardiens des libertés publiques, selon les termes de la constitution. Dans sa pétition¹, il conteste l'interprétation du ministre qui aboutit, en pratique, à supprimer le droit d'option qui appartient aux conseils municipaux. Or ce droit constitue une des garanties les plus précieuses de la liberté d'enseignement.

Il lève aussi le voile sur les "difficultés administratives" dont parlait le préfet d'Ille-et-Vilaine. Au témoignage du maire de la commune du Sel, celui-ci avait été sollicité deux fois de donner sa démission, ce qu'il avait refusé. De plus, par une lettre du 12 juillet 1861, le sous-préfet de l'arrondissement lui avait transmis en ces termes la volonté de l'administration : "Le rôle que joue un chef-lieu de canton exige que le maire ait à ses côtés un instituteur très capable, et ces conditions ne peuvent être accomplies que si l'instituteur est un laïque."

Au surplus, le préfet Féart, sans même que le conseil municipal ait été consulté, avait nommé, par arrêté du 28 novembre 1861, l'épouse de M. Oresve comme institutrice publique au Sel. L'archevêque concluait donc sa pétition en ces termes :

"Je vous demande, Messieurs les Sénateurs, qu'il vous plaise annuler comme contraires à la liberté d'enseignement, et comme constituant des actes arbitraires et illégaux, les deux arrêtés de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, relatifs aux écoles communales du Sel, des 1^{er} et 28 novembre 1861."

¹ *Pétition au Sénat*, du 4 février 1862, publiée à Rennes chez H. Vatar. AFIC. 250.16.5.002.

Les Sénateurs, dans leur séance du 30 avril 1862, à la suite du rapport de M. de la Rochejacquelin, prononcèrent l'illégalité pour le second arrêté, qui fut effectivement annulé. Pour le premier, la majorité de la Commission jugea qu'il était d'une extrême gravité de porter ainsi atteinte à la liberté communale, mais proposa seulement le renvoi de la pétition au Ministre d'État. Le F. Elme-Marie Denis, proposé par le F. Cyprien, avait fait une déclaration d'ouverture d'école libre au Sel-de-Bretagne, le 9 décembre 1861. En février suivant, il y regroupait 40 élèves. Il dirigea cette école de 1861 à 1866. Il faudra attendre l'année 1871 pour voir, sur proposition du conseil municipal, le titre d'instituteur communal accordé au F. Brandan Guégo, en remplacement de M. Cheminel. Pendant dix années, l'attitude arbitraire du préfet Féart avait donc empêché une application libérale de la loi du 15 mars 1850 dans la commune du Sel-de-Bretagne.

Mais le f. Cyprien allait être confronté à une grave affaire de scandale, mettant en cause un membre de la congrégation ; et il s'agissait de son ancien maître, directeur de l'école de sa paroisse natale, objet d'accusations que la plupart des habitants tenaient pour calomnieuses, mais qui, portées devant la justice, aboutirent à une condamnation. Le préfet d'Ille-et-Vilaine prononça la fermeture de l'école et la nomination d'un directeur laïc. Mais le conseil municipal, appuyé par plus de trois cents pères de famille, rédigea une pétition en faveur du maintien d'instituteurs congréganistes, et les notables de la paroisse supplièrent le F. Cyprien d'établir à Maure-de-Bretagne une école libre.

Quelque temps après, le Supérieur général était convoqué à Paris par le ministre de l'Instruction publique, M. Rouland, alerté par le préfet. Nous avons, de la main du F. Cyprien, un résumé de cet entretien. Le ministre s'était contenté de mises en garde. À la question du supérieur : "Si un frère est condamné, l'école est suspendue par votre ordre ; quand c'est un laïque, il n'en est pas ainsi. Pourquoi cette différence ?", le ministre répondit : "Le laïque est un être isolé ; mais la congrégation est un être collectif ; elle est responsable de ses membres ; il faut donc qu'elle reçoive une leçon."



Gustave ROULAND (1806-1878)
Ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869

Sans doute le ministre espérait-il ainsi faire pression et conduire à l'abandon du projet d'école libre ; mais celui-ci était maintenu par la paroisse de Maure, et appuyé par l'archevêque. Six semaines après la première entrevue, le F. Cyprien fut donc à nouveau convoqué par M. Rouland qui, cette fois, précisa les

menaces : "Non seulement je ne vous permettrai pas d'établir une école libre à Maure, mais si l'Institut se joue ainsi de l'État, le gouvernement avisera [...] En établissant cette école, vous faites une faute : réfléchissez-y".

Devant ces menaces, où son Institut lui-même était mis en cause, le F. Cyprien prit conseil ; il s'adressa même au ministre de la Marine, avec lequel depuis longtemps les rapports de l'Institut des Frères étaient excellents :

"Un de nos Frères, dans une commune de Bretagne, est sous le coup d'une grave accusation ; l'école est fermée, et néanmoins le conseil municipal, d'accord avec la population tout entière, redemande des Frères à l'unanimité... Toute la commune s'attend à ce que j'établisse une école libre, suivant mon droit légal... Enfin, je dois le dire, cette commune est ma paroisse natale ; ce sont mes parents et mes amis qui me supplient de ne pas les abandonner, de ne pas livrer leurs enfants aux mains d'un apostat ! Oui, l'instituteur qu'on leur impose est un frère apostat ! Excellence, il y va de ma conscience et de mon honneur... Je serai heureux si Votre Excellence croit pouvoir me dire une parole de conseil sur ce sujet si délicat et si grave¹."

L'intervention du ministre de la Marine eut sans doute pour résultat de faire retirer de l'école communale le religieux apostat. Quant au F. Cyprien, il fut fidèle à sa conscience : en septembre 1862, l'école libre de Maure était fondée. Mais le préfet ayant exigé qu'aucun Frère n'en ait la direction, l'archevêque de Rennes choisit un prêtre, l'abbé Jouiniaux qui s'adjoignit deux membres de l'Institut de Ploërmel. La nouvelle école libre comptait 150 élèves, et l'école communale en

¹ Lettre du 24 juin 1862.

réunissait cinq. Quant au ministre Rouland, il n'était plus là pour exécuter ses menaces : un changement de ministère l'avait écarté du pouvoir.

Cette pénible affaire de Maure avait eu des conséquences néfastes pour l'Institut et aggravé l'hostilité de certains fonctionnaires envers les congréganistes. Malgré tout, le F. Cyprien y puisait des motivations puissantes pour continuer son programme de réformes. Il avait aussi de bonnes raisons d'espérer en l'avenir ; en novembre 1864, il pouvait écrire :

"L'Institut se développe. Il se compose actuellement de quatre branches, et compte officiellement quatre noviciats : Ploërmel, Auch, Tinchebray¹ et Poitiers (Mgr Pie venant de nous confier celui qu'il avait lui-même fondé). Mais en se développant, il développe aussi régulièrement ma besogne, sans parler de l'administration coloniale, qui également devient de plus en plus considérable. Je suis inondé de demandes de toutes parts : curés, préfets, évêques et archevêques, gouvernements français et étrangers, tous semblent se donner la main pour m'assiéger de leurs sollicitations. Le Seigneur miséricordieux et bon semble avoir entendu notre prière : il nous a envoyé, comme recrues, une magnifique légion de jeunes gens²."

Difficultés aux colonies : crises en Guyane.

Déjà, du vivant de Jean-Marie de la Mennais, la mission des Frères en Guyane avait connu des difficultés dont le F. Cyprien, maître des novices puis secrétaire du supérieur, avait été

¹ Il faut noter toutefois qu'à cette date, la branche normande des Frères de Tinchebray n'était pas encore liée à l'Institut de Ploërmel, ce qui fut réalisé en 1880.

² Lettre au f. Léonidas, 19 novembre 1864. AFIC.

informé. En 1857, suite aux doléances exprimées par Mgr Dossat, Préfet apostolique, le F. Louis-Joseph Bodo avait été rappelé à Plœrmel. Son successeur comme directeur principal, le F. Phocas-Marie Marchand, n'occupa le poste que de 1857 à 1859 ; et il dut le quitter sur injonction du Directeur de l'Intérieur¹.

Le F. Paul-Joseph Taillandier, arrivé en Guyane le 23 juin 1861 comme directeur principal connut bientôt lui-même de grandes difficultés qui se doublaient d'une crise personnelle profonde, liée à des problèmes familiaux. Au collège de Cayenne, placé depuis 1854 sous la direction des frères, des tensions s'étaient élevées entre quelques-uns d'entre eux et le P. Brunetti qui assurait les cours de lettres classiques et avait le titre d'aumônier du collège. Celui-ci se plaignait de mesquineries exercées à son égard mais aussi au détriment de ses élèves latinistes². Finalement, il présenta sa démission du poste d'aumônier : elle fut acceptée par le Conseil Privé du Gouverneur, ce qui entraîna la suppression des offices au collège. Survint l'affaire de la distribution des prix qui aggrava encore la situation³ et eut pour conséquence la destitution du F. Paul-Joseph comme directeur du collège.

Face à tous ces problèmes, le F. Cyprien ne ménageait pas les conseils au directeur principal, comme on le voit dans sa correspondance :

¹ *Notice historique*, AFIC, 164.2.001, p. 33.

² "Je vous disais, écrit-il à son supérieur, que j'appréhendais mon retour à Cayenne, que j'avais bien des contrariétés à supporter et que contre moi aurait lieu une grande et constante opposition de la part [...] des Frères du Collège." Lettre du 30 août 1862 au P. Schindenhammer. Arch. PSSC. 3 Q 1.2A 8.

³ Sur les circonstances de cette affaire, cf. *Études Mennaisiennes*, n°35, p. 51.

"Prenez bien garde de blesser les justes susceptibilités du Préfet apostolique. N'allez pas trop vite et soyez prudent. ¹"

Quelques mois plus tard, il s'inquiète de la crise profonde que vit le F. Paul-Joseph :

"Je vois bien le trouble et la désolation de votre âme et j'y compatis [...] Je prie l'Esprit consolateur d'être lui-même le rafraîchissement et le consolateur de votre âme !"²

Mais ces encouragements ne suffirent pas à conjurer la crise qui frappait le directeur et affectait par contrecoup tous les frères :

"Je prends une part bien vive à la pénible situation dans laquelle se trouve en ce moment la mission de la Guyane, *écrivait-il à l'un d'eux*. Mais je vous en conjure tous au nom de N. S. J. C., que sans tenir trop à son droit, chacun de vous mette tout en œuvre pour maintenir intacte la charité et l'union de tous les esprits et de tous les cœurs, sacrifiant toute susceptibilité et tout intérêt personnel à la paix et au bien général de la Mission ! Au reste, toutes les choses seront prochainement réglées : patience donc et charité mutuelle en attendant."³

La nomination du F. Marcellin-Marie Rouzioux comme directeur principal des frères à la Guyane apporta en effet l'apaisement souhaité : il prit ses fonctions en février 1863 et il allait les exercer, à la satisfaction des autorités civiles et religieuses, jusqu'en 1887.

¹ Lettre du 15 février 1862. AFIC. 250.18.1.233.

² Lettre du 11 juin 1862. AFIC. 250.18.1.252.

³ Lettre au F. Méaugon-Marie, le 11 juillet 1862. AFIC. 250.18.1.285.

II. – 1^{ère} RÉÉLECTION DU F. CYPRIEN (1864-1869).

Au terme des trois années prévues par le Fondateur, avant l'élection du Supérieur et de son conseil par l'ensemble des profès perpétuels, ceux-ci furent convoqués, à la période des vacances, pour le 5 août 1864.

C'était pour la congrégation des Frères une grande nouveauté, qui ne manqua pas de mettre en effervescence certains esprits. Le F. Cyprien dut prévenir quelques déviations :

"Je viens d'apprendre une chose, *écrit-il au F. Casimir*, qui m'a grandement surpris et qui serait un grand scandale si elle était vraie : vous auriez publié des listes en vue des prochaines élections, c'est-à-dire qu'au lieu de prier Dieu de faire connaître ceux qu'il a lui-même choisis de toute éternité, vous auriez la folle prétention de les choisir vous-même et de faire une élection basée sur la brigue et les partis : ce serait là la plus coupable action de votre vie. Le secret du vote est inviolable et sacré ; n'avez-vous pas lu l'article 9 de l'Acte de dernière volonté ? Je ne puis croire que vous vous soyez oublié jusqu'à mettre vos idées et vos passions à la place de la volonté de Dieu. Je désire savoir ce qu'il y a de vrai dans tout cela¹."

¹ Lettre du 7 février 1864. AFIC. 250.18.1.1312. Le F. Casimir était directeur de l'école de Pontivy.

Au jour fixé par la convocation, les Frères se réunirent à Ploërmel, au nombre de 350 environ¹. Les élections se déroulèrent le 11 août : le F. Cyprien fut confirmé dans sa charge, ainsi que trois des membres du Conseil : les FF. Hippolyte Morin, Ladislas La Dure et Joseph-Marie Havard ; le F. Louis Le Maguet, alors âgé de 75 ans, fut remplacé par le F. André Labousse, directeur de l'école de Saint-Servan.

La réélection du F. Cyprien constituait un hommage rendu à ses grandes qualités, comme le lui écrivait le F. Thadée Parthenay² :

"C'est une preuve irrécusable des sentiments dont tous les Frères étaient animés à votre égard. Depuis ce moment solennel, cet amour filial n'a fait que croître et tous les Frères vous sont dévoués comme des enfants au meilleur des pères. Cette unanimité de sentiment doit vous faire plaisir ..."

C'était aussi la preuve que l'intérim, en dépit des craintes émises par les prophètes de malheur, s'était fort bien passé.

Si le F. Cyprien s'était fait unanimement apprécier et aimer, ce n'était certes pas en oubliant sa responsabilité de supérieur ni en transigeant avec ses obligations ! Il lui répugnait "de contredire les gens³" ; mais s'il le fallait il savait rappeler les délinquants à leur devoir :

¹ Cf. lettre du F. Cyprien au P. Jouan, prédicateur de la retraite, 22 juin 1864. AFIC. 250.18.1.1328.

² Lettre du 14 décembre 1865. AFIC.

³ Lettre au F. Thadée, 25 janvier 1865. AFIC.

"Vos incroyables imprudences m'inquiètent beaucoup, *écrit-il au F. Albert en 1863* ; il semble que vous ayez pris à tâche de donner gain de cause à nos ennemis, en donnant prise de toute manière sur vous... Je n'ai pu me défendre d'une indignation mêlée de pitié quand j'ai appris que vous aviez fait tirer votre portrait : quelle misérable et dégoûtante vanité¹ !..."

On remarque ici la vivacité de ton du F. Cyprien dans ses lettres adressées aux Frères. Il semble que ce soit un trait de son caractère, car il lui arrive parfois, dans la correspondance avec diverses autorités, de s'exprimer avec une franche liberté contre laquelle des amis le mettent en garde. C'est le cas de Mgr Lebreton, vicaire général de Saint-Brieuc, qui lui écrit :

"Monseigneur a au moins une petite tendance à être prévenu contre vous. Il me disait hier, pour la troisième ou la quatrième fois : "Le F. Cyprien est votre ami ; vous le défendez toujours. Dites-lui donc d'être moins raide vis-à-vis des recteurs et des évêques ! Un peu plus de condescendance à leur endroit serait dans l'intérêt de la congrégation²".

Le F. Cyprien, attentif à s'analyser sur ses propres comportements, reconnaissait lui-même cette tendance, même lorsqu'il s'agissait de relations avec les plus hautes autorités administratives, telles ses rencontres avec M. Rouland dont il a été question :

"J'ai eu à Paris un entretien d'une heure avec M. le Ministre, *écrivait-il à un ecclésiastique*. Je crois que nous n'en serons

¹ Lettre du 20 janvier 1863. AFIC. 250.18.1.1007.

² Lettre du 2 septembre 1863. AFIC. Mgr Lebreton venait d'être nommé évêque du Puy.

guère plus amis, car nous n'avons rien voulu abattre de nos prétentions, ni l'un ni l'autre¹."

Cet homme, personnellement si modeste et délicat dans les rapports avec ses Frères, se montre donc courageux et libre à l'égard des puissants. Mais il saura retenir aussi les leçons de l'expérience dans la résolution des grands problèmes qui se posent à lui, notamment pour l'organisation et au besoin les réformes de son Institut.

Fondations d'écoles en République d'Haïti.

Depuis 1837, les écoles des colonies françaises avaient été confiées aux Frères de l'Instruction Chrétienne : l'abbé de la Mennais avait accepté les missions de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon, du Sénégal et enfin de Tahiti. D'année en année, le nombre des écoles se développait et l'élan missionnaire de l'Institut ne faiblissait pas, malgré les conditions difficiles du travail dans des régions au climat éprouvant pour des Européens. Le F. Cyprien ne songeait donc pas à une extension de l'œuvre missionnaire de la congrégation, lorsque Mgr Testard du Cosquer, breton d'origine, et archevêque de Port-au-Prince en Haïti, s'arrêta à Ploërmel le 23 mars 1864.

Un rappel succinct de la situation politique et religieuse de Haïti s'impose ici. Le 1^{er} janvier 1804, sur la place d'armes des Gonaïves, le général Jean-Jacques Dessalines proclamait l'indépendance de l'ancienne colonie française de Saint-Domingue, désormais nommée Haïti. Les anciens esclaves libérés avaient chassé ou exterminé les colons et triomphé des troupes

¹ AFIC.

envoyées par le premier consul Bonaparte. Le 6 octobre suivant, Dessalines était couronné empereur sous le nom de Jacques 1^{er}. Après sa disparition, en 1806, le pays, réduit à la partie occidentale de l'île, dut lutter contre les tentatives de sécession et pour obtenir la reconnaissance des autres nations ; celle-ci fut négociée en 1826 par le président Jean-Pierre Boyer. Une tentative de réunification de l'île fut conduite, marquée par une occupation militaire de Santo Domingo qui dura 22 ans et prit fin en 1844. Le pays connut ensuite une période de troubles jusqu'à la nomination par le Sénat du président Nicolas Geffrard, en 1859.

Au point de vue religieux, les missionnaires jésuites ou capucins avaient établi dans la colonie la religion catholique ; mais pendant la révolution française, un grand nombre de curés, au nord de l'île, avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé. Par la suite, le pays avait accueilli des prêtres dont certains, en situation irrégulière, s'étaient rendus indésirables dans leurs diocèses d'origine. Or la constitution proclamée en 1805 par Dessalines reconnaissait la religion catholique comme religion d'État, mais stipulait, en son article 36 : "La loi assigne à chaque ministre de la religion l'étendue de son administration spirituelle", établissant ainsi la main-mise du pouvoir civil sur l'Église en Haïti.

Le Saint-Siège était soucieux de mettre fin à cette situation et à plusieurs reprises, en 1821, 1834 et 1837, il envoya des délégations près des gouvernements successifs. En 1842, Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis du Missouri, envoyé par le Pape à la demande du président Boyer, fit une nouvelle tentative. Mais ce n'est qu'en 1859, à l'avènement du président Nicolas Geffrard, qu'un projet de concordat entre l'État haïtien et le Saint-Siège aboutit. Signé le 10 mai 1860 par le président et sanctionné par le

Sénat haïtien le 26 septembre suivant, il permit l'érection d'un premier siège épiscopal à Port-au-Prince et la réorganisation de l'Église dans le pays.

Mgr du Cosquer avait besoin de collaborateurs. Ainsi s'explique sa visite à Ploërmel et à la maison-mère des Frères. Son choix se porta sur l'abbé Guilloux, aumônier de la maison, et sur l'abbé Ribault, professeur au collège Saint-Stanislas. L'archevêque souhaitait aussi attirer en Haïti des frères pour l'œuvre d'éducation des enfants. Le F. Cyprien écrivait à l'un de ses amis :

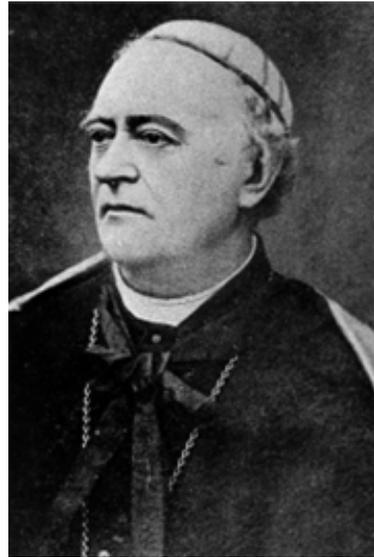
"Mgr du Cosquer est venu me demander des Frères pour Haïti de la part du Saint-Père, et vous comprenez qu'il m'était impossible de rien refuser à la prière de notre bien-aimé Pie IX. M. l'abbé Guilloux est vicaire général de Sa Grandeur et M. l'abbé Ribault secrétaire. Le gouvernement haïtien fait lui-même les frais de traitement, de voyage et d'installation des Frères. Il y a là une mission magnifique, et qui peut devenir considérable, plus considérable même que toutes les colonies où nous sommes déjà. Priez le bon Dieu que nous correspondions à ses desseins de miséricorde sur ces peuples¹."

Partis de Liverpool, le 20 avril, les voyageurs débarquèrent à Port-au-Prince le 13 mai. Mais aucun fonctionnaire n'avait reçu d'ordres pour s'occuper des nouveaux instituteurs et il fallut plusieurs mois pour trouver et meubler un local convenable pour le f. Athénodore Élien² et ses

¹ Lettre du 2 mai 1864. AFIC.

² Le F. Athénodore (Pierre Élien), né à Pontrieux (Côtes-d'Armor) le 12 novembre 1821, entré à Ploërmel en 1835, fut d'abord placé à Morlaix, dont il devint plus tard titulaire jusqu'à son départ pour Haïti. Rentré à Ploërmel en

compagnons : le 3 octobre fut ouverte officiellement l'*École nationale des Frères de l'Instruction Chrétienne*. Trois cents élèves se présentèrent : on n'en put accueillir que cent trente. Dès l'année suivante, on ouvrait une école à Jacmel. Malheureusement l'épreuve survint : successivement, les deux écoles furent détruites par un incendie. Le F. Athénodore, vaincu par la maladie, dut rentrer en France, de même que le F. Clément Rio¹, à Jacmel. Il fallut interrompre l'œuvre.



Mgr Alexis Jean-Marie GUILLOUX
(1819-1885).
Nommé archevêque de Port-au-Prince
(Haïti) en 1870.

1869, il fut nommé directeur du pensionnat ; en 1880, il assumait la direction de la *Chronique*. Décédé en 1890.

¹ F. Clément (François Rio), né à Caden (Morbihan) le 1^{er} juillet 1819, entré à Ploërmel en 1840. Après un séjour aux Antilles (1843-1854), il dirige l'école de Plouha jusqu'à son départ pour Haïti. En 1865, il ouvre l'école de Jacmel. Mais la révolution le contraint à rentrer en France en octobre 1869 ; il reprend la direction de l'école de Plouha jusqu'en 1884. Décédé à Ploërmel le 14 avril 1893.

La situation avait également changé dans l'Église de Haïti : après la mort de Mgr du Cosquer, survenue à Rome lors d'un voyage *ad limina*, l'abbé Guilloux avait été appelé à lui succéder sur le siège de Port-au-Prince. Il fut sacré à Ploërmel le 25 janvier 1871. À son retour en Haïti, il était accompagné du F. Méén-Marie Le Nigen¹, chargé de rouvrir les écoles. Successivement furent fondées celles des Cayes, par le F. Odile-Joseph Prual² et celles de l'Anse-à-Veau et de Port-de-Paix. En décembre 1874, douze frères tenaient cinq écoles avec 718 élèves. Quatre années plus tard, les Frères étaient au nombre de trente-cinq et dirigeaient neuf écoles réunissant 2342 élèves. Assurés de la confiance du clergé, ils avaient aussi, comme instituteurs, mérité l'estime du gouvernement. Dans un message aux Chambres, le Président de la République s'exprimait ainsi :

"On continue à demander des écoles de Frères dans toutes les villes de la République. [...] Les Frères expriment l'espoir d'atteindre sous peu le programme que suivent en France les institutions primaires supérieures. Ils enseignent déjà l'anglais et l'espagnol. Ils ont des classes qui ont entamé la géométrie et l'algèbre³."

¹ F. Méén-Marie (Hyacinthe Le Nigen), né à Tréméven (Finistère) le 23 mars 1825, entré à Ploërmel en 1844, exerça à la Martinique en 1846, d'abord catéchiste, puis directeur à Fort-de-France, en Guyane (1868-1870), enfin en Haïti, comme directeur de l'école de Port-de-Paix (1873-1880). Décédé le 23 décembre 1880.

² F. Odile-Joseph (Mathurin Prual), né à Quessoy (C.A.) en 1843, entré à Ploërmel en 1860, enseigne à Bouvron, Plouha, Rennes. Arrivé en Haïti en 1872, il ouvre l'école des Cayes puis dirige l'école du Centre à Port-au-Prince en 1881 puis l'institution St-Louis de Gonzague (1889-1900). Nommé directeur principal, il meurt le 20 mai 1917.

³ *Moniteur d'Haïti*, 6, 25 juillet 1878.

Le 24 février 1879, les Frères ouvraient une nouvelle école à Bel-Air, quartier de Port-au-Prince, et le même jour un établissement dans la ville de Saint-Marc. On pouvait espérer une ère de prospérité lorsque surgit une nouvelle épreuve ; au mois d'avril 1879, une épidémie de fièvre jaune s'abattit sur Port-au-Prince : elle commença par frapper le directeur principal, F. Alpert-Marie puis, successivement et en quelques jours, sept autres frères, interrompant, pour un temps, le mouvement d'ouverture d'écoles dans le pays. Mais comme au temps du fondateur, aux Antilles ou au Sénégal, les Frères sur place en Haïti et ceux de France appelés pour assurer la relève trouvèrent dans leur générosité le courage de surmonter la crise.

Inquiétudes pour les Frères de Tahiti.

L'année 1864 fut marquée pour les Frères de Tahiti¹ par des difficultés inattendues, au sujet desquelles le directeur, F. Alpert-Marie Ropert avait alerté son supérieur général. Celui-ci écrivait au F. Thadée Parthenay :

"Le diable a mis sur pied tous ses gens. Les plus hautes influences protestantes s'agitent avec un zèle incroyable. Le Ministère a peur. Cependant tout espoir n'est pas perdu ; mais je ne veux répondre de rien²."

¹ Sur la situation religieuse et scolaire à Tahiti (Océanie), cf. F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904)*, 1^{ière} partie. *Études Mennaisiennes*, n° 25, oct. 2000.

² Lettre au F. Thadée Parthenay, 2 avril 1864. AFIC. Le F. Thadée, directeur du pensionnat de Toutes-Aides à Nantes avait été invité à accueillir pour leurs études 7 jeunes Tahitiens, parmi lesquels l'un des fils de la reine Pomaré,

Dans une lettre au ministre, le supérieur général décrivait ainsi la situation :

"Après un début plein de promesses, puisque, quelques mois à peine après leur arrivée dans la colonie, les Frères avaient en classe tous les enfants de la localité, sans distinction de protestants ou de catholiques, après, dis-je, un pareil début, qui dépassait toutes les espérances, les Frères virent leur mission profondément troublée par l'arrivée des ministres protestants français.

Ils ne redoutaient pas la concurrence, et ils auraient volontiers combattu à armes égales ; mais Dieu sait les efforts qui furent faits et les moyens mis en usage pour détourner les enfants de leur école et les forcer d'aller aux écoles protestantes. Au milieu d'entraves de toutes sortes, les Frères ne purent bientôt réunir qu'un très petit nombre d'élèves, si bien que l'école est devenue presque déserte. Aussi sont-ils profondément découragés, et me supplient-ils de les rappeler au plus tôt. [...] Si donc la situation actuelle doit être continuée sous le nouveau gouverneur, je supplie très instamment Votre Excellence de vouloir bien les rappeler, ou leur donner une autre destination¹."

Il est vrai que la situation à Tahiti était particulière. Dans cette île et les îles voisines, où le protectorat français avait été établi en 1842, le protestantisme avait été introduit à la fin du XVIIIe siècle par des missionnaires anglais de la London Missionary Society, et avait été adopté par la majorité de la population. Les missionnaires catholiques, de la société des Pères des Sacrés-Cœurs, dits de Picpus, n'y avaient tenté une première

Tuavira. Il était donc au courant de la situation à Tahiti et des tensions dont parle son supérieur général.

¹ Lettre du 24 avril 1864. AFIC.

installation qu'en 1836. et leur influence restait très minoritaire. Les uns et les autres avaient établi des écoles où les catéchistes donnaient l'instruction dans la langue du pays, tout en enseignant aussi la langue française.



Le frère Alpert-Marie (Pierre) ROPERT (1832-1879). Missionnaire au Sénégal pendant six ans ; il fonde ensuite l'établissement de Tahiti qu'il dirige pendant sept ans. Nommé directeur principal en Haïti, en 1879, il y succombe quatre mois plus tard de la fièvre jaune.

En appelant à Tahiti, les "Dames de Cluny", en 1857, puis les Frères de l'Instruction Chrétienne, en 1858, le ministre de la Marine, entendait créer des écoles du gouvernement, où l'enseignement serait donné en français. Arrivés dans l'île le 18 octobre 1860, les quatre premiers Frères, sous la direction du F. Alpert-Marie Ropert, ouvrirent leurs classes le 5 décembre 1860 et, au bout de peu de jours, virent affluer les élèves, parmi lesquels deux fils de la Reine Pomaré et le fils du gouverneur, M. de la Richerie. Au vu des excellents résultats obtenus, le gouverneur décida de supprimer une école indigène (protestante), dont la plupart des élèves rallièrent celle des Frères, qu'il fallut installer dans de nouveaux locaux. Cinq nouveaux frères furent demandés à Ploërmel. En janvier 1862, l'école comptait 213 présents.

Toutefois cette situation avait éveillé les inquiétudes de la Société des Missions Évangéliques de Paris qui sollicita et obtint l'envoi de pasteurs en Océanie, avec le souci de maintenir les écoles protestantes. Le pasteur Thomas Arbousset, puis son gendre le pasteur François-Émile Atger se rendirent à Tahiti. Ce dernier prit la direction d'une École protestante française-tahitienne à Papeete, au mois de juin 1864. En conséquence, les effectifs de l'école des Frères tombèrent de 150 à 65. Il fallait donc trouver une solution à cette crise, en accord avec le gouvernement.

Sur décision de M. de la Richerie, une école fut ouverte à Mataiea, district de Papeuriri, au sud de Tahiti. Trois frères y furent affectés, sous la direction du F. Zénobe, en octobre 1864. On y comptait alors 34 élèves.

La seconde implantation fut celle de Taiohae, sur l'île de Nuhuhiva, dans l'archipel des Marquises, situé à l'est-nord-est du royaume de Pomaré, à 1500 km de Tahiti. Ce groupe de onze îles avait été intégré, lors du protectorat, aux Établissements français de l'Océanie. Un arrêté du gouverneur, du 2 avril 1863, confiait la direction de l'école de garçons de Taiohae au F. Stanislas Cochet, assisté des FF. Émilas-Marie Quérou et Gatien Marquer. Le vicaire apostolique des Marquises, Mgr René-Ildefonse Dordillon, évêque *in partibus* de Cambysopolis, leur fournissait le logement et mettait à leur disposition le local de l'école.

Malheureusement, en août 1863, l'île fut ravagée par une épidémie de variole qui y fit un millier de morts, soit plus de la moitié de la population. Deux des frères durent être transférés à l'hôpital colonial de Tahiti. Enfin, une rentrée scolaire normale put avoir lieu en octobre 1864 : l'école comptait alors 42 élèves. Mais l'année suivante fut perturbée par la maladie de deux des frères : l'un d'eux, le F. Hilaire, transféré à l'hôpital de Tahiti, puis embarqué pour la France, succomba au cours de la traversée. L'effectif des élèves tomba à 28. Toutes ces circonstances, ajoutées aux restrictions budgétaires annoncées pour 1866, entraînèrent la fermeture, cette année-là, de l'école des Frères à Taiohae. Le directeur principal des Frères l'annonçait en ces termes au vicaire apostolique des îles Marquises :

"Connaissant tout votre attachement pour les Frères, [...] tous les sacrifices que vous vous êtes imposés pour cette jeunesse que vous leur avez confiée, il m'est pénible d'avoir à annoncer à Votre Grandeur la déchéance prochaine de notre succursale [...] M. le Commissaire Impérial réduit notre cadre à sept

Frères instituteurs ; les autres rentreront en France par la *Sybill* qui partira d'ici vers le mois d'octobre¹."

En cette année 1866, les écoles des Frères et des Sœurs regroupaient à Tahiti 194 élèves, tandis que les écoles protestantes en comptaient 268. Depuis octobre 1864, M. de la Roncière avait succédé à M. de la Richerie au poste de gouverneur de Tahiti.

Menaces à propos du service militaire.

En août 1863, Victor Duruy² avait pris possession du portefeuille de l'Instruction publique. Successeur de M. Rouland, il allait se montrer plus franchement hostile à l'enseignement congréganiste, réservant ses faveurs aux instituteurs laïcs. Il commença par déclarer aptes au service militaire tous les Frères employés ailleurs que dans les écoles publiques. C'était renouveler une menace qui avait été déjà formulée au temps de l'abbé de la Mennais³. Le ministre déclarait sujets au service militaire les enseignants des écoles libres, et il soupçonnait l'inscription sur les listes d'engagement décennal de candidats qui n'étaient pas destinés à l'enseignement, mais plutôt aux travaux manuels. Le F. Cyprien avait pris contact à ce sujet avec d'autres supérieurs de congrégation ; on avait fait intervenir près du ministre des sénateurs issus des départements bretons. Au mois d'avril 1866, le ministère dépêcha à la maison de Ploërmel un

¹ Lettre du 28 mai 1866. Arch. des Écoles des Frères.

² Victor Duruy (1811-1894), historien et homme politique. Il fut ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1897.

³ Cf. lettre du 5 mai 1860, adressée par J.-M. de la Mennais à Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, et membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, après une visite inquisitoriale faite dans la maison de Ploërmel, les 1^{er} et 2 mai 1860. *C.G.*, VII, 399.

inspecteur général, M. Rollier, pour une visite de contrôle. Le F. Cyprien écrivait à ce sujet au supérieur général des Frères Maristes :

"Croiriez-vous que, en mon absence, un inspecteur est venu, de la part de M. Duruy, faire la plus minutieuse perquisition dans toute notre maison, interrogeant brutalement chaque Frère et lui demandant : "Qu'êtes-vous venu faire ici ? Est-ce bien pour vous livrer à l'enseignement ?" Cette odieuse perquisition, qui a duré deux jours et même une partie de la nuit, a jeté une profonde inquiétude dans toute la communauté. On interrogeait même des ouvriers, lesquels sont assez nombreux dans la maison. [...] Quant aux Frères, quelques-uns, il est vrai, étaient occupés au travail manuel : deux reliaient des livres, un soignait les malades, et enfin un quatrième travaillait provisoirement à la cuisine. – Mais relier des livres, est-ce donc une si grande dérogation, lorsque M. le ministre lui-même, par une circulaire récente (14 octobre 1865) a prescrit d'enseigner la reliure aux élèves de l'école normale ? Pour ce qui est des autres, il me semble qu'il devrait bien être permis de préparer sa nourriture et de soigner les malades. [...] Quoi qu'il en soit, en faisant le relevé général depuis dix ans, nous trouvons en tout cinq Frères dispensés qui ont été ainsi employés au travail manuel, non pas constamment : cinq sur trois cent soixante-neuf dispensés¹ !"

La menace s'étendait à tous les novices, à qui il était question de refuser de prendre l'engagement décennal, à moins qu'ils n'aient prouvé, après examen, avoir acquis déjà l'instruction suffisante pour enseigner. C'eût été fermer la porte à des jeunes gens encore peu instruits, mais doués de réelles aptitudes et capables de progresser.

¹ Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, p. 128.



Victor DURUY (1811-1894)
Ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869

Le ministre toutefois céda devant les protestations et les interventions. Le 10 avril 1867 fut votée une loi qui stipulait : "1° Sont soumises à l'inspection, comme les écoles publiques, les écoles libres qui tiennent lieu d'école publiques, ou qui reçoivent une subvention de la commune, du département ou de l'État. - 2° L'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public peut être réalisé, tant par les instituteurs que par les adjoints dans celles des écoles mentionnées à l'article précédent qui sont désignées à cet effet par le ministre de l'Instruction publique, après avis du Conseil départemental¹." C'était concéder, sous forme de mesure révoquant, l'exemption de service pour les écoles libres ; mais cette affaire était révélatrice des intentions profondes du gouvernement

¹ Cf. E. BROUARD, *Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France de 1789 jusqu'à nos jours*, p. 191.

Constructions à la maison-mère.

Engagé dans un mandat de cinq années, témoin du développement de la congrégation qu'on sollicite de toutes parts pour des fondations, et de l'afflux des novices, le F. Cyprien doit prendre les moyens d'y faire face. Dès 1864, il avait envisagé de vastes constructions qui permettraient de répondre aux besoins. Il s'en expliquait auprès des Frères dans une circulaire de janvier 1865 :

"Afin de n'être pas pris au dépourvu à la prochaine retraite, nous avons dû commencer immédiatement l'exécution d'une partie du plan plus régulier et plus convenable que nous avons en vue."

Il s'agissait de terminer le quadrilatère, dont la façade et la chapelle constituaient déjà deux côtés.

"Mais, *ajoutait-il*, cette construction ainsi que l'entretien des nombreux jeunes gens que la divine Providence nous envoie de toutes parts, ne se fait pas sans frais. Afin donc de nous venir plus puissamment en aide, vous voudrez bien ne faire, cette année, que les dépenses absolument nécessaires, et remettre à un peu plus tard toutes celles qui peuvent être remises sans trop d'inconvénients¹."

La congrégation n'avait de ressources que les économies réalisées dans les établissements, dont la plupart étaient de modestes écoles rurales. Les Frères répondirent généreusement à l'appel du supérieur qui put ainsi réaliser cet important projet.

¹ *Circulaire* n° 17, page 7.

Réformes administratives.

Le nombre des établissements augmentait régulièrement, en réponse aux nombreuses demandes : douze écoles ouvertes de 1861 à 1863, vingt-huit durant la période 1864-1869, dont certaines, comme Châteaulin (Finistère) et La Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) appelées à se développer. Le temps n'était plus où, comme à l'époque du fondateur, le supérieur pouvait, en quelques semaines, visiter presque toutes les écoles bretonnes. La situation aussi avait évolué, avec la multiplication des écoles à plusieurs frères et des communautés plus importantes. Dans les campagnes mêmes, le nombre des écoles où le frère résidait chez le recteur ou le curé tendait à s'amenuiser. Le F. Cyprien et son conseil pourvurent à ces nouveaux besoins en divisant la congrégation en provinces, correspondant aux zones où elle possédait des maisons : Bretagne, Gascogne, Colonies. Chacune eut à sa tête un visiteur ; puis elle fut subdivisée en circonscriptions dont le directeur fut chargé d'inspecter, deux fois par an les établissements de son ressort.

C'est par la circulaire du 25 mars 1867 que le F. Cyprien présente à ses frères ces "directeurs de circonscription", appelés à jouer un rôle important dans l'Institut. À ceux-ci, le Supérieur donne de judicieux conseils :

"Si vous trouvez des établissements où le règlement n'est pas observé, ou bien qui n'en ont pas, vous devez, de concert avec les Frères, arrêter un règlement en rapport avec les exigences locales. En tout cas, vous ne négligerez pas de faire des observations sur la manière dont la règle est observée."

Le directeur de circonscription doit aussi veiller à ce qui concerne chaque maître dans sa fonction, et d'abord dans son rôle d'éducateur chrétien :

"Je vous recommande de tenir strictement à ce que l'explication du catéchisme soit faite chaque jour [...] Veillez, en général, à ce que toutes les prières qui se font dans l'école soient récitées avec la dévotion et le respect dus à la souveraine majesté de Dieu."

"Ne quittez jamais une classe sans y avoir laissé quelques paroles d'édification [...] Vos visites doivent être un apostolat. Que de fruits heureux peuvent en retirer les maîtres et les élèves, si elles sont bien faites."

"Dans vos rapports avec les diverses autorités, soyez plein de convenance, d'affabilité, de modestie et de réserve ; mais soyez ferme lorsque vous aurez à exécuter les prescriptions du supérieur général¹"

Répondant à ces consignes, les directeurs de circonscription se mirent en route, et grâce à eux se manifesta un peu partout un renouveau d'esprit religieux, comme aussi de piété et de travail.

Mais le souci principal du supérieur général était le soutien spirituel de ses Frères, et il comptait surtout pour cela sur les retraites annuelles. Souvent il faisait appel, pour les animer, aux Pères Jésuites ; ainsi, en 1865, il écrit au P. de Pontlevoy, lui signalant les besoins qu'il pressent pour ses retraitants, forçant un peu le trait pour en faire ressortir toute l'urgence :

"Il s'agit de rappeler à l'esprit de leur vocation de pauvres Frères jetés durant une année entière, souvent seuls, au milieu

¹ Circulaire du 5 avril 1867.

du monde. Combien, hélas ! n'ont-ils pas besoin de secouer cette poussière du siècle qui nous envahit de toutes parts, et d'être fortement retrempés dans l'esprit chrétien et religieux ¹!"

Pour affermir les résultats de la retraite, le supérieur général compte aussi sur la correspondance personnelle. Après sa seconde élection, assuré désormais de la confiance de ses frères, il y consacre beaucoup de son temps, exhortant, réprimandant au besoin, mais surtout encourageant, en des termes qui dévoilent, en même temps que son zèle, la qualité de son âme.

Face aux difficultés et aux tensions.

Chaque jour peut apporter, venant de l'une ou l'autre des maisons de l'Institut, son lot de difficultés, que le supérieur général doit assumer ; et c'est d'abord du côté des lointaines colonies que pouvaient surgir les épreuves les plus inattendues.

De Tahiti, le F. Cyprien reçoit les doléances de Mgr Jaussen², qui transmettait les plaintes de quelques-uns de ses missionnaires à l'encontre du F. Alpert-Marie Ropert, directeur de l'école de Papeete. Le supérieur prend soin de se renseigner, et, dûment informé, prend la défense de ses subordonnés :

"Hélas ! ces pauvres Frères ne seraient-ils pas soumis parfois, sous le rapport même de la conscience, à des épreuves tristement décourageantes ? Certes, Votre Grandeur est bien étrangère à ces misères, sans doute ; mais permettez-moi de le dire, il y a des faits, à cet égard, qui m'ont profondément surpris

¹ Lettre du 5 février 1865. AFIC. 250.18.1.1354.

² Etienne (Tepano) Jaussen (1815-1891), évêque *in partibus* d'Axieri, était le premier vicaire apostolique de Tahiti. Il s'était associé au gouverneur Jean-Marie Saisset, en 1858, pour demander des Frères de Ploërmel afin de prendre en charge une école de garçons à Papeete.

et affligé ; et j'ai dû me demander sérieusement si je ne rappellerais pas mes Frères, plutôt que de les laisser en butte à d'étranges persécutions, de la part de ceux-là mêmes qui devraient les encourager, les consoler et les défendre. "

Un mot surtout l'a bouleversé, auquel il répond avec émotion :

"Serait-il vrai, avez-vous dit, que, dans les colonies, vos Frères font la guerre au clergé ?" – "Si cette question pouvait être sérieusement posée, Monseigneur, je n'écrirais pas cette lettre, je briserais ma plume, et je demanderais à Dieu la suppression, ou plutôt l'anéantissement de toutes nos écoles coloniales¹ !"

Le F. Cyprien était également sensible aux plaintes de Frères des colonies qui, après quinze ou vingt années passées loin du pays natal, sous un climat brûlant, aspiraient à revoir Ploërmel ; mais comment les rappeler pour un temps sans les remplacer aussitôt à leur poste ? Le 25 mars 1867, parut une circulaire du supérieur général, qui était un appel aux volontaires :

"Je me suis décidé à faire rentrer en France le plus qu'il me sera possible de ces vaillants apôtres, qui ont si bien mérité de la religion et de l'Institut. Mais, pour combler les vides qui, par suite, vont se produire dans nos missions d'outre-mer, il nous faut de nouveaux missionnaires. Je viens donc faire appel à votre zèle, en vous priant de me faire connaître, dans le plus bref délai, ceux qui se sentent au cœur le dévouement nécessaire à cette belle et sainte mission²."

¹ Lettre du 20 septembre 1865. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, p. 144.

² Cf. LAVEILLE, *id.*, p. 145.

L'appel fut entendu et on vit arriver à Ploërmel des vétérans de la Guyane, du Sénégal, des Antilles, dont les récits émouvants passionnaient l'auditoire.

Au mois de septembre suivant, on apprit qu'une épidémie de fièvre jaune venait de frapper le Sénégal. Les Frères ne furent pas épargnés, et huit d'entre eux tombèrent, victimes du fléau, dont le F. Étienne-Marie Malenfant¹, directeur de l'école de Saint-Louis. Pour remplacer les disparus, le Supérieur général fit appel aux volontaires : quatre cents se présentèrent, avec une admirable générosité. En envoyant au f. Liguori-Marie Langlumé, l'un des survivants, sa nomination de directeur principal, le F. Cyprien lui écrivait :

"Vous savez, mon bien cher, que le Seigneur éprouve ceux qu'il aime, et qu'il éprouve aussi ceux à qui il veut donner une plus grande part de ses œuvres. Vous ne devez donc pas être trop surpris qu'après les terribles épreuves par lesquelles il lui a plu de nous faire passer, il vous choisisse pour conduire la chère mission du Sénégal. Élevez-donc votre cœur, et mettez toute votre confiance en Dieu²."

En comparaison de ces lourdes épreuves, les tracasseries qui surgissent à propos des écoles, en France, peuvent paraître sans importance. Mais le Supérieur général doit y faire face, et il sait le faire avec souplesse et fermeté.

À Montpezat (Gers), le curé, qui a demandé un Frère, et qui connaît les conditions prévues dans les statuts, refuse de

¹ La vieille mère du F. Étienne-Marie vivait encore en Bretagne, et c'est au F. Cyprien qu'incomba la pénible mission de la prévenir, ce qu'il fit dans une lettre pleine de sensibilité, le 12 octobre 1867. Id., p. 147.

² Lettre du 23 décembre 1867. Id., p. 147.

l'admettre à sa table, sous prétexte que, dans l'échange de correspondance qui a précédé, cette obligation n'apparaissait pas clairement. Le Supérieur est même accusé de manquer à la parole donnée.

"Permettez-moi, *répond-il*, de cesser une correspondance aussi stérile que peu convenable [...] Je serais un homme déloyal, sans honneur et sans foi, et tout cela parce que je me refuse à manquer à mon devoir en établissant un Frère à Montpezat, dans une situation tout à fait contraire à nos règles [...] Certes ma correspondance est très étendue ... mais celle-ci est étrange et unique, pour moi, dans son genre. Je vous prie, en conséquence, de ne pas trouver mauvais que j'y mette fin¹."

Plus qu'à ces ennuis inévitables, et venus de l'extérieur, le supérieur général était sensible aux tensions qui pouvaient s'élever soit à l'intérieur de la congrégation, soit vis-à-vis de responsables ecclésiastiques envers lesquels il n'avait jamais professé que dévouement et respect.

Le f. Thadée Parthenay, directeur du pensionnat Notre-Dame de Toutes-Aides à Nantes, homme de capacité et d'initiative, avait pris à cœur le développement de sa maison. Mais, en 1861, inquiet de la situation financière de l'Institut, le F. Cyprien s'efforçait de limiter le plus possible les dépenses. Ayant reçu du F. Thadée plusieurs mémoires dont le montant dépassait les prévisions, il avait dû réagir avec vigueur. Plus tard, lorsque le Supérieur général entreprit les vastes constructions de la maison-mère, le F. Thadée ne ménagea pas ses critiques, qu'il fit même partager à des confrères, et parmi eux au F. Laurent, de Quintin, l'un des religieux les plus vénérés de l'institut, et ancien maître du

¹ Lettre du 4 mai 1866. AFIC.

F. Cyprien. Celui-ci tint à écrire au F. Laurent pour lui expliquer la situation réelle :



F. Thadée (François) PARTHENAY (1822-1884). Il enseigne successivement à Vitré, Le Croisic, Saint-Nazaire, puis Héric durant 9 ans. Fondateur et directeur du pensionnat de Toutes-Aides à Doulon (de 1852 à sa mort, sauf de 1869 à 1871 où il fut directeur général de la Maison-Mère à Ploërmel).

"Non seulement nous étions gênés aux retraites, comme vous savez, mais le personnel de la maison s'est tellement accru, qu'en les logeant jusque dans les greniers et tous les recoins, nous étions obligés de refuser des élèves, faute d'espace. De

toute nécessité, il fallait bâtir, et mon tort, si c'en est un, serait d'avoir adopté un plan régulier, au lieu de ces bicoques que l'on élevait presque chaque année, dans tous les coins de l'enclos. Tous, il est vrai, ne se plaindront pas, et les nombreux ouvriers auxquels nous avons donné du pain depuis deux ans nous sont, au contraire fort reconnaissants [...]. Il est bon de dire, au moins une fois, la vérité¹."

Le F. Cyprien savait d'ailleurs reconnaître les qualités du directeur de l'école de Toutes-Aides. C'est à lui qu'il fit appel, en 1869, dans une période difficile, pour lui donner la direction générale de la maison-mère de Ploërmel.

Transfert du collège Saint-Stanislas, à Ploërmel.

La situation y était, en effet, extrêmement délicate. On sait qu'au lendemain de la loi de 1850, l'abbé de la Mennais avait formé, dans les locaux mêmes de la maison-mère, le collège Saint-Stanislas, confié d'abord à l'abbé Ruault puis à l'abbé Guilloux, assistés de prêtres du diocèse. Le collège, recruté en partie parmi les élèves du pensionnat primaire, ne cessait de se développer et il abritait en 1869 deux cent cinquante élèves.

Or il apparaissait avec évidence que ce développement ne pouvait se faire qu'aux dépens du noviciat et de la maison-mère, où le F. Cyprien avait été contraint de bâtir à grands frais des locaux dont le collège occupait une partie². Le F. Thadée, dans plusieurs rapports destinés au supérieur général, se faisait l'interprète du mécontentement des Frères devant cette situation :

¹ Lettre du 13 janvier 1866. AFIC. 250.18.1.1386.

² Le collège partageait avec le pensionnat primaire une partie des locaux de l'aile orientale, parallèle à la façade ouest.

"Le collègue disparaîtra de notre maison-mère tôt ou tard, parce qu'il n'est point à sa place, et vous savez [...] que les choses qui ne sont pas à leur place ne font que souffrir et faire souffrir¹."

"Avec le collègue dans la maison, nos vieux Frères seront, comme par le passé, sans logement convenable pour se reposer de leurs longs et pénibles travaux [...] C'est ce que j'entends journellement répéter. " *Et le F. Thadée ajoutait :* "Tôt ou tard, il y aura conflit entre les Frères et le collègue, et peut-être conflit grave²."

L'évêque de Vannes était depuis le 30 décembre 1865 Mgr Jean-Marie Bécél, qui avait succédé à Mgr Jean-Baptiste Gazailhan. Nous connaissons la position de Mgr Bécél d'après sa lettre au Supérieur général, le 20 juillet 1869 :



*Mgr Jean-Marie BÉCEL,
évêque de Vannes de 1866 à 1897*

¹ Communication au F. Joseph-Marie, à destination du Supérieur Général. AFIC. 250.13.1.013.

² Rapport du 24 septembre 1865. AFIC.

"Le vénérable fondateur des Frères a pris, vis-à-vis de la commune de Ploërmel et du diocèse, un engagement moral, et il est de l'intérêt des Frères de le remplir [...] Il est vrai : Mgr de la Motte n'avait exigé de M. de la Mennais aucune garantie. Les successeurs de Mgr de la Motte ont fait le même honneur aux fils de M. de la Mennais. Ai-je tort d'appeler ce concours de plusieurs volontés vers un même but, un engagement moral. Je l'ai toujours considéré comme réel et réciproque¹."

Le F. Cyprien ne partageait pas entièrement ce point de vue. Et il convient de rappeler que l'abbé de la Mennais lui-même avait, dès 1854, envisagé de céder à une congrégation la direction de son collège, en le délocalisant, soit au couvent des Carmes à Ploërmel, soit en un autre lieu convenable. Il déclarait au P. Collin, alors aumônier à la maison-mère et supérieur d'une communauté de Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie :

« Ce collègue est une charge que j'ai prise pour le bien de la religion. Il me coûte et puis cela me gêne, car il est déplacé d'avoir un collègue dans un noviciat de Frères [...] Je vous le céderais bien volontiers et vous pourriez le tenir aux Carmes². »

Pourtant un accord de principe existait entre l'évêché de Vannes et la congrégation des Frères sur la nécessité d'établir le collège en ville, sans qu'aucun délai n'ait été fixé. Mais sachant que Mgr Bécél, qui avait déjà en charge le séminaire de Sainte-Anne, répugnait à assumer la responsabilité d'un autre collège, le F. Cyprien avait pris contact avec le P. Gaudaire, Supérieur général de la congrégation des Eudistes, dont l'accueil avait été

¹ Cité in *Chronique des F.I.C.* , n° 199, p. 594.

² Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 33, p. 63

favorable. Dans ces conditions, il crut pouvoir demander à l'Évêque un entretien sur cette question. En 1867, dans une circulaire aux Frères, il relate les circonstances de cette entrevue décisive :

"Voyant en vente les propriétés de Ploërmel les plus convenables à l'établissement du collège, nous nous sommes dits : "Obligés un jour de congédier le collège, si nous attendons que toutes soient vendues, ce sera alors sa suppression". J'en fis donc, au commencement de juillet une première ouverture à Monseigneur [...] Mais, par le plus étrange des malentendus, la conclusion de notre entretien fut la suppression immédiate du collège, Monseigneur voulant qu'immédiatement on en informât le Supérieur [...] Puis, sans m'en prévenir, on lança dans le public cette malheureuse circulaire¹ qui annonçait la brusque dissolution du collège. On a cru que c'était nous qui, par un calcul prémédité, avions précipité cette étrange solution, tandis que nous n'y avons jamais pensé²."

Cette mesure de fermeture sans préavis provoqua une indignation générale des familles et des autorités de Ploërmel, au point que, avec l'accord de l'évêque, l'avis de fermeture fut annulé. Mais aux yeux de beaucoup, la responsabilité de cette affaire retombait sur la congrégation ; "Elle excita dans le clergé une telle animosité contre les Frères, *remarque le F. Cyprien lui-même*, que je me vis forcé d'examiner la question de savoir si le maintien de Frères dans les presbytères diocésains était désormais possible."

¹ L'avis aux familles, qui fut envoyé le 16 juillet 1869.

² Circulaire du 28 août 1869. AFIC.

La tension persista ; mais la question de la séparation du collège et de la communauté restait posée, et le F. Cyprien maintenait la nécessité de la réaliser dans un délai de trois ans. Le supérieur du collège, l'abbé Le Blanc prit ses dispositions pour ne pas prolonger son séjour dans les locaux de la maison-mère et en mai 1870, il acheta pour la somme de 104.000 francs l'ancien couvent des Carmes à Ploërmel, où le collège fut transféré dès la rentrée d'octobre. Les conséquences de cette pénible affaire allaient, pour plusieurs années, affecter les relations entre l'Institut de Ploërmel et le diocèse de Vannes.

III. 2^{ème} RÉÉLECTION DU F. CYPRIEN (1869-1874).

Au moment de la retraite de 1869, époque à laquelle prenait fin le mandat du Frère supérieur général, celui-ci se trouvait en situation difficile dans le diocèse de Vannes, à la suite de l'affaire du transfert du collège Saint-Stanislas, en butte à la suspicion du clergé et aux critiques de beaucoup sur la façon dont il avait géré la crise. Il n'hésita pas, cependant, à proposer aux frères profès perpétuels appelés à élire le supérieur un nouveau mode d'élection. Il avait en effet étudié les modalités en usage dans les autres Instituts enseignants : la plupart de ceux-ci avaient adopté le système de l'élection à deux degrés : les profès choisissant d'abord un groupe de vingt à trente d'entre eux, lesquels, réunis en Chapitre, élaient ensuite le supérieur général.

Le F. Cyprien proposa donc cette formule aux 384 frères de vœux perpétuels réunis pour la retraite, le 4 août 1869. 311 d'entre eux, contre 73 s'étant prononcés favorablement, on procéda au choix de trente électeurs, qui, avec les membres de l'ancien conseil, se réunirent en Chapitre général. Le F. Cyprien fut maintenu en charge, avec pour assistants les Frères Hippolyte Morin, Edme Robert, Job Renault et Ladislas La Dure dont les fonctions furent bien précisées, dans un souci d'efficacité. Compte tenu de l'importance de la maison-mère, qui abritait quelque cinq cents personnes, il fut décidé de mettre à sa tête un

directeur principal¹, de façon à libérer le Supérieur et son conseil dans leur charge de gouvernement de l'Institut. Le F. Cyprien n'hésita pas à confier ce poste important au F Thadée Parthenay, qui avait fait ses preuves à la direction du pensionnat de Toutes-Aides à Nantes.

L'important changement adopté pour le mode de scrutin fut soumis pour approbation à Mgr Bécél, évêque de Vannes ; celui-ci exprima le vœu que ce remaniement soit également ratifié par tous les évêques de Bretagne, et chargea le F. Cyprien de faire les démarches nécessaires². Le supérieur général était donc à nouveau investi pour cinq années de la responsabilité de la congrégation. Il avait obtenu, avec l'adoption du Chapitre général une réforme de structure importante et était résolu à poursuivre ses efforts en vue du bien de l'Institut.

À l'intention de tous les Frères, et surtout des jeunes profès, il poursuit son œuvre de formation par des circulaires sur l'état religieux, les vœux, et sur la façon de faire passer dans la vie son engagement³. "Le ton de ces écrits est calme et grave, écrit Laveille⁴, Le supérieur instruit plus qu'il ne reprend, rappelle les obligations plus qu'il ne flagelle les négligences." Il a le souci d'apporter des compléments à une formation initiale dont il connaît d'expérience la fragilité.

¹ Un document précisait les *Règles et attributions du directeur principal de la maison de Ploërmel*. AFIC.

² L'approbation de tous les évêques de Bretagne relativement au nouveau mode d'élection fut acquise en 1872.

³ Circulaires de 1869 et 1870, sur les vœux, l'esprit religieux, la tiédeur.

⁴ *Op. cit.*, p. 171.

Interventions auprès des ministres.

Le F. Cyprien porte particulièrement son attention sur la situation difficile que vivent les frères missionnaires dans certaines colonies. Il avait remarqué depuis longtemps combien leurs santés étaient éprouvées, en particulier par le climat sous les tropiques. Beaucoup, après quinze ou vingt ans de colonies, rentraient à Ploërmel épuisés et parfois incapables de tout travail. Très peu atteignaient les cinquante-cinq ans, âge fixé pour la retraite. Il signale cette situation dans un mémoire du 2 juin 1870, adressé au ministre de la Marine :

"Depuis 32 ans que ma congrégation fournit des Frères instituteurs au Département de la Marine, plus de 600 de ses membres ont été envoyés dans nos écoles coloniales. Beaucoup ont succombé aux fatigues accablantes de leurs fonctions ; d'autres ont été victimes des épidémies ; un assez grand nombre sont revenus en France épuisés et hors de service ; cinq seulement ont pu résister aux fléaux épidémiques, aux influences mauvaises du climat, et faire 25 ans de service colonial.

S'il est indispensable, Monsieur le Ministre, que mes Frères aient 55 ans d'âge pour faire valoir leurs droits à la pension de retraite, je crois qu'il est à peu près inutile de compter sur cette pension, car l'expérience me montre clairement que un seul sur cent peut à grand peine arriver à cet âge. Mais alors, la retenue de 3% faite au profit de la caisse des invalides devient par la même à peu près nulle pour les membres de ma congrégation.

Je viens en conséquence supplier Votre Excellence de vouloir bien examiner la position tout exceptionnelle de mes Frères, et, prenant en considération les infirmités qu'ils contractent par suite des fatigues de leurs fonctions, fatigues qui, sans contredit, sont certainement plus pénibles que celles de la plupart des autres fonctionnaires, de vouloir bien leur accorder,

comme aux autres employés de la Marine, la faculté de faire valoir leurs droits à la pension de retraite après 25 ans de service, sans attendre la limite de 55 ans d'âge."

Le ministre de la Marine fit droit à ces arguments.

Au mois de mars 1870, parut un projet de loi sur la nomination des instituteurs, qui contenait cet article : "Nul déplacement d'instituteurs ne pourra avoir lieu sans l'avis du conseil municipal." Il y avait là une menace pour tous les supérieurs de congrégations vouées à l'enseignement. Le F. Philippe, supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes s'en alarma et prit contact avec le ministère. Le ministre de l'Instruction publique était alors Maurice Richard¹, qui l'invita à produire un mémoire pour la défense de son point de vue. Le T.H.F. Philippe fit appel au F. Cyprien, avec qui il avait noué les meilleures relations, et celui-ci lui adressa, quelques jours après ses réflexions sur le sujet². En voici quelques extraits :

"L'article III du projet de loi, qui enlève aux supérieurs des congrégations religieuses vouées à l'enseignement la libre disposition de leurs sujets, {...} équivaut à la négation absolue de la reconnaissance légale de ces congrégations, parce qu'il retire aux supérieurs généraux une juridiction sans laquelle la direction morale et personnelle des sujets est absolument impossible, et par le fait entièrement anéantie. Il est tout à fait en opposition avec leurs statuts régulièrement approuvés.[...]"

¹ Maurice Richard (1832-1888), arrivé au ministère le 14 avril 1870, succédait à des ministres qui n'avaient fait que passer à l'Instruction publique : Louis Olivier Bourbeau, en poste de juillet à décembre 1869, Alexis Émile Segris, du 2 janvier au 14 avril 1870. Lui-même devait être transféré dès le 15 mai 1870 au ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts.

² Mémoire sur la nomination des instituteurs primaires. Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, p. 179.

Cette clause des statuts est, d'ailleurs, communiquée préalablement à toute commune qui demande des Frères. Donner aux communes un pouvoir absolument contraire à celui qui de droit naturel appartient aux supérieurs, n'est-ce pas interdire, en pratique, l'accès des écoles communales aux membres des congrégations religieuses ? N'est-ce pas établir, d'ailleurs, entre le conseil municipal et le supérieur, une source perpétuelle de conflits, toujours si funestes à la bonne harmonie et au bien même des écoles ?"

Devant ces objections, le ministre Richard mit en attente son projet. Lui-même devait quitter le ministère de l'Instruction publique ; survint une catastrophe imprévue, la guerre, qui allait entraîner la chute du ministère et celle du régime impérial..

La guerre de 1870-1871.

Cette guerre, qui allait bientôt se révéler désastreuse pour le pays, et entraîner l'invasion ennemie, la chute de la capitale et la défaite, eut aussi ses conséquences dans les régions, comme l'ouest, éloignées des lieux des combats. Dès le début des hostilités, le Supérieur de Ploërmel écrivait au directeur du pensionnat de N.-D. de Toutes-Aides, à Nantes :

"Informez M. le préfet que vous mettez le personnel de votre établissement et cinquante lits à la disposition des soldats blessés, et que, en cas de besoin, vous êtes disposé à faire davantage. Quant au personnel employé à donner des soins, nous irions à votre secours, s'il en était besoin¹."

¹ Lettre du 14 août 1870. AFIC.

Ces directives du supérieur général furent suivies d'effets.

"Dans les maisons situées sur le passage des troupes en Bretagne, les Frères ont logé soit des mobilisés, soit des malades ou des blessés. Au pensionnat de N.-D. de Toutes-Aides et à la maison principale de Ploërmel, plus d'un millier de soldats ont été logés en diverses fois, et une soixantaine, au moins, de malades ou de blessés, pendant près de deux mois dans ces deux maisons, aux frais des communautés exclusivement¹."

D'ailleurs l'invasion avait touché des villes ou localités où se trouvaient des Frères : les Prussiens occupaient Orléans, où trois frères enseignaient au petit séminaire de Sainte-Croix, et Dampierre-sur-Loire, où exerçait le F. Léontin².

Même après la signature de la paix, on partagea les maux de la patrie : il fallut, pendant des mois, entretenir des Frères dans des pensionnats à moitié vides, ou dont les élèves ne payaient plus, à cause de la ruine des familles. De plus, le supérieur général invita chacun des Frères à prendre sa part, par une contribution volontaire, dont il fixait le montant par établissement, au tribut de cinq milliards imposé à la France par l'ennemi pour la totale libération du territoire :

¹ Cf. Emile KELLER, *Les congrégations religieuses en France. Leurs œuvres et leurs services*. Paris, 1880.

² Ce dernier avait tenu un journal des événements, qui fut publié par le Comité historique d'Orléans sous le titre : *Les Prussiens à Dampierre-sur-Loire (Loiret) et aux environs*, Orléans, 1873.

"J'ai tout lieu de croire, *écrivait-il*, que vous vous imposerez ces privations très généreusement, dans un esprit de charité et de patriotisme chrétien ¹."

Projets de lois scolaires favorables.

Après la guerre et les excès de la Commune, la France avait envoyé à l'Assemblée nationale une majorité nouvelle, soucieuse d'abord de la reconstruction du pays. Il s'y trouvait de nombreux députés favorables à la liberté d'enseignement. Une loi fut votée, le 12 juillet 1875, accordant à l'enseignement supérieur un espace de liberté, qui se traduit par la création et le développement d'universités catholiques. On s'occupa aussi de réorganiser l'enseignement primaire, avec l'objectif de l'ouvrir à une plus grande action sociale. Une commission fut mise sur pied dans ce but, qui comptait parmi ses membres Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, l'abbé Jaffré, Ernoul, Keller, de Corcelles, et d'autres, bien décidés à associer les écoles libres à l'effort entrepris. Le F. Cyprien, lors d'un voyage à Paris, avait pris contact avec des membres de la commission et s'était informé de l'état du projet de loi. "Je puis vous dire, *confiait-il au F. Philippe, supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes*, que ce projet de loi est excellent, bien supérieur à la loi de 1850, et qu'il renferme des améliorations considérables²."

Sur ce point, ses espérances furent malheureusement déçues : le projet de loi fut combattu en assemblée, et la commission n'aboutit qu'à faire adopter une augmentation de traitement des instituteurs, et à confirmer, par la loi du 27 juillet

¹ Lettre circulaire du 6 février 1872. AFIC.

² Lettre du 1^{er} mai 1872. AFIC.

1871, la dispense du service militaire, moyennent l'engagement décennal.



*Mgr Félix DUPANLOUP (1802-1878).
Nommé évêque d'Orléans en 1849.
Député du Loiret en 1871, sénateur en 1875.*

Le F. Cyprien avait cependant des raisons de se réjouir. Il écrivait à un ami, le 19 juin 1872 :

"Les nouvelles demandes de Frères pleuvent de toutes parts ; elles n'avaient jamais été si pressantes, ni si nombreuses. [...] On m'a fait mille instances pour établir aux portes de Paris un pensionnat qui, dans peu d'années, compterait 5 à 600 internes au moins, mais il faudrait pour cela plus d'hommes et d'argent que je n'en ai, jusqu'à présent.

Presque en même temps, la Compagnie Parisienne d'Éclairage au gaz voulait nous associer à une œuvre très importante, la réformation des ouvriers de Paris. On nous confierait les jeunes gens après leur cours primaire, vers treize ans et nous les aurions jusqu'à 18 ans. Tout en suivant nos classes, ils feraient leur apprentissage dans des ateliers formés par la Compagnie. Priez donc le grand Maître qu'il nous envoie des auxiliaires nombreux et capables, surtout qui aient bien l'esprit de leur état et l'amour de Notre-Seigneur.¹"

Mais, ceux-ci arrivaient trop lentement, et il fallait le temps de les former. Face à ces demandes, et à beaucoup d'autres qui lui parvenaient d'évêques, de députés, et parmi eux de bienfaiteurs généreux de l'Institut, le supérieur général était contraint d'opposer un refus. Il avait cependant répondu à la demande de Mgr Dupanloup, en envoyant le F. Léontin Le Sourd ouvrir une école à Dampierre-sur-Loire (Loiret). Il fit également une exception pour M. Audren de Kerdrel, qui demandait un frère pour son école de Cléguer :

"Votre demande, *écrivait-il*, m'a profondément touché. Aussi n'ai-je pu me résoudre à y répondre immédiatement, comme je le fais tous les jours : "Cela m'est tout à fait impossible". Bien que je susse d'ailleurs que je n'ai plus un seul Frère dont je

¹ Lettre du 19 juin 1872. Cf. LAVEILLE , *Op. cit.*, p. 190 .

puisse actuellement disposer, [...] malgré tout, je ne le ferai pas. Je veux vous dire, au contraire, que je donnerai un Frère à Cléguer dès que je le pourrai, soit à Pâques, soit aux vacances. Trop heureux si je pouvais ainsi reconnaître et encourager, - si modestement que ce soit -, les signalés services que vous rendez à l'Église et à la société en combattant si vaillamment pour elles¹."

Intervention en faveur des instituteurs communaux.

Dans le nouveau contexte politique, les relations avec les diverses administrations connaissaient une nette amélioration. Au ministère de la Marine, le directeur des Colonies, M. Benoist d'Azy, qui avait été l'ami de Félicité de la Mennais, et aussi de l'abbé Jean, se montrait très favorable aux Frères. Les préfets, en particulier ceux de Bretagne, étaient également bien disposés. Par l'intermédiaire du préfet du Morbihan, le F. Cyprien eut l'occasion de présenter au Conseil départemental, des réflexions sur la situation faite aux instituteurs, notamment à propos du nombre d'élèves gratuits.

"L'article 10 de la loi du 10 avril 1867, *remarquait-il*, fait entrer comme partie intégrante dans le traitement des instituteurs, un traitement mensuel, calculé à raison du nombre d'élèves gratuits présents à l'école, d'après un taux déterminé, chaque année, par le préfet, sur l'avis du conseil municipal ou du conseil départemental. Le but de cette disposition est "d'améliorer la situation de l'instituteur et de récompenser son zèle.", en établissant quelque proportion entre sa fatigue et une juste rémunération. Ceci est surtout applicable aux écoles rurales qui comptent un grand nombre d'élèves, et elles ne sont pas rares en Bretagne.

¹ Lettre du 7 janvier 1873. Id, p. 191.

Or il arrive souvent que les conseils municipaux abusent étrangement, aux dépens de l'instituteur, de la faculté qui leur est accordée de fixer le nombre des admissions gratuites. Ainsi, même dans une petite commune, il n'est pas rare de voir un instituteur, à force de zèle et de soins, attirer à lui 80 ou 100 élèves. On s'attend, naturellement, à voir ce succès compris et encouragé. Eh bien ! c'est souvent le contraire qui arrive. L'instituteur trouve un conseil municipal [...] jaloux d'empêcher que le traitement s'élève au-dessus du minimum légal, règle les admissions gratuites, si bien que l'instituteur se voit contraint de recevoir jusqu'à 70 et même 80 élèves gratuits, mais au détriment et aux frais de l'instituteur.

Donc, par le fait du conseil municipal, l'instituteur zélé dont nous parlons, avec tous ses soins et son extrême fatigue, n'aura que le traitement de l'instituteur paresseux ou indifférent, dont la classe réunit à peine 20 ou 30 élèves, ce qui est à la fois peu équitable et peu encourageant.

Le remède à une pareille situation nous semble aussi simple qu'il serait efficace. Ce serait d'astreindre les communes à payer, pour chaque élève admis gratuitement, le même taux que les familles payantes. Le conseil municipal pourrait alors admettre autant d'élèves gratuits qu'il lui conviendrait, sans que pour cela l'instituteur fût lésé¹."

Le F. Cyprien, par cette intervention, manifestait son souci de justice et d'équité en défendant les intérêts d'une catégorie particulièrement méritante.

Face aux demandes de missionnaires.

Cinquante établissements ont été ouverts ou réouverts durant cette période, presque tous en Bretagne. Mais les besoins étaient grands dans les colonies et en Haïti, et la fièvre jaune avait

¹ Cf. LAVEILLE, *Op. cit.*, p. 195.

sévi en Guyane. Il fallait combler les vides et pourvoir aussi au retour des missionnaires pour raison de santé. Or pendant les mois d'angoisse de la guerre, le recrutement du noviciat s'était ralenti. Le F. Cyprien dut faire appel aux volontaires :

"Je m'adresse à tous ceux d'entre vous, *écrivait-il*, qui se sentent de l'attrait pour cette glorieuse mais pénible mission. J'ai dit *pénible*, car, ne l'oublions pas, pour une pareille œuvre, il faut des hommes d'abnégation et de sacrifice, des hommes dévorés, pour ainsi dire, de la flamme du zèle [...] Il s'agit d'être prêts à tout sacrifier pour aller, à l'exemple des apôtres, étendre au loin le règne de Jésus-Christ ; et, pour cela, il faudra travailler, souffrir, peut-être mourir à la tâche, mais on mourra martyr de la charité, de cette charité qui emporte le ciel. Ah ! mes très chers Frères, qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent l'Évangile de la paix, de ceux qui annoncent les vrais biens ¹!"

Cet appel fut entendu, et les candidats se présentèrent en nombre pour assurer la relève.

Projet de biographie de l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

Peu de temps après la mort du fondateur, le F. Cyprien avait songé à la publication d'un ouvrage qui conservât la mémoire de cet homme, d'un mérite exceptionnel. Il avait songé pour cela à l'un des disciples du Père, l'abbé Mathurin Houët, prêtre de l'Oratoire de Rennes. Malheureusement, après des essais et de longs retards, celui-ci avait dû renoncer à la tâche. Le F. Cyprien s'était alors adressé à un autre ami de l'abbé de la Mennais, M. Sigismond Ropartz, avocat au barreau de Rennes, qui avait accepté et dont le travail touchait à sa fin. Mais si

¹ Circulaire du 12 décembre 1872.

l'ouvrage¹ décrivait fort bien l'administrateur, l'écrivain, l'homme d'œuvres, il laissait quelque peu dans l'ombre le fondateur religieux, le missionnaire zélé, le guide des consciences, le prêtre enfin. Il fallait donc songer à une autre biographie qui puisse présenter sous tous ses aspects cette puissante personnalité. Il était donc urgent de rechercher et d'amasser tous les documents nécessaires à une telle élaboration.



Frère Léontin LE SOURD
(1843-1881)

Le F. Cyprien rappela, de Fougères où il était placé depuis son départ de Dampierre, le F. Léontin Le Sourd, comme secrétaire particulier, et il le préposa à la garde des archives de l'Institut. Chercheur avisé, poète membre de plusieurs sociétés littéraires, le F. Léontin présentait toutes les qualités requises et se mit d'emblée à la tâche. Bientôt il songea à publier une *Chronique* qui pût offrir aux Frères et aux amis de l'œuvre un tableau actualisé des activités de l'Institut. Le premier numéro de la *Chronique des Frères de*

¹ Sigismond ROPARTZ, *La vie et les œuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne (1780-1860)*, Paris, 1874.

L'Instruction chrétienne parut le 8 décembre 1874 et fut accueilli très favorablement ; le F. Léontin allait en diriger la publication durant six années.

Si le projet d'une biographie complète de J.-M. de la Mennais ne put être alors réalisé, le F. Léontin fut néanmoins mêlé activement à la publication, en 1876, d'un ouvrage dû à la plume d'Eugène de Mirecourt¹, qui passa quelque temps à Ploërmel pour compléter son information.

Premier voyage à Rome : 1874.

En réponse à une démarche de l'abbé de la Mennais, le pape Pie IX avait adressé, le 7 janvier 1851, un bref d'éloges à l'Institut : c'était un grand encouragement, mais ce n'était pas une reconnaissance officielle comme congrégation religieuse : le rapport du consultant de la Commission des Évêques et Réguliers avait été explicite sur ce point². Le fondateur avait donc, dès 1853, envisagé de soumettre au Saint-Siège une modification de la Règle et s'était adressé à l'un des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie qui assuraient à cette date des fonctions d'aumônerie à la maison de Ploërmel, le P. Marcellin Collin. L'affaire devait rester secrète, mais elle avait été ébruitée³ et le projet de modification fut remis à plus tard.

¹ E. de MIRECOURT, *Hommes illustres du clergé de France au XIXe siècle. L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur de l'Institut de Ploërmel*, Vannes, 1876. Eugène de Mirecourt (1812-1880), de son vrai nom Charles Jacquot, né à Mirecourt (Vosges), auteur de romans et nouvelles et de pièces de théâtre, publia aussi dans la collection *Les Contemporains* une centaine de biographies de personnalités du XIXe siècle. Il mourut à Port-au Prince (Haïti), où Mgr Guilloux l'avait accueilli à l'archevêché, le 13 février 1880.

² Cf. *Études Mennaisiennes*, n° 33, p. 7.

³ Id. p. 51.



*Pape Pie IX (1792-1878) (Giovanni Mastai Ferretti),
pape de 1846 à 1878.*

Le F. Cyprien souhaitait reprendre ce projet et il saisit l'occasion qui s'offrait en février 1874 de se rendre à Rome : Mgr Hillion, évêque du Cap Haïtien, ancien professeur au collège Saint-Stanislas et ancien aumônier des Frères, avait séjourné quelque temps à la maison-mère avant d'entreprendre sa visite *ad limina*. Celle-ci devait s'effectuer en compagnie de l'évêque de Vannes : Mgr Bécél, oubliant les oppositions passées à propos du collège de Ploërmel, renoua à cette occasion des relations cordiales avec le F. Cyprien.

C'était le premier voyage d'un supérieur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne à Rome, pour présenter au chef de l'Église le témoignage de l'amour et de la soumission des membres de la congrégation, si l'on excepte celui du P. Gabriel Deshayes, en 1824. Le F. Cyprien avait obtenu la faveur d'une audience particulière du Saint-Père¹. Il présenta en ces termes l'Institut : "Nous sommes près de 1500, Très Saint-Père, nous dirigeons environ 500 écoles, et nous instruisons près de 100.000 enfants et adultes, en France et dans les colonies."

Le supérieur général avait également été reçu par Mgr Luca, préfet de la congrégation des Évêques et Réguliers qui lui dispensa conseils et informations pour la réalisation de ses projets. Il pouvait rentrer à Ploërmel avec confiance dans l'avenir.

On lui apprit, à son retour, qu'une lettre anonyme circulait parmi les Frères, remplie de critiques contre son administration. Il s'agit vraisemblablement d'un document daté de mars 1874. L'auteur, tout en déclarant que "tout ce qui suit n'a point été inspiré par la passion, non plus que par l'esprit de parti ou de mécontentement contre les supérieurs", et qu'il ne s'est décidé à écrire qu'après avoir consulté "saints religieux et théologiens

¹ Le *Journal de Florence* s'en fit l'écho. N° 76, dimanche 5 avril 1874.

éminents", trace le plus sombre tableau de la situation de l'institut :

"Que deviendrons-nous ? Nous allons à la dérive et immanquablement nous ferons naufrage si un habile pilote ne nous tire du danger [...] Aucune congrégation n'a été administrée comme la nôtre [...] Nous avons un noviciat qui n'en mérite pas le nom ! Cette décadence que nous déplorons est due à ceux qui nous gouvernent."

En vue des élections qui approchent, il propose des mesures draconien-nes :

"Le Chapitre devra exiger que le supérieur général renonce à toute fondation pendant cinq ans ou tout au moins trois ans [...] Que la Règle qui n'est plus observée soit refaite ou au moins modifiée¹..."

D'autres textes également anonymes, renfermant les mêmes critiques excessives contre le Supérieur, étaient échangés clandestinement :

"Nous avons espéré pendant longtemps que vous seriez l'instrument dont la Providence devait se servir pour l'œuvre de notre régénération. Mais des années d'expérience nous ont prouvé surabondamment que nous nous étions fait illusion [...] Qu'a-t-il été fait depuis quinze ans pour écarter la grande somme des maux qui nous accablent maintenant ? Rien, absolument rien, exactement rien² !"

Cet assaut de la critique, mais d'une critique qui n'osait pas s'exprimer au grand jour, fut l'occasion pour le supérieur

¹ AFIC. 250.13.3.023.

² AFIC. 250.15.3.026.

général d'un humble examen de conscience. Le F. Cyprien était âgé de 58 ans, mais il était atteint d'un début de surdité, et des douleurs récemment aggravées lui faisaient craindre un début de paralysie de la main droite. Il se disposa donc sérieusement à voir sa charge passer en d'autres mains. Toutefois, pendant les années de ses mandats successifs, il s'était dépensé sans compter, et il voulut rappeler à ses Frères l'œuvre accomplie pour le bien de l'institut. Ce fut l'objet d'une circulaire datée du 2 juillet 1874. Il y exprimait à la fois le vif sentiment de sa faiblesse devant l'ampleur de la tâche, et la certitude du bon travail réalisé :

"Dieu lui-même, *écrivait-il*, par les infirmités qu'il nous envoie, semble nous donner le signal de la retraite, et nous l'acceptons avec bonheur, bénissant et admirant cette ineffable Providence qui, dans sa sollicitude pour la congrégation, attend, pour ainsi dire, le jour des élections pour nous envoyer des infirmités incompatibles avec la charge de supérieur.

Malgré tout ce qu'on aurait pu vous dire, la situation de l'institut est, au fond, excellente, et n'a rien à redouter. Non pas, sans doute, hélas ! que tout y soit parfait. Nous le disons d'abord sans détour, il y a chez nous, malheureusement, comme dans toutes les autres congrégations, une pénurie relative de sujets qui ne nous a pas toujours permis de donner à la formation de nos jeunes Frères tout le temps désirable, et je puis dire que nul ne le regrette autant que nous [...]

Si, dans ces circonstances difficiles, et malgré toute l'insuffisance du pilote, la nacelle de la congrégation a pu, pendant quinze années, voguer heureusement à travers tous les écueils, le vaisseau de l'institut s'avancera avec plus d'assurance encore ... vers le rivage de la bienheureuse éternité [...]

La congrégation est bien autrement assise qu'on ne le pense. Grâce à Dieu, les esprits remuants sont extrêmement rares parmi nous ; les hommes sages, calmes et droits composent l'immense majorité. Aucune société, peut-être, n'en a donné tant

de preuves dans les circonstances délicates et difficiles que nous avons traversées depuis quinze ans¹."

Ce langage à la fois modeste et direct fut bien accueilli. Le supérieur, tout en témoignant d'un vif désir de quitter sa charge, ne donnait pas expressément sa démission. On pouvait donc lui faire à nouveau confiance.

¹ Minute. AFIC. 250.16.3.013.

IV. 3^{ème} RÉÉLECTION DU F. CYPRIEN (1874-1879).

Lors de la retraite du mois d'août 1874, le Chapitre fut constitué. Mgr Bécél avait tenu à présider lui-même l'élection : la majorité se porta une fois encore sur le nom du F. Cyprien. Le Chapitre décida que désormais les membres du conseil seraient au nombre de six et confia au supérieur général le soin de préparer la révision des statuts et d'élaborer, le plus tôt possible, une organisation définitive de l'institut.

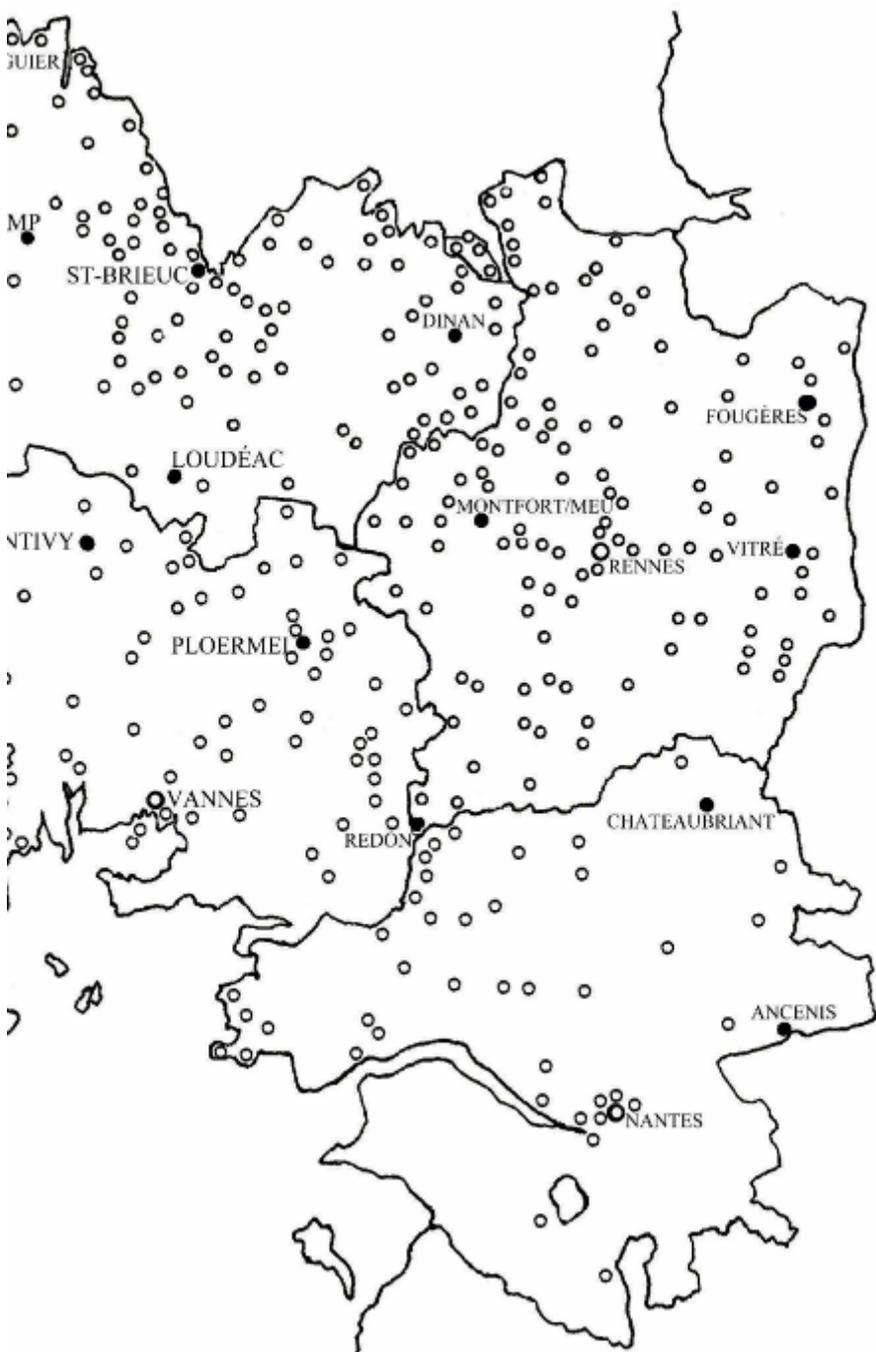
Nouvelle organisation des provinces.

Il était apparu que la précédente organisation en circonscriptions manquait d'efficacité : nombre de directeurs de circonscriptions étaient assujettis à leur propre classe ou ne disposaient pas de l'autorité suffisante. De plus, il fallait tenir compte du développement de l'institut, au rythme des nouvelles fondations : on en compta cinquante dans la période 1869-1874, soit une moyenne de dix par an, dont quelques-unes en dehors des départements bretons.



**Implantation des 352 établissements
des Frères de l'Instruction Chrétienne
dans les 5 départements de l'Ouest
au 15 avril 1879**

ÉCHELLE : ——— 25 km . Carte : Fr. Gilles Pierre



La congrégation fut donc divisée en quatre provinces, chacune confiée à un assistant du supérieur général : province du Nord-Ouest (Côtes-du-Nord et Finistère), dirigée par le F. Ladislas Ladure ; province de l'Est (Ille-et-Vilaine et maisons de Ducey, Le Mans, Paris), confiée au F. Job Renault ; province du Sud (Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, et maisons d'Orléans, Dampierre, Bordeaux et Toulouse), sous l'autorité du F. Edme Robert. On désigna sous le nom de province Centrale la maison-mère, placée sous la responsabilité du F. Ferdinand. Le F. Arator Brétéché était chargé des affaires coloniales et de la correspondance. Pour maintenir l'unité de gouvernement, il fut admis que le supérieur général pouvait disposer de sujets pour tous les postes ; de plus les assistants pouvaient être chargés par lui de missions particulières

D'autre part le Chapitre, soucieux de la formation permanente des jeunes frères placés comme adjoints dans des maisons parfois très éloignées de la maison-mère décida de les confier à un religieux qui puisse les soutenir, les visiter et correspondre régulièrement avec eux pendant les trois années qui suivaient leur entrée en fonction. Ce fut le F. Théodorit-Marie Joubault.

Enfin, tenant compte de la situation de trop de religieux établis dans différents postes, souvent chargés d'élèves, et tentés de négliger leur propre instruction, on avait décidé d'organiser pour tous ceux qui étaient âgés de moins de quarante ans un programme d'études pendant une durée de trois années, avec des examens et la délivrance d'un diplôme. Ce système fut mis en vigueur en août 1875, sous la direction d'un homme de culture et d'expérience, le F. Job Renault. Le F. Cyprien s'inspirait en cela de ce qui était réalisé dans les académies pour nombre

d'instituteurs qui préparaient l'examen du brevet supérieur. C'était d'ailleurs le conseil que lui avait donné le préfet de Nantes, M. Malher, à l'occasion d'une rencontre où la question de la formation intellectuelle des instituteurs avait été évoquée : "C'est par les grades qu'on vous attaquera. Organisez-vous et soyez prêts¹."

Pour se préparer à la tâche importante de la revision des statuts qui lui avait été confiée par le Chapitre, le F. Cyprien et quelques-uns de ses proches collaborateurs décidèrent de s'engager pendant un mois entier dans les "grands exercices" selon la méthode de saint Ignace, qu'ils suivirent à la maison des jésuites de Vannes. Revenus à Ploërmel ils commencèrent leur travail. De l'avis même des congrégations romaines, il fallait prévoir dans les règles renouvelées, la profession de trois vœux de religion ; or on sait que depuis les origines de l'Institut, les Frères prononçaient seulement le vœu d'obéissance. Il convenait d'envisager aussi une durée plus longue pour le mandat du supérieur général que les cinq années prévues par l'abbé de la Mennais dans son *Acte de dernière volonté*.

Le F. Cyprien jugea utile de consulter d'abord les Frères sur ces points : il fit imprimer un certain nombre d'exemplaires des Constitutions projetées et les fit distribuer aux directeurs d'écoles, avec mission de demander² à tous les profès de vœu perpétuel de formuler leur avis.

¹ Cf. lettre du F. Cyprien au F. Edme, 5 septembre 1876. AFIC.

² *Avis très important du Révérend Frère Supérieur*, inséré dans la *Chronique* du 1^{er} février 1875.

Relations avec les Frères de Gascogne.

On connaît l'origine des Frères de Gascogne : Mgr de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, voulant doter son diocèse d'instituteurs religieux, avait fait appel à l'abbé Jean-Marie de la Mennais pour qu'il acceptât de former à Ploërmel des jeunes gens qui pourraient constituer le noyau d'un nouvel institut. Après des débuts difficiles, un contrat signé le 17 octobre 1849 avait fixé les attributions respectives des deux fondateurs : la maison principale, située à Lavacan, commune de Pavie, dans le diocèse d'Auch, était dirigée par un frère directeur principal, mais le concours des deux fondateurs était requis pour toute décision concernant le développement de l'œuvre. Toutefois celle-ci conservait son autonomie pour les intérêts matériels. Lors de la démission de Mgr de la Croix, en 1856, les Frères de Gascogne étaient au nombre de 35, dont 21 Gascons ou Béarnais, et avaient la direction de 14 établissements. La protection épiscopale se continue sous les successeurs de Mgr de la Croix d'Azolette : Henri de Salinis (1856-1861), F.-A. Delamarre (1861-1871) et Pierre-Marie Gérard de Langalerie (1871-1886). De son côté, le F. Cyprien Chevreau, successeur de l'abbé Jean-Marie de la Mennais assumait toutes les responsabilités prévues dans le contrat de 1849.

Toutefois l'œuvre de Gascogne restait fragile et encore dépendante de l'institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel qui seul jouissait de la reconnaissance légale. On se souvenait des derniers conseils de Mgr de la Croix, qui écrivait, en 1859, au curé de Pavie : "Je craignais qu'on ne comprît pas assez la nécessité qu'il y a pour le bien de l'œuvre de la tenir toujours inséparablement unie à la Maison-Mère (de Ploërmel) :

toute atteinte portée à ce principe amènerait inévitablement sa perte¹."

Le F. Cyprien, après des années d'expérience et de réflexion sur l'évolution de la position de Frères de Gascogne, écrivait à l'abbé Bénac :

"Nous avons le même jugement sur la situation actuelle de Lavacan, qui ne peut être que provisoire. Il faudra en effet, me semble-t-il, ou qu'elle se réunisse tout à fait à la maison de Ploërmel, ou bien qu'elle s'en sépare complètement, et dans ce dernier cas qu'elle obtienne préalablement la reconnaissance légale. À la mort de M. de la Mennais, je m'attendais à ce qu'on me demandât cette séparation, et j'étais bien résolu, tout comme aujourd'hui, à n'y faire aucune opposition.

Mais, à Lavacan, tout au contraire, on supplia très instamment de ne pas songer à la séparation, qui serait cependant, pour moi personnellement, la meilleure [...] Mais, *ajoutait-il*, une chose dont on doit tenir grandement compte, c'est le désir ou le sentiment général des Frères : ceux-ci, en masse, souhaiteraient ardemment la complète fusion avec la maison de Ploërmel [...] Monsieur et très cher abbé, vous êtes à même de le savoir beaucoup mieux que moi²."

Le F. Cyprien invitait l'abbé Bénac à soumettre la question à l'archevêque d'Auch. Celle-ci était d'autant plus urgente que l'Institut de Ploërmel avait sollicité du gouvernement une reconnaissance étendue à la France entière ; d'autre part un Chapitre général était convoqué pour 1876, et les Frères de Gascogne devaient y envoyer leurs représentants. Le 22 juillet 1875, le supérieur général confia de nouveau à l'abbé Bénac ses

¹ Cité par A. AGUERGARAY, *Chronique*, n° 377, p. 29.

² Lettre du 1^{er} juillet 1875. AFIC, 250.20.1.033.

réflexions sur la situation qui résulte du contrat liant entre eux les Frères de Bretagne et de Gascogne :

"Il y a suivant moi, dans ce gouvernement à deux une erreur et un vice originels, d'où naîtront tôt ou tard d'inévitables embarras [...] Il me semble qu'il y a, dans l'organisation actuelle, une fausse situation d'où tôt ou tard il faudra forcément sortir.

Je n'entrevois, en effet, que deux solutions définitives et sérieuses : ou bien que la communauté de Lavacan devienne une œuvre purement diocésaine, dont Mgr l'archevêque est le chef : je pense qu'alors elle pourra [...] être suffisante pour le diocèse. Ou bien qu'elle s'affilie immédiatement à l'Institut de Ploërmel. Cette solution peut paraître radicale, mais je n'en connais pas d'autre qui puisse lever toutes les difficultés et qui permette à l'œuvre d'acquérir un sérieux développement¹."

La question de l'avenir des Frères de Gascogne n'allait pas tarder à être publiquement débattue : elle trouverait sa solution dès l'année suivante.

Aux colonies : appel aux Frères en faveur du collège de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Depuis 1842, les Frères de l'Instruction Chrétienne envoyés à Saint-Pierre et Miquelon par l'abbé de la Mennais à la demande du ministre de la Marine, y assuraient l'enseignement primaire dans les écoles de Saint-Pierre et de Miquelon². En 1872, à Saint-Pierre, un agrandissement des locaux avait permis d'ajouter aux trois classes déjà existantes et chargées d'écoliers deux classes

¹ AFIC. 250.20.1.038.

² Cf. J. LE BIHAN, *L'œuvre d'enseignement des F.I.C.P. aux îles St-Pierre et Miquelon (1842-1903)*. *Etudes Mennaisiennes*, n° 3, janvier 1989.

supplémentaires ; on y enseignait aux meilleurs élèves les disciplines facultatives prévues par la loi de 1850. Cette même année, à l'initiative de l'abbé Le Tournoux, vicaire apostolique, le colonel Cren¹, commandant les îles St-Pierre-et-Miquelon, avait accordé l'ouverture d'un collège secondaire, confié à des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Installé en octobre 1873, sous la direction du P. Payen, assisté de deux de ses confrères, le collège ne comptait alors que 25 élèves, puis 36 l'année suivante.

Très vite, le supérieur du collège comprit que, dans cet archipel de quelque 5000 habitants, en majorité pêcheurs et artisans, son établissement ne pourrait pas subsister sans l'apport des élèves qui fréquentaient le cours supérieur de l'école des Frères. Dès le 17 septembre 1873, il écrivait à ce sujet au directeur principal, le f. Yriez-Marie Chapel², qui en référa à son supérieur général à Ploërmel.

Les discussions interrompues quelque temps furent reprises en 1876 entre le P. Payen et le F. Cyprien : il s'agissait de "faire disparaître une concurrence désavantageuse, sans nuire aux intérêts ni des maîtres chargés de l'enseignement, ni des enfants eux-mêmes" ; et le P. Payen en proposait le moyen : garantir le traitement de deux professeurs Frères qui viendraient enseigner au collège, "à la condition que vous vous engagiez à supprimer les études ou classes qui sont comme une institution primaire supérieure, établie à côté des classes communales et en

¹ Le colonel Pierre Vincent Cren fut en poste à St-Pierre et Miquelon de 1864 à mai 1872.

² F. Yriez-Marie (Jean Chapel), né à Pleugriffet (Mhan) le 13 juin 1834, entré à Ploërmel en 1849. Il quitta St-Pierre et Miquelon, en 1874, pour aller à la Guadeloupe. Il fut élu assistant général au Chapitre de 1879.

concurrence avec le collègue¹." Le supérieur général des Frères exprima son regret de répondre par la négative :

"Nous n'avons absolument personne que nous puissions envoyer à Saint-Pierre pour le moment ; le Conseil n'est pas complètement rassuré sur le succès d'une pareille organisation ; il n'ose toucher à celle de notre établissement, qui est déjà ancienne et qui a fait ses preuves²."

Le P. Payen tenta cependant une ultime démarche, qu'il fit même appuyer par une lettre du Commandant Joubert³, gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon :

"L'unification de nos deux communautés dans l'œuvre du collègue, *écrivait-il*, me paraît très importante et se présente comme la seule solution possible à la situation difficile qui nous est faite à Saint-Pierre. Le sens de votre réponse m'a d'autant plus surpris que nos deux congrégations unissent déjà leur action en Guyane et à Saint-Louis (du Sénégal)"⁴.

Mais le F. Cyprien maintint sa position :

"Il m'est dur, je vous l'avoue, de ne pouvoir pas entrer dans vos idées. Mais véritablement il me semble que vous êtes dans l'erreur [...] Certainement au Sénégal, à la Guyane et ailleurs, nous vivons en très bons termes avec vos excellents Pères [...] mais chacun y est chez soi, et il n'y a rien de semblable à ce que vous me faites l'honneur de me proposer pour Saint-Pierre ; je

¹ Lettre du 9 août 1876. Arch. CSSP, 3 N 1. 1 a 3.

² Lettre du 23 août 1876. Id.

³ Charles Henri Alfred Joubert, avait été en poste à Saint-Pierre et Miquelon de mai 1873 à juillet 1876.

⁴ Lettre du 29 août 1876. Id.

suis bien obligé de vous dire que mon Conseil persiste dans son appréciation.¹"

Cette réponse mettait fin à la tentative d'arrangement en vue d'améliorer la situation du collège de Saint-Pierre. En butte à des difficultés budgétaires persistantes, celui-ci allait cependant se maintenir sous la direction des Pères jusqu'en juin 1892, date où ils quittèrent la colonie.

Un événement important : le Chapitre de 1876.

Un Chapitre spécial fut convoqué pour le mois de mai 1876. Le F. Cyprien avait préparé soigneusement un plaidoyer à l'intention des membres du chapitre :

"Depuis longtemps déjà, des hommes graves et dévoués, soit dans l'Institut, soit au dehors, en voyant la complète et puissante organisation des autres sociétés religieuses, m'exhortaient vivement à en donner une semblable à notre société. [...] C'est après avoir beaucoup examiné, beaucoup étudié, après avoir consulté à Rome et ailleurs que j'ai cru de mon devoir, non pas de résoudre moi-même, mais de poser la question des vœux. Ces trois vœux sont, d'ailleurs, essentiels à l'état religieux ; on n'est religieux qu'à ce prix. Notez bien qu'il ne s'agit d'imposer les trois vœux à personne, il s'agit seulement de pouvoir les faire dans la Congrégation. On n'y admettrait même que ceux qui en feraient la demande formelle et qui en seraient jugés dignes.

Pour terminer, disons un mot de la durée des pouvoirs du supérieur général. Devront-ils se borner à cinq ans ? Pourront-ils être prorogés jusqu'à dix ans ? [...] C'est en considérant ce que l'expérience et la sagesse des siècles a consacré autour de

¹ Lettre du 5 septembre 1876. Id.

nous que j'ai été induit à penser qu'il y avait peut-être quelque chose à faire.. Que voyons-nous, en effet ? Tous les ordres religieux, toutes les congrégations de quelque importance ont un supérieur général à vie. Dans ces conditions, les pouvoirs de dix ans ne seraient-ils pas, pour le moins, un progrès ?"

Cette communication mesurée mit le calme dans les esprits. Le Chapitre établit, relativement aux trois vœux, de n'imposer à personne un nouvel engagement extérieur, mais de permettre à quiconque en serait jugé capable de se lier personnellement par les vœux de chasteté et de pauvreté. Quant à la durée des pouvoirs du supérieur, il fut réglé qu'en 1879, l'élu de l'assemblée serait investi de sa charge pour dix ans.

Par ailleurs, soucieux de favoriser le recrutement de l'Institut, le Chapitre décida de fonder, surtout dans les départements éloignés de Ploërmel, des maisons préparatoires au noviciat, sous le nom de "petits postulats". Peu de temps après cette décision prenait effet par l'ouverture de deux maisons, à Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Inférieure) et à Livré (Ille-et-Vilaine)

Un autre fait allait donner encore plus d'importance à ce Chapitre déjà marquant : au cours de la séance du 4 mai, les délégués des Frères de Gascogne demandèrent officiellement la fusion complète des œuvres du Midi avec l'œuvre mère de Bretagne. Cette demande fut accueillie par des applaudissements unanimes. Trente-deux établissements, répartis dans six départements s'ajoutaient ainsi aux nombreuses écoles dépendant déjà de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel.

Au cours de ce même mois, le 9 mai 1876, parvint la réponse favorable à une demande adressée par le R.F. Cyprien au Président de la République, le maréchal Mac Mahon et appuyée par des personnalités comme le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, M. Audren de Kerdrel : l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, reconnu seulement par ordonnance royale du 1^{er} mai 1822 pour les départements de l'ancienne Bretagne, "était désormais admis à jouir, dans toute la France, des droits accordés par les lois aux associations religieuses vouées à l'enseignement."

Au 1^{er} janvier 1877, les nouvelles Constitutions furent publiées et envoyées à Rome pour étude. Mais celle-ci n'était pas achevée, le 7 février 1878, lorsque mourut le Souverain Pontife Pie IX. C'est son successeur, le pape Léon XIII, qui fut appelé à se prononcer sur leur approbation.

Nouvelles demandes de fondations.

Les demandes d'ouverture d'écoles se succèdent, et il est parfois bien difficile au supérieur général de leur opposer un refus, quand il souhaiterait tant donner une réponse favorable. C'est le cas de la requête formulée par M. Benoist d'Azy, directeur au ministère des Colonies : il s'agit d'une école de campagne, mais bien loin de la Bretagne, à Verneuil (en Nivernais). Le F. Cyprien ne peut que présenter les arguments qui expliquent sa réponse négative :

"Il est vrai que nos Frères peuvent aller isolément dans les campagnes, *chez MM. les Curés*, mais à deux conditions : c'est que ces écoles isolées soient assez rapprochées pour que les Frères puissent se voir souvent, comme cela se pratique en Bretagne ; c'est en second lieu que les Frères reviennent à la

maison-mère se retremper dans la *retraite annuelle*. Cette dernière condition ne serait pas une difficulté, sans doute, sauf les frais de voyage, mais la première est très sérieuse et très grave.

C'est qu'en effet ce système de Frères isolés dans les paroisses n'a pu réussir jusqu'ici qu'*en Bretagne*. Nous l'avons essayé en Normandie et en Gascogne, où nous avons deux colonies de Frères, et il y a complètement échoué. Dans ces deux provinces, en effet, nous n'avons nulle part un Frère seul chez MM. les Curés. Comment donc ferait le pauvre frère de Verneuil, éloigné de cent lieues au moins de tous ses confrères ? Évidemment il n'y tiendrait pas. C'est aussi l'avis de mon conseil, à qui j'ai dû soumettre la question¹."

Parmi les demandes qui tiennent le plus à cœur au F. Cyprien se place celle de Mgr Richard, ancien vicaire général de Nantes, devenu archevêque *in partibus* de Larissa et coadjuteur de Paris. Il plaide la cause de son neveu, M. du Rostu, maire de Plessé (Loire-Inférieure), vaste commune qui compte deux succursales. Le maire souhaite vivement un Frère pour la paroisse du Coudray : il y trouverait l'appui d'un confrère qui dirige déjà l'école de Plessé. Le Supérieur général répondit à la pressante intervention de Mgr Richard, et l'école du Coudray put ouvrir en 1876, avec le F. Fabien-Marie Boulan.

Une autre demande parvint à Ploërmel, de Saint-Denis où un prêtre connu pour sa science et ses talents de vulgarisateur, le chanoine Moigno s'intéressait à la formation chrétienne des enfants apprentis dans une verrerie de la Plaine Saint-Denis. Le dévoué chanoine s'offrait même à payer la pension de deux novices, en échange des deux Frères qu'il espérait pour ouvrir une école. Ému de cette insistance, le F. Cyprien promit d'envoyer un

¹ Lettre du 6 octobre 1874. AFIC. 251.20.1.1.

émissaire étudier sur place les conditions de la fondation. L'enquête révéla malheureusement que le directeur de l'usine imposait à l'œuvre des conditions incompatibles avec la Règle des Frères, et le projet dut être abandonné.

Dès 1878, le F. Cyprien avait relevé les signes annonciateurs d'une offensive contre les congrégations. Il était donc ouvert à tout appel qui pouvait permettre d'engager des Frères dans des activités éducatives autres que l'enseignement. C'est ainsi qu'il répondit à l'offre de Mme Dupont-Delporte qui lui proposait d'envoyer quelques Frères pour l'aider dans l'organisation d'un orphelinat agricole qu'elle avait fondé à Ciboure, près de Saint-Jean-de-Luz.

"Il ne s'agit pas, *écrivait-il*, de prendre un engagement mais d'annoncer que je vais étudier sur place et très sérieusement la question. Hélas ! Madame, peut-être aurai-je bientôt sur les bras plus d'hommes qu'il ne m'en faudrait¹."

Le Supérieur se rendit sur place et un accord fut trouvé sur les conditions essentielles de la fondation. Le F. Alphonse de Liguori Fillos arriva en 1878 pour commencer l'œuvre, qui allait connaître des commencements difficiles, mais permettrait de prendre contact avec une région où l'Institut allait connaître plus tard d'autres développements.

D'autre part on offrait au Supérieur Général un établissement au Canada. Il ne manquait pas de bonnes raisons, dans le contexte politique de l'époque, de diversifier les implantations de l'Institut. En France, la République était établie par le vote récent de la constitution de 1875. Si le nouveau Sénat

¹ Lettre du 12 janvier 1878. AFIC.

était de majorité modérée, la Chambre des Députés, sous l'influence de Gambetta, affichait déjà son programme d'instruction laïque, gratuite et obligatoire. Que deviendraient alors les écoles congréganistes ? D'autres Frères partageaient l'inquiétude du supérieur, et parmi eux le F. Thadée, directeur du pensionnat de Toutes-Aides :

"Je vous demande, *écrivait-il*, de vous emparer tout de suite, ne serait-ce que par deux Frères, du Canada. Si vous tardez, il vous échappera. Il faut l'avouer, l'avenir de la France fait peur aux congrégations enseignantes. Elles jettent leurs regards vers un port de refuge pour un temps peut-être assez prochain. Puisqu'on nous fait des avances, profitons-en avec empressement. Dans quelques années, si les projets des méchants réussissent, vous ne manquerez pas d'embarras et d'inquiétudes en France¹."

Au mois de mars 1876, en effet, M. O'Donnell, curé de Saint-Denis-sur-Richelieu, diocèse de Saint-Hyacinthe, arrivait à Plœrmel ; au nom de son évêque, Mgr Louis-Zéphirin Moreau, il proposa au F. Cyprien la fondation d'une école dans sa paroisse, avec l'espoir d'y adjoindre plus tard un noviciat. Après une réponse favorable, le dialogue est noué entre le supérieur général et l'évêque qui insiste pour obtenir des Frères, dès 1877, et pour Saint-Denis et aussi pour sa ville épiscopale, et une autre paroisse, Farnham. Le F. Cyprien ne peut accepter un délai si bref, mais le 22 avril 1877, il répond :

"Le diocèse de Saint-Hyacinthe recevra sept ou huit Frères l'année prochaine : 4 pour Saint-Denis et 3 ou 4 pour la ville

¹ Lettre au F. Cyprien, du 11 octobre 1876. AFIC.

épiscopale. Votre Grandeur peut préparer toutes choses en conséquence.¹"

Et le 1^{er} mai 1878, il écrivait à l'évêque :

"Le Frère Directeur principal du Canada vous arrivera bientôt pour régler toutes choses avec vous [...] Il ne pourra partir que vers la fin du mois de juin et les autres ne pourront arriver qu'en septembre."

En réalité, c'est le 13 juillet 1878 que les Frères Alpert-Marie Ropert et Rodriguez Mahé quittaient Ploërmel pour le Havre, port d'embarquement. Le 24 juillet, ils arrivent à leur destination, sont accueillis par M. O'Donnell et quelques jours plus tard, sont reçus par l'évêque de Saint-Hyacinthe, et prennent divers contacts, dont ils font rapport à leur supérieur général..

Malheureusement, cet engagement fut brusquement interrompu, sur injonction venue de Ploërmel, qui donnait aux Frères l'ordre de rentrer, au grand mécontentement de l'évêque de Saint-Hyacinthe : "L'œuvre du Canada est devenue impossible pour nous" *écrit le F. Cyprien*. Il s'en expliquera dans des lettres adressées à Mgr Moreau : "En France, *lui écrit-il*, une administration hostile a mis brusquement à la retraite un bon nombre de Frères sur lesquels je comptais et que je me suis vu contraint de remplacer immédiatement par les Frères mêmes que je destinais au Canada²." Mais, reconnaît-il aussi, "Des malentendus sont survenus à l'occasion de nos projets

¹ Lettre à l'évêque. Arch. dioc. St-Hyacinthe, VII.B.2.

² Le 28 août 1878, le F. Cyprien écrit à l'évêque de Saint-Brieuc : "J'étais occupé à faire de nouvelles recherches pour donner un Frère à Saint-Cast, lorsque m'arrive aujourd'hui même une dépêche du préfet du Morbihan qui me signale sept Frères titulaires comme devant être immédiatement remplacés, parce qu'ils sont trop âgés ou infirmes." AFIC. 250.11.4.046.

d'établissement dans ce pays¹". On peut s'interroger à ce sujet sur le rôle des deux Frères envoyés à Saint-Denis-sur-Richelieu, qui devaient tenir informé leur supérieur de la situation. Cette première tentative avait donc échoué² : il faudrait attendre encore huit années pour voir se réaliser l'implantation de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne au Canada.

On constate aussi, à partir de cette année 1878, que les circonstances politiques apportent leur lot d'incertitudes et de menaces, dont le supérieur général est contraint de tenir compte. Le 23 janvier, l'abbé Chaliez, supérieur d'un collège à Gignac (Hérault) adresse une demande de trois ou quatre frères pour assurer les classes de français préparatoires aux études latines dans l'établissement. Faute de personnel, le F. Cyprien exprime ses regrets de ne pouvoir accepter :

"Les promesses qui m'ont été arrachées déjà absorberont d'ici longtemps tous les sujets dont je pourrai disposer. À moins que, *ajoute-t-il*, - ce qui pourrait bien arriver -, des conseils municipaux ne renvoient mes Frères de quelques écoles communales ; mais c'est là un *aléa* sur lequel il n'est guère permis de compter³."

De nouvelles difficultés viennent donc s'ajouter à toutes celles qu'il a coutume de rencontrer dans son administration qui devient de plus en plus lourde à mesure que s'étend le réseau des écoles réparties désormais dans dix-huit départements.

¹ Lettre à l'évêque, 13 novembre 1878. Id.

² Cf. F. Jean LAPROTTE, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Amérique du Nord. La tentative ratée de 1878. Études Mennaisiennes*, n° 17, décembre 1996.

³ Lettre à l'abbé Chaliez, AFIC. 250.12.4.045.

Perspectives encourageantes.

À cette période de son généralat, le F. Cyprien pouvait mesurer le chemin déjà accompli. Ses efforts pour renforcer la vie religieuse dans l'institut, poursuivis avec persévérance par le moyen des circulaires, de la correspondance particulière, et grâce à la réorganisation des provinces et aux visites des assistants, semblaient porter leurs fruits. L'augmentation du nombre des Frères avait contraint, faute de place, à introduire deux retraites, à partir du mois d'août 1878. La première fut prêchée par le P. Pouplard, de la Compagnie de Jésus ; à l'issue de la retraite, le supérieur général prononça la consécration solennelle de l'Institut au Sacré-Cœur. Cette dévotion avait été introduite dans la congrégation par Jean-Marie de la Mennais lui-même, qui, dans sa jeunesse, avait appartenu à la société des Prêtres du Cœur de Jésus, fondée par le P. de Clorivière. La seconde retraite à Ploërmel, fut prêchée par un autre disciple de saint Ignace, le P. Cros. Les Frères sortaient intérieurement affermis et renouvelés de ces saints exercices.

Des colonies, on recevait des messages réconfortants : au Sénégal, les Frères dirigeaient l'observatoire météorologique de Saint-Louis ; ils avaient apporté leur collaboration à un ouvrage du Dr Borius : *Recherches sur le climat du Sénégal*. Le gouverneur de la colonie, l'amiral de Montaignac leur en témoigna publiquement sa satisfaction ; six d'entre eux furent proposés pour les palmes académiques. En Guyane, la commission d'inspection des écoles saluait les résultats obtenus, lors de la distribution des prix à Cayenne, le 17 septembre 1875. Mêmes témoignages d'estime et de satisfaction de la part des autorités, à la Guadeloupe et à la Martinique. À Saint-Pierre-et-

Miquelon, M. Joubert, chef de la colonie, à Tahiti, le commissaire du gouvernement français, et la reine Pomaré ne ménageaient pas leurs encouragements aux Frères. Dans la république d'Haïti, enfin, grâce à la protection de Mgr Guilloux et l'appui du gouvernement, les écoles se multipliaient.

En 1877, un hommage de reconnaissance fut rendu à la mémoire du fondateur des Frères. Sous le patronage du cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, des personnalités de Ploërmel et des environs se constituèrent en Comité, présidé par Mgr Bécél, évêque de Vannes, dans le but d'ériger une statue à Jean-Marie de la Mennais. Une souscription fut lancée, dans la France entière et même aux colonies Le 17 février 1878, le conseil municipal de Ploërmel, présidé par M. Peschard, maire et conseiller d'arrondissement décidait de donner à la place Nationale, située face à la maison-mère, le nom de place La Mennais. L'œuvre, due à Adolphe Léofanti, artiste de Rennes, fut coulée en bronze par M. Thiébaud, fondeur à Paris : le groupe représente J.-M. de la Mennais confiant à un jeune Frère un enfant agenouillé près de lui ; il fut exposé au Salon de 1880 à Paris. Les circonstances politiques ne permirent pas d'installer la statue sur la place qui porte son nom : elle fut érigée dans la cour d'honneur du pensionnat, l'actuel lycée La Mennais.

Durant la période 1874-1879, trente-neuf établissements avaient été ouverts ou réouverts en France, y compris les deux juvénats fondés à Livré et Saint-Gildas-des-Bois. Il s'agissait surtout d'écoles, mais aussi de la participation de Frères dans des collèges, tels ceux de Tours, Agen, Paris, et de la prise en charge de deux orphelinats, à Toulouse et à Ciboure. Toutefois, comme il a été dit, le supérieur général était loin de pouvoir, faute de personnel, répondre au nombre toujours croissant des demandes.



Jean-Marie ROBERT DE LA MENNAIS : groupe de Léofanti

V. LES IMPLANTATIONS D'ÉCOLES : 130 établissements fondés de 1861 à 1879.

Localité	Ouverture	Élev.	Directeur	Fermeture
Bourg-des-Comptes I.V.	Sept. 1861	56	F. Éthelbert Trégouët Julien	
Le Sel de Bretagne I.V.	1861	40	F. Elme-Marie Denis Mathurin	
Saint-Malo Coll. I.V. Réouv.	1861	1 cl.	F. Egbert-Marie Kerouanton Jean-Louis	
Dinard I.V.	1862	121	(transfert de l'école de Saint-Énogat)	
Bréal-sous-Montfort I.V. R.	1863	52	F. Arnulphe Trécherel Jean-Marie	
Illifaut CdN	sept. 1863	68	F. Jean Gualbert Richard Joachim	1874
Landerneau Fin.	1863	170	F. Lidoire-Marie Masson Joseph (transfert du pensionnat de Saint-Divy)	
Le Vivier-sur-Mer I.V.	1863	61	F. Albert-Marie Quipoul Mathurin	
Méan L.Inf.	1863	64	F. Chrysanthe Richard Julien	
Ruca CdN	1863	48	F. Léonien-Marie Guimard Constant	1883
Saint-Potan CdN Réouv.	1863	68	F. Stéphane Biovir Jean-Marie	1883
Saint-Sébastien L.I.	oct. 1863	72	F. David Girard Isidore	1865
Erbrée I.V.	1864		F. Andronic Conan François	
Le Vieux Marché CdN	sept 1864		F. Jean Gualbert Richard Joachim	1890
Livré I.V.	1864	67	F. Cécilius-Marie Guibert Jacques	
Marcillé-Robert I.V.	Déc. 1864	30	F. Lucilien-Marie Lefevvre François	
Rennes I.V. Coll. St-Vincent	Oct. 1864		F. Anthelme-Marie Le Simple Charles	1895
Taden CdN	Nov. 1864		F. Armel Joly Jean-François	1868
Theix Morb.	1864	20	F. Derrien-Marie Yvinec Pierre	
Balazé I.V.	1865		F. Alexandrin-Marie Lissilourd Noël	
Hennebont M. Collège St-Pierre	1865		F. Macaire Berrigaud Yves	

Ligné L.Inf.	1865		F. Anobert-Marie Tardivel Pierre	
Châteaulin Fin.	1866		F. Clémentin Berthou Louis	
Pont-Rousseau L.I	sept. 1866		F. Oswald-Marie Bourel Jean	1888
Rannée I.V.	1866		F. André-Joseph Mazan Rémy ?	
Saint-Germain-du- Pinel I.V.	Déc. 1866		F. Fabien Martel Joseph	
Saint-Jean-le- Marillais M.L.	1866		F. Hermogènes Laigle Joseph	1895
Saint-Rémy-du- Plain I.V.	Oct. 1866	50	F. Germade Le Garrères François	1876
La Guerche-de- Bretagne I.V.	Sept. 1867	95	F. Juvénal Farard Isidore	
Augan Morb.	Fév. 1868	112	F. Alexandre Bouteiller René	
Bouguenais L.I. Coll. Les Couëts	1868	1 cl.	F. Azarias-Joseph Mollay Jean	1881
Cornillé I.V.	1868	20	F. Théodule Guilloux Julien	
Drouges I.V.	1868		F. Jean-Calybite Bertrand Guillaume	
Laignelet I.V.	1868	68	F. Éleusippe Cordelier Pierre	1890
Nevers 58 Collège	1868		F. Lucilien-Marie Lefeuvre François	1874
Orléans 45 Coll.	oct. 1868		F. Simplicien Le Roch Mathurin	1896
Pléboulle CdN	1868		F. Hugues-Marie Merdrignac Pierre	1885
Saint-Brieuc Collège St-Ch.	1868		F. Astyre-Marie Le Floch Yves	1876
Saint-Jean-sur- Vilaine I.V.	Oct. 1868		F. Polycarpe Ollivier François	
Saint-M'Hervé I.V.	1868	109	F. Enguerrand-Marie Rivière Mathurin	
Cleden Cap Sizun F.	sept. 1869		F. Tudy Le Grel Paul	
Dampierre/L. 45	1869		F. Léontin Le Sourd Alexandre	1883
Domalain I.V.	Sept. 1869	110	F. Gabriel Allio Mathurin	
Kerlouan Fin.	Févr. 1869	146	F. Tudy Le Grel Paul	
Le Foeil CdN	Sept. 1869	38	F. Hormisdas Grézil Joachim	

Monterblanc M.	Avr. 1869	120	(transfert de l'annexe de Quintin) F. Abdon Barbier Mathurin	
Noyal-Muzillac Morb.	Nov. 1869		F. Ulpien-Marie Blanchard Euchariste	
Plumieux CdN	Oct. 1869		F. Mélite-Marie Touplain Emmanuel	
Saint-Pierre-de-Plesguen I.V.	Fév. 1869		F. Jovinien Le Cailliec Gérard-Marie	
Saint-Sauveur-des-Landes I.V.	Sept. 1869		F. Romuald Guillevic Marc	1874
Gennes-sur-Seiche I.V. Réouv	1870	100	F. Sulpice-Marie Guillo Julien	
Guéhenno Morb.	Déc. 1870	56	F. Élisée Harlais Pierre	
Josselin Morb.	1870	153	F. Albert-Marie Quipoul Mathurin	
La Chapelle-Glain L.I. Réouv.	févr. 1870		F. Mélite-Marie Touplain Emmanuel	1876
Maroué CdN	1870		F. Adrias Boixière Marc	
Réouverture Plounevez-Lochrist F.	Sept. 1870	100	F. Protogènes-Marie Lescop Jean-Marie	
Pont-Réan I.V.	1870		F. Constantin-Marie Le May Jean	
Riantec Morb.	oct. 1870	156	F. Julien-Marie Guéhennecc Louis	1885
Campbon L.Inf.	1871		F. Diodore Merdrignac Eugène	
Grand-Champ Morb. Réouv.	1871	82	F. Guénolé Gourvennec Jean-Louis	1875
Guitté CdN	avr. 1871		F. Emmanuel-Mie Barriot Jean-Marie	
La Chapelle-St-Mesmin 45 Sém.	oct. 1871		F. Candidien-Marie Thézé Jean	1873
Le-Mesnil-en-Vallée M. L.	1871		F. Eusèbe-Marie Charpentier Alexis	
Lohéac I.V.	mars 1871		F. Jacob Larchet Jean-Charles	1890
Retiers I.V. Réouverture	Sept. 1871	145	F. Barthélemy-Marie Mesléard Pierre	
Saint-Brice-en-Coglès I.V.	Oct. 1871	95	F. Tandéon-Marie Lamour Joseph	
Saint-Pern I.V.	1871		F. Dominique-Joseph Adèle Émile-Victor	
Sainte-Anne-de-Campbon L.Inf.	Oct. 1871	75	F. Guillaume-Marie Monjaret Guillaume	

Séné Morb.	Sept. 1871		F. Cantien-Joseph Le Fur René	
Brélès Fin.	Avr. 1872		F. Maudan-Marie Bellec François	
Fouesnant Fin.	1872		F. Pierre Nolasque Guéguen Pierre	1881
Gâvres Morb.	1872	82	F. Tudy Le Grel Paul	1882
Guignen I.V.	1872		F. Eugène-Marie Lantrin Julien-Marie	
Izé I.V. Réouv.	1872	120	F. Salvien-Marie Lanfrain Mathurin	
Longaulnay I.V.	sept. 1872		F. Riquier-Marie Rio Pierre	1881
Mordelles I.V.	Oct. 1872	22	F. Émilien Picard Jean-François	
Saint-Étienne-de-Montluc L. Inf.	1872	100	F. Mathieu-Marie Kermorvan Pierre-Mie	
Saint-Vincent-sur-Oust Morb.	Fév. 1872	42	F. Louis-Marie Renaud Louis-Marie	
Vannes Collège	1872		F. Lesmond-Marie Barbier Pierre	1881
Morb. Réouv. Bonnemain I.V.	1873	100	F. Ferdinand-Joseph Benoiston Augustin	
Cléguer Morb.	Sept. 1873	48	F. Théotime Picot Édouard	
Kerbors CdN	Nov. 1873		F. Guillaume-Marie Monjaret Guillaume	1878
Le Mans 72 Coll.	1873		F. Clémentin Brien Pierre	1881
Pluneret Morb. École	1873		F. Guenhaël Le Maguet Jean-Mie	
Pluneret Morb. Sém. Ste-Anne	1873		F. Elphège-Marie Quipoul Pierre	1889
Rennes Oberthur	août 1873	50	F. Porphyre-Joseph Le Moing Charles	1890
Rohan Morb.	1873	49	F. Raymond Beauverger Jean	1887
Saint-Séglin I.V.	nov. 1873		F. Symphorien Le Vacher François	1895
Tréguidel CdN	sept. 1873		F. Anaclet Maubuchon Louis	1881
Vignoc I.V.	oct. 1873	50	F. Jean Berchmans Bézier Toussaint	1881
Brest F. Collège	1874		F. Albert-Marie Quipoul Mathurin	
Derval L. Inf.	1874		F. Barthélemy Mesléard Pierre-Marie	

Fleurigné I.V.	1874	63	F. Adrias Boixière Marc	1889
Javené I.V.	oct. 1874		F. Pallade-Joseph Treussard Pierre	1884
La Vicomté CdN	Avr. 1874		F. Martinien-Joseph Folliard Joseph	
Paris, r. Madrid Coll. St-Ignace	1874		F. Jean-Benoît Le Tallec Jean-Marie	1890
Plestan CdN	Mai 1874		F. Amélien-Joseph Riveron François	1883
Pontivy M. Coll.	Sept. 1874		F. Stephen Dupré Alexandre	1884
Caro Morb. Réouverture	1875		F. Louis-Marie Renaud Louis-Marie	
Le Châtellier I.V.	1875		F. Basile Le Métayer Vincent	
Orvault L. Inf.	Mai 1875		F. Alfred-Marie Laborie Hilaire	
Radenac Morb.	Oct. 1875		F. Ephrem Jégorel Louis	
Romillé I.V.	Avr. 1875		F. Priscillien Auffray Auguste	
Saint-Gravé M.	1875		F. Allain-Joseph Guitton François	
Saint-Herblain L.Inf. Réouv.	1875	114	F. Léonce-Marie Christien Alexandre	
Saint-Jean- Kerdaniel CdN	1875		F. Eucher Martin Jean	
Saint-Nazaire LI Réouverture	Oct. 1875	60	F. Dioclésien-Marie Guillas Jean-Marie	
Trans I.V. Réouverture	1875		F. Colomban Le Bouhellec Toussaint	
Agen L.G Coll. St-Caprais	1876		F. Anselme-Joseph Toulouse Jean	
Dréfféac L.Inf.	1876		F. Nicéphore Blanchard Mathurin	
Le Coudray L.I.	1876		F. Fabien-Marie Boulan Eugène	1890
Liffré I.V.	1876		F. Ménalque Aribard René	
Livré I.V. Juvénat	1876		F. Juventin Simon Louis-Marie	
Noë-Blanche I.V.	sept. 1876	55	F. Côme-André Gilles Jean-Marie	1889
Saint-Gildas-des- Bois L.I. Juvénat	Oct. 1876		F. Théotime-Marie Rouxel François	
Saint-Jacut M.	Avr. 1876	60	F. Alphonse La Roche Pierre	
Toulouse H.G.	1876		F. Thomas d'Aquin Maupomé Pierre	188. ?

Orphelinat Tréveneuc CdN	Avr. 1876		F. Elpide Morvan Guillaume	
Visseiche I.V.	1876		F. Épaphras Le Métayer Louis	
Cardroc I.V.	sept. 1877		F. Théoneste Monneraye Joseph	1885
Ile d'Arz Morb.	Oct. 1877		F. Charles Borromée Le Roy Louis	
Pleucadeuc M.	1877		F. Hégésippe Lefeuvre Eugène	
Saint-Denis-de-Piles Gir.	1877		F. Évariste Liezevski Charles	
St-Jacut-de-la-M. CdN	nov. 1877		F. Valéry Gicquel Mathurin	1880
Saint-Macaire G.	1877	100	F. Austinde-Marie Jacob Pierre	1880
Tours I.L.	1877		F. Philippe de Jésus Trémorin Jean-Marie	1890
Coll. St-Grégoire Vieux-Vy I.V.	sept. 1877		F. Valentin-Joseph Boudard Jean-Marie	1879
Ciboure B.P. Orphelinat Guillac Morb.	1878		F. Alphonse de Liguori Fillos Jean-Marie	
	Janv. 1878	76	F. Laurentin-Marie Paul Joachim	
Béziers Hérault Coll. Trinité	Avr. 1879		F. Olympe Jean Tinarrage	1892

Une majorité d'écoles de campagne.

La plupart des établissements fondés durant cette période concernent des paroisses de campagne et sont des écoles à un ou deux maîtres. Malgré la diversité des situations, celles-ci présentent des caractères communs : locaux insuffisants, précarité des ressources, classes souvent surchargées, etc. On ne retiendra ici que quelques exemples pour la période 1861-1879.

En 1863, le F. Cyprien rouvrit l'école de **Saint-Potan** (Côtes d'Armor), qui avait été fermée faute de local scolaire du temps de

l'abbé de la Mennais. Ce fut à la demande du recteur, M. Potier et d'un bienfaiteur, M. Du Breil de Pontbriand, qui avaient fait le voyage de Ploërmel et versé l'indemnité de fondation. Dans cette commune de 1200 habitants, le F. Stéphane Biovir¹ réunit 68 élèves, dont 29 étaient reçus gratuitement. Mais comme la commune n'avait pas de maison d'école, il dut accepter comme classe un appartement situé au-dessus de l'école des filles, avec sortie sur la route, mais ne comportant ni préau, ni cour de récréation, ni latrines.

En 1869, l'un de ses successeurs, le F. Félicissime Bouleau écrivait au supérieur général :

"Je me suis trouvé forcé, par l'exiguïté de la chambre-école, de refuser des enfants, même de la commune. Les élèves, n'ayant point où se retirer entre les classes pour prendre leur repas, se trouvent abandonnés sur la voie publique et exposés aux intempéries de la saison. Quelques-uns des plus grands vont se réfugier dans les cabarets qui composent tout le bourg, mais les inconvénients n'en sont pas moins déplorable²."

Enfin, en 1872, le conseil municipal fit construire des lieux d'aisance et ouvrir deux fenêtres supplémentaires dans la salle de classe, qui restait trop petite pour le nombre d'élèves. Dix ans plus tard, le problème du local scolaire n'était pas encore résolu, sous le directorat du F. Abitien-Marie Ménard (1878-1879).

À **Saint-M'Hervé** (Ille-et-Vilaine), la population, mécontente de son instituteur communal, désirait une école congréganiste pour ses enfants. L'idée fut soutenue par le conseiller général du

¹ F. Stéphane (Biovir Jean-Marie), né le 29 juin 1842 à Ploëzal (Côtes-du-Nord), décédé à Ploërmel le 3 mai 1905.

² Lettre du 26 décembre 1869. AFIC. Fonds Rulon.

canton, M. Arthur de la Borderie et par l'archevêque de Rennes, Mgr Brossais Saint-Marc, qui "autorisait l'un des vicaires de la paroisse à ouvrir une école libre, en attendant qu'elle pût avoir un Frère¹." Le F. Cyprien répondit à la demande en envoyant le F. Enguerrand-Marie Rivière² qui ouvrit l'école comme sous-maître du vicaire, l'abbé Crosnier, à la fin de l'année 1868.

Dès l'année suivante, le conseil municipal, "considérant que l'école libre dirigée par un frère et le vicaire de la paroisse a réuni jusqu'ici la presque totalité des garçons (60 chez le Frère, 7 chez l'instituteur, dont 3 ou 4 d'une commune voisine) [...] demande à l'unanimité que l'école communale soit confiée à un frère breveté³." La concurrence se poursuivit durant trois années, toujours en défaveur de l'instituteur laïque, M. Perrin. Le 31 janvier 1872, l'inspecteur primaire, exposant son analyse de la situation à l'Inspecteur d'académie, lui suggérait d'en tirer les conclusions en ménageant à M. Perrin une mutation avantageuse. L'arrêté de nomination du Sr. Rivière Mathurin, F. Enguerrand, est daté du 29 juin 1872. Celui-ci resta en poste jusqu'en juin 1877. En 1879, l'école communale de Saint-M'Hervé était tenue par le F. Sophrone-Joseph Le Briand⁴.

En 1870, la commune de **Plonevez-Lochrist** (Finistère), possédait une école de garçons, qui comptait 109 élèves, confiés à M. Berriet, instituteur arrivé à la limite d'âge. Le 25 février, le

¹ Lettre de l'archevêque au ministre, 3 novembre 1868. Arch. Nat. F 19* 3992.

² F. Enguerrand-Marie (Mathurin Rivière), né le 29 mars 1831 à Trébray (Côtes du Nord), décédé le 25 mars 1903 à Ploërmel.

³ Registre des délibérations du Conseil municipal de St-M'Hervé, séance du 5 septembre 1869.

⁴ F. Sophrone-Joseph (Mathurin Le Briand), né le 28 mai 1848 à Bréhan (Morbihan), décédé le 20 avril 1891 à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) ; en poste à Saint-M'Hervé de 1878 à 1880.

conseil municipal, dans une délibération adressée au préfet, "émet le vœu, à l'unanimité, que l'instituteur soit mis à la retraite et remplacé par des Frères". Ce vœu, renouvelé à deux reprises, reçoit son exécution : Le F. Protogènes-Marie Lescop¹ prend la direction de l'école le 1^{er} septembre 1870.

Il trouve à son arrivée des conditions matérielles déplorables : le conseil municipal doit voter d'urgence une somme de 600 f. pour la réparation de la classe et la fourniture du mobilier de l'instituteur. Deux ans plus tard, la situation n'est guère améliorée, car une délibération du conseil constate que "la maison d'école est dans un délabrement complet²". D'autres réparations seront nécessaires en 1875 dans le logement de l'instituteur. Cependant l'afflux d'élèves est tel dans cette commune de 4400 habitants (190 garçons inscrits en 1872), que deux adjoints sont indispensables. L'instituteur en prend un à sa charge comme sous-maître ; à la rentrée de 1875, un instituteur adjoint est enfin autorisé : il sera rémunéré par le produit des centimes communaux.

En 1878, sous le directorat du F. Alban-Marie Olivier³, l'augmentation des élèves requiert la demande d'un autre maître-adjoint et rend la maison d'école notoirement insuffisante. Il faudra attendre l'année 1880 pour voir la nomination du second adjoint. Cette même année, le conseil municipal décide la construction d'une nouvelle maison d'école, "celle qui existe

¹ F. Protogènes-Marie (Jean-Marie Lescop), né à Plouguen (Finistère) le 25 février 1836, décédé à Plouvorn (Finistère) le 12 avril 1885.

² Registre des délibérations du conseil municipal de Plounevez-Lochrist, 11 décembre 1872.

³ F. Alban-Marie (Vincent Olivier) né à Plouzévéde (Finistère) le 21 décembre 1830. Son nom disparaît des registres en août 1884.

actuellement étant devenue plus qu'insuffisante, et par ailleurs défectueuse¹."

À **Campbon** (Loire-Atlantique), au lieu dit La Ducherais, situé à deux kilomètres du bourg, il existait depuis 1833 un collège ecclésiastique dont le supérieur avait fait appel aux Frères de l'Instruction Chrétienne pour y assurer une classe primaire annexe : on y accueillait aussi des garçons externes de Campbon. Mais le collège fut fermé en 1870 par ordre de Mgr Fournier, évêque de Nantes, ce qui entraîna la suppression de la classe primaire. La commune de Campbon possédait une école confiée à un laïque, M. Huard ; le clergé et la majorité des paroissiens souhaitaient l'ouverture d'une école tenue par un Frère. Un local fut retenu à cet effet, mais au dernier moment le maire, M. Bâtard, refusa son autorisation. Le F. Euphrone-Marie Le Brun² tenta de s'installer dans une salle de la Ducherais, mise à sa disposition, mais il dut se retirer, cette ouverture étant jugée illégale.

Toutefois, en 1871, le maire fut remplacé par M. Lemarié, ancien zouave pontifical, et partisan de la création d'une école libre. Avec l'accord du conseil municipal en date du 8 septembre 1871, celle-ci fut installée dans le local de l'ancienne mairie, sous la direction du F. Diodore Merdrignac³. L'école accueillit le plus grand nombre des garçons de la commune. En 1872, le conseil municipal se prononce pour la nomination du Frère comme instituteur communal, compte tenu du choix évident de la

¹ Délibération du 4 juin 1880.

² F. Euphrone-Marie (Pierre Le Brun), né à Ploeuc (Côtes d'Armor) le 1^{er} novembre 1825, décédé le 10 mars 1883.

³ F. Diodore (Eugène Merdrignac) né le 5 mars 1823 à Languenan (Côtes du Nord), décédé le 3 octobre 1881 à Ploërmel.

majorité de la population, ce qui ne fut accordé, après des instances répétées, qu'en 1874. Mais le ministre de l'Instruction publique, M. Wallon, s'opposa à la suppression de l'école publique existante, qui réunissait 24 élèves : "La commune, écrivait-il, qui a près de 5000 habitants, a les ressources suffisantes pour l'entretien des deux écoles.¹". Les deux écoles communales fonctionnèrent donc à Campbon de 1874 à 1876. En mai 1875, celle des Frères comptait 183 élèves. En 1879, le directeur, F. Laurentin-Marie Paul² était assisté de deux adjoints. Il resta en fonctions jusqu'en 1884.

L'école de **Saint-Servan-sur-Oust** (Morbihan), commune de 980 habitants, où le F. Cyprien envoie un Frère en 1872, présente encore un exemple des conditions matérielles difficiles que pouvait rencontrer à cette époque un instituteur. Une classe y avait été ouverte en 1827 par un jeune homme de la paroisse, François Rialland³, qui la dirigea pendant 45 ans. En 1840, une maison d'école fut construite, grâce aux souscriptions des habitants ; mais le local, trop exigü, ne répondait aux normes officielles que pour 33 élèves. De plus rien n'avait été prévu pour le logement de l'instituteur, M. Rialland habitant sa propre maison.

En 1872, l'instituteur, contraint par l'âge et les infirmités donna sa démission. Les autorités locales demandèrent un Frère, le Recteur acceptant de le recevoir au presbytère. Le F. Louis-Marie

¹ Lettre du 1^{er} février 1876 .

² F. Laurentin-Marie (Joachim Paul, né le 24 janvier 1832 à Mur-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), décédé le 13 août 1885 à Ploërmel.

³ C'était le frère du F. Prosper, qui dirigea les écoles de Callac (1841-1866) et de St-Servan (1866-1893)

Renaud¹ ouvrit l'école en mars 1872, avec 42 élèves : mais compte tenu de son âge, il fut remplacé à la rentrée suivante par le F Émilius-Marie Coudray² dont la nomination officielle est datée du 10 janvier 1874.

Il habita d'abord une chambre sans cheminée ; puis la commune fit construire un logement adjacent au presbytère, avec étage et grenier. Mais le Frère n'en eut pas la jouissance : on lui affecta une autre chambre du presbytère et il put seulement utiliser pour son travail un cabinet dans la nouvelle construction. Il fit valoir ses doléances près du Recteur, par l'intermédiaire du F. Liguori Le Roux³, visiteur des écoles, mais sans succès. Quant à la salle de classe, elle restait, selon un rapport d'inspection "très insuffisante, mal éclairée, mal aérée" et donc véritablement insalubre.

Malgré ces conditions difficiles, le nouveau directeur fit progresser son école dont les effectifs doublèrent. Les rapports d'inspection le présentent comme "un très bon maître, très considéré", "intelligent, capable et zélé⁴". Le F. Émilius-Marie Coudray dirigea l'école de Saint-Servan-sur-Oust pendant 25 années, jusqu'en 1898.

¹ F. Louis-Marie (Louis Renaud), né à Lanouée (Morbihan) le 30 août 1807, décédé à Ploërmel le 20 décembre 1881.

² F. Emilius-Marie (Jean-Marie Coudray, dit Colombet), né à Paris le 13 décembre 1834, décédé à Ploërmel le 23 juin 1905.

³ F. Liguori (Jean-Louis Le Roux), né à Grâces (Côtes d'Armor) le 10 février 1816, décédé à Mouzeil (Loire-Atl.) le 29 mai 1895. Directeur à Montfort, puis Guingamp, il remplit pendant vingt ans la charge visiteur des écoles.

⁴ Inspections de 1878 et 1879.

Quelques écoles plus importantes.

Il faut cependant signaler, durant cette période, la fondation d'établissements plus importants et appelés à se développer, tels ceux de Landerneau, La Guerche de Bretagne, Châteaulin, Saint-Nazaire.

À **Châteaulin** (Finistère), chef-lieu d'arrondissement qui comptait alors 2900 habitants, il s'agit d'un transfert d'école, décidé par les supérieurs de l'Institut. Depuis 1848, les Frères dirigeaient à Pleyben une école primaire avec pensionnat, établie dans des locaux tenus à titre de location et placée ainsi dans une situation aléatoire. Désirant réaliser une installation durable, le F. Cyprien résolut de l'implanter à Châteaulin, dans une position plus centrale : on y fit l'acquisition d'un terrain et les bâtiments furent construits sur un plan inspiré de celui du pensionnat du Thabor à Rennes.

À la rentrée de 1866, le F. Clémentin Berthou¹, directeur, assisté de trois adjoints quitta Pleyben et ouvre l'école de Châteaulin.

"L'établissement peut contenir jusqu'à 270 internes, à raison de 10 m³ par élève, *écrit l'inspecteur d'Académie au préfet*². Il est très bien distribué et parfaitement approprié à sa destination."

Le conseil départemental de l'instruction publique, après enquête, n'autorisa que 135 pensionnaires, répartis dans quatre dortoirs. D'après le prospectus, le programme d'enseignement comportait, outre les matières obligatoires, le dessin, le chant et la musique, la

¹ F. Clémentin-Marie (Louis Berthou), né le 31 mars 1829 à Trévélec (Côtes d'Armor). Sorti en 1871.

² Lettre du 5 octobre 1866.

géométrie élémentaire et l'arpentage. En 1869, l'établissement comptait 207 élèves, dont 64 pensionnaires.

Survint la guerre de 1870 et la défaite des armées françaises avec des conséquences désastreuses sur l'économie du pays. Le contrecoup s'en fit sentir partout, et le pensionnat de Châteaulin vit ses effectifs diminuer au point de ne plus pouvoir faire face aux engagements financiers contractés pour les constructions. Le nombre des internes était réduit à 15 pour l'année 1871. Un nouveau directeur, le F. Calixte-Marie Lamandé¹ fut chargé de redresser la situation et il y réussit en quelques années : en 1872, on comptait 102 pensionnaires et 145 en 1873, avec 107 externes ; il fallut ouvrir une sixième classe. Un rapport établi en 1879 recense 159 internes et 93 externes répartis en 8 classes. L'établissement était désormais solidement implanté ; le F. Calixte le dirigea de 1871 à 1900.

Les Frères dans des collèges ecclésiastiques.

Dès l'époque du fondateur, des Frères ont apporté leur contribution à la marche de collèges secondaires diocésains ou de petits séminaires où leur aide était demandée pour la tenue des classes préparatoires aux études latines. Ils y trouvaient une ambiance favorable à leur vie religieuse, s'y exerçaient à la pédagogie sans être titulaires de leur classe et y acquéraient un complément de formation.

Durant la période 1861-1879 cette présence se poursuit et déborde largement les départements de l'Ouest puisque parmi les seize collèges nouveaux où exercent des Frères on compte ceux

¹ F. Calixte-Marie (Pierre Lamandé), né le 15 avril 1835 à Spézet (Finistère), décédé le 19 mars 1904 à Spézet.

de St-Cyr de Nevers à l'appel de Mgr Forcade, ancien évêque de la Guadeloupe, Ste-Croix d'Orléans à la demande de Mgr Dupanloup, St-Grégoire de Tours, St-Caprais d'Agen, la Trinité de Béziers et St-Ignace de Paris. Les Frères employés dans ces divers établissements étaient au nombre de trente-cinq. Face à un avenir qui s'annonce incertain, ces placements de nombreux frères loin des centres principaux de l'Institut peuvent aussi faire penser au choix d'une situation refuge, mais dont les inconvénients n'échappaient pas aux responsables.

Face à l'afflux des demandes.

Les demandes de Frères se font le plus souvent par l'intermédiaire du recteur ou curé et supposent l'appui des municipalités lorsqu'il s'agit d'écoles communales ; dans le cas d'une école libre, il faut en outre assurer la construction d'un local approprié et pourvoir au traitement du maître.

On assiste à cette époque, comme du temps du fondateur, à un afflux de demandes pressantes. C'est donc, pour les supérieurs de l'Institut une tension permanente entre ces appels insistants et la nécessité primordiale d'assurer aux futurs maîtres une formation approfondie à la vie religieuse et professionnelle. Car le Frère, dans les conditions souvent difficiles où il se trouve engagé, doit à la fois vivre ses engagements dans la fidélité et réussir dans sa profession sous peine de décevoir ceux qui ont fait le choix d'un instituteur congréganiste.

Certes l'Institut veille à soutenir ses membres par les visites, le suivi personnel, les rencontres annuelles et l'organisation d'une formation permanente, surtout pour les plus jeunes membres ; mais l'équilibre entre les besoins et les possibilités se révèle

fragile comme on le constate dans cette période. De son côté, l'Académie, par ses inspecteurs, exerce son contrôle et intervient dans toutes les nominations de maîtres. La gestion du personnel s'opère donc à flux tendu, et est soumise à des aléas de toute sorte. On pourrait en multiplier les exemples : rappelons seulement le contre-temps survenu en août 1878, lorsque le F. Cyprien qui avait promis sept ou huit Frères à l'évêque de St-Hyacinthe au Canada reçoit une dépêche impérative du préfet du Morbihan lui signalant "sept Frères titulaires comme devant être immédiatement remplacés parce qu'ils sont trop âgés ou infirmes¹".

¹ Voir ci-dessus, page 95.

VI. PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

Un directoire pédagogique.

Le Chapitre de 1874, on l'a dit, soucieux de la formation permanente des jeunes frères, avait chargé le F. Théodorit-Marie Joubault¹ de les visiter et de les soutenir, au plan religieux et à celui de la formation professionnelle. De plus avait été organisé, sous la direction du F. Job Renault un programme d'études pour tous les Frères de moins de quarante ans.

Le choix de ces hommes était judicieux : l'un et l'autre s'étaient signalés par leur réflexion et leurs efforts pédagogiques. Ils avaient collaboré, en 1858, à la mise au point d'une *Méthode de lecture* qui fut adoptée dans la congrégation et bien au-delà et connut un réel succès². Le F. Job Renault, directeur du noviciat, donnait aux futurs maîtres des leçons de pédagogie. En 1868, il fut chargé de rédiger un directoire qui pût remplacer, pour les Frères, la célèbre *Conduite des Écoles* de J.-B. de La Salle. Cet ouvrage, le *Guide de l'Instituteur chrétien*, fruit de la réflexion et de l'expérience, se voulait surtout pratique ; il témoigne du souci d'amélioration pédagogique qui marque cette période.

¹ F. Théodorit-Marie (Joseph Joubault), né à Plélan (I.&V.) le 23 juin 1821. Il dirigea pendant 22 ans l'école de Châteaubourg, non loin de Cesson où se trouvait le F. Job Renault, puis les établissements importants de Ducey, Lamballe et Quintin. Décédé le 7 juin 1883.

² La *Méthode de Lecture* connut, de 1858 à 1923 jusqu'à 57 éditions.



*F. Job (Louis) RENAULT
(1830-1919)
Directeur du noviciat de Ploërmel
en 1864 ; assistant du supérieur
général en 1869.*

*F. Théodorit (Joseph) JOUBAULT
(1821-1895).
Il dirige pendant 22 ans l'école de
Châteaubourg, puis successivement
les écoles de Ducey, Lamballe et
Quintin.*



La *Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne*, dont le premier numéro date de décembre 1874, publie régulièrement des extraits de conférences pédagogiques et des articles traitant de thèmes généraux ou des méthodes d'enseignement des diverses disciplines. Le directeur de cette revue écrivait en 1876 :

"Nous voyons avec une véritable satisfaction que les petits articles de pédagogie publiés par la *Chronique* commencent à produire leur effet. Non seulement on les lit attentivement, mais on les étudie, on les discute, on les éprouve [...] Si donc les maîtres les plus habiles de la congrégation ont à cœur de nous aider à faire connaître ici les meilleurs procédés d'enseignement, un pas immense sera fait pour le bien de nos écoles¹."

La revue se fait l'écho des distinctions accordées aux instituteurs les plus méritants à l'occasion des concours départementaux ou d'arrondissement, et des expositions de travaux d'élèves, mettant ainsi en valeur les efforts réalisés par les Frères pour se perfectionner dans l'art d'enseigner.

Le progrès de la réflexion pédagogique aboutit à un renouveau des manuels scolaires et incita les meilleurs maîtres à préparer l'édition de livres mieux adaptés. On peut retenir, pour cette période, parmi une dizaine d'ouvrages publiés les titres suivants : *Arithmétique élémentaire* (1861) et *Abrégé d'arithmétique* (1863) par le F. Bernardin Morin, *Grammaire française et exercices* (1862), œuvre des Frères Maximilien et Edme, *Méthode simplifiée et perfectionnée d'écriture*, par les mêmes auteurs, *Manuel pratique de politesse chrétienne* (1870), publié sans nom

¹ Numéro du 1^{er} avril 1876, p.268.

d'auteur, *Exercices d'hydrographie avec Corrigé* (1875) du F. Bernardin Morin. La série des livres classiques, notamment pour l'enseignement de la langue française et des mathématiques allait être complétée dans les années suivantes pour répondre à des besoins sans cesse accrus.

Développement de l'enseignement primaire supérieur.

On a signalé précédemment¹ l'ouverture dans quelques écoles importantes tenues par les Frères de cours supérieurs où l'on enseignait les matières facultatives mentionnées dans la loi de 1850 : c'était le cas au Thabor à Rennes, à Guérande et à Saint-Servan.

Vers le milieu du Second Empire, c'est-à-dire à partir de 1860, l'essor économique du pays était favorable à la création d'un enseignement primaire supérieur. Les progrès de l'industrialisation réclamaient la formation d'une élite professionnelle de contremaîtres habiles, ayant des connaissances en mathématiques et en dessin, capables de rédiger un rapport, de dresser un plan et d'en surveiller l'exécution.

Les cours supérieurs déjà existants se développent. Dans ces classes, on ajoutait à l'enseignement primaire l'étude de la langue française, comprenant la composition et le style, celle des éléments de l'algèbre, de la géométrie, du métré, de l'arpentage, du dessin appliqué aux usages industriels, de la tenue des livres de commerce. À Guérande, en 1868, le F. Ferdinand Tourtier qui assumait à la fois la direction de l'école et l'enseignement dans la "classe supérieure" s'adjoint un auxiliaire, F. Théogène-Marie Martin. À Toutes-Aides en Doulon, près de Nantes, le F. Thadée

¹ Cf. *Études Mennaisiennes*, N° 33, p. 105-108.

Parthenay ouvre en 1862 un cours supérieur pour les élèves les plus avancés, avec des professeurs titulaires du brevet complet. Cette initiative est suivie dans nombre d'écoles : à Ploërmel, à Châteaulin avec le F. Clémentin Berthou, à Lourdes avec le F. Léobard-Marie Bourgneuf, à Landerneau en 1870, à La Guerche-de-Bretagne en 1875, à l'école Saint-Léonard de Fougères en 1877, à Saint-Nazaire, avec le F. Dioclésien-Marie Guillas.

À Redon l'ouverture du cours fut faite à la demande pressante du maire, en 1871. Le F. Alpert-Marie Ropert, directeur, avait mis au programme l'enseignement de l'algèbre, de la géométrie, de l'arpentage, du nivellement, de notions de physique, chimie et sciences naturelles, des éléments de littérature française, la tenue des livres de commerce, le dessin linéaire et d'ornement. Le F. Abel Gaudichon¹ réunissait la première année dans ce cours quatorze élèves, dont sept de Redon. À Vitré, c'est le directeur de l'école qui en fit la demande en 1872. Il reçut l'appui de la municipalité qui voulut en faire bénéficier les deux écoles publiques de la ville :

"Nous croyons, *déclare le maire*, que d'autres connaissances sont utiles aux ouvriers et nous nous proposons d'ajouter à ces écoles une classe primaire supérieure où les élèves recevront des leçons élémentaires de style, de géométrie et de mécanique."

Ces initiatives, qui se développèrent dans tout le pays, allaient recevoir une sanction officielle avec la création par le ministre

¹ F. Abel Gaudichon, né à Plessé (L.-Atl.) en 1845. Il enseigne d'abord à Ploërmel, à Landerneau et à Redon. Nommé directeur de l'école de La Guerche-de-Bretagne, il y développe l'enseignement agricole. Il devint assistant du supérieur général en 1889 et lui succéda en 1897.

Duruy de l'enseignement secondaire spécial : c'était en quelque sorte une reprise de l'enseignement primaire supérieur créé par la loi Guizot, puisque Duruy ordonna que des cours d'enseignement spécial fussent dispensés dans les collèges communaux. Dès 1868 cette forme d'enseignement comptait dans ces collèges plus du tiers de l'effectif total des élèves.

Il n'existait pas d'examen spécial pour donner accès aux cours supérieurs : cette carence cessa avec l'institution du *certificat d'études primaires*. Créé en 1866, il mit une dizaine d'années à s'imposer ; l'un après l'autre, les départements de l'Ouest l'adoptent : la Loire-Inférieure¹ en 1868, les Côtes-du-Nord² en 1874, le Morbihan en 1876, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère en 1878. À l'origine, les modalités de l'organisation en étaient laissées aux autorités académiques. La *Chronique* de novembre 1876 se fait l'écho pour la première fois de la tenue de cet examen et des résultats obtenus par quelques écoles du Morbihan : Pontivy, Moréac, Gourin et Locminé³. Très vite ce certificat, introduit dans tous les départements, connut un succès populaire. En 1876, le maire de Gourin en louait les avantages :

"Quelle que soit la carrière à laquelle vont prétendre les lauréats, la première question qui leur sera adressée sera celle-ci : "Savez-vous lire, écrire et compter ?" Et lorsque, pour toute réponse, ils montreront fièrement le certificat d'études qu'ils ont si vaillamment acquis, ah ! soyez assurés du bon accueil qui leur sera fait. Devant eux, les portes ne seront pas closes et le chemin du travail [...] leur sera largement ouvert⁴."

¹ Actuellement Loire-Atlantique.

² Actuellement Côtes d'Armor.

³ Numéro 19, du 29 novembre 1876.

⁴ Discours à la distribution des prix de l'école des Frères, 30 juillet 1876.

Il fallut attendre quelques années pour que des circulaires ministérielles, puis la loi elle-même apportent l'uniformité dans les conditions de cet examen, en fixent l'âge minimum et en fassent la sanction des études primaires.

L'enseignement de l'hydrographie.

Durant toute cette période, l'enseignement de l'hydrographie continue d'être dispensé dans plusieurs écoles de la côte bretonne. Les maîtres y avaient été formés à Ploërmel où le F. Bernardin Morin avait inauguré cet enseignement en 1846. On a conservé le souvenir de sa dernière leçon, donnée le 28 novembre 1876 : elle portait sur la détermination de la parallaxe des astres. Le professeur mourut quelques jours après. Il donnait également ses cours au pensionnat de Ploërmel et, après le transfert du pensionnat à Josselin, en 1876, l'enseignement de l'hydrographie y fut poursuivi.

Dans les écoles du littoral, l'enseignement de l'hydrographie se faisait sous la forme de cours du soir ouverts aux jeunes gens, surtout pendant l'hiver. À Pléneuf, le F. Ferdinand Tourtier donna ce genre de leçons pendant dix ans. "Que de capitaines au long cours et au cabotage lui ont dû leur avenir", déclare un témoin¹. On trouve également des attestations de cet enseignement à Guérande, par le F. Théogène-Marie Martin, disciple du F. Bernardin Morin ; à Saint-Malo-de-Guersac, section de la commune de Montoir, par le F. Benoît-Marie Robo, dont on rapporte que, de 1869 à 1875, "il prépara de nombreux jeunes gens au brevet de capitaine²" ; à Chantenay, par le F. Bertin-Marie Gouraval.

¹ Témoignage du F. Zachée Derlot à Guérande.

² *Annales* de l'école de Saint-Malo-de-Guersac.

Des cours d'hydrographie fonctionnèrent aussi à Plouha, donnés par le F. Clément Rio de 1860 à 1862 puis de nouveau à partir de 1871 ; à Binic, où se succédèrent, de 1865 à 1880 les Frères Théogène, Alphée et Lanfranc ; à Plouer-sur-Rance où le cours fut ouvert à la demande du maire pour les nombreux jeunes qui se destinaient à la marine : y enseignèrent le F. Aimas Caradec de 1875 à 1878 puis le F. Mélas Carnet pendant les huit années suivantes.

Les renseignements sont plus nombreux pour l'école de Saint-Énogat où les cours d'hydrographie avaient été donnés dès 1847. Le F. Bénigne Têtu y consacrait jusqu'à quatre heures par jour en 1861, au point que l'Inspecteur lui reprochait de négliger sa classe¹. En 1862, la municipalité de Saint-Énogat se transporta à Dinard ; l'école fut aussi transférée et on lui assigna une misérable petite maison que le F. Eugénien Delaunay, directeur, qualifiait de "réduit fangeux et nauséabond". Lui aussi donna des cours d'hydrographie à de nombreux jeunes gens².

Signalons encore qu'à Cancale, où des cours d'hydrographie avaient été inaugurés dès 1850, on ouvrit en 1863 une classe journalière de mathématiques et navigation qui fonctionna pendant une partie de l'année, à partir de 1864, sous la direction du F. Auguste Brault, directeur ; celui-ci se faisait alors remplacer dans sa classe par un frère surnuméraire. Il y avait, par ailleurs, des cours du soir pour adultes. Le maire de Cancale écrivait au

¹ Rapport d'inspection du 22 février 1861. Le F. Bénigne fut alors placé à Saint-Briac où il continua de donner des leçons d'hydrographie.

² "J'en ai préparé plus de 160 depuis 1861 aux examens de cabotage et du long cours", écrivait-il lui-même. Lettre du 26 août 1879.

sous-préfet, à propos de l'enseignement donné par les Frères en mathématiques et hydrographie :

"Un grand nombre de capitaines au long cours et de maîtres au cabotage sont sortis de leur école¹."

Et lors d'une séance du conseil municipal, le 19 février 1872, le maire constatait :

"Le conseil est d'avis d'augmenter le traitement du directeur de l'école : il sera ainsi en rapport [...] avec les multiples services rendus à la population maritime au point de vue de la préparation aux examens de capitaines marins²."

Cet enseignement de l'hydrographie, poursuivi avec ténacité et succès dans les écoles du littoral pour faciliter aux jeunes gens la préparation aux examens de la marine, allait connaître d'autres développements durant la période suivante par l'ouverture d'établissements plus importants consacrés à cette spécialité.

Situation de l'Institut en 1879.

En quinze ans, le nombre des Frères avait fortement augmenté : alors qu'on en comptait près de 900³ à la mort du fondateur, ils étaient maintenant 1420, donnant l'instruction à près de 65.000 enfants dans les diverses contrées où ils exerçaient leur apostolat.

¹ Lettre du 25 juillet 1871.

² Arch. municipales de Cancale.

³ D'après une statistique très approchée, l'Institut comptait 894 membres profès au 1^{er} janvier 1861. Il faut donc corriger la formule utilisée dans *Études Mennaisiennes*, n° 33, p. 124, et écrire "près de 900 Frères".

Durant cette période, le F. Cyprien Chevreau avait mis en place une nouvelle organisation de l'Institut, en instituant des provinces et en organisant les visites régulières des maisons. Il avait fait accepter le principe de chapitres généraux réunis périodiquement et fixant des orientations pour la congrégation. Il avait mené une action persévérante pour l'approfondissement de la vie religieuse, dans la ligne de l'action du fondateur, par le moyen des retraites annuelles et par les exhortations de ses circulaires.

Il avait surtout engagé une action prudente et incessante en vue de faire approuver l'Institut par le Saint-Siège, moyennant toutes les conditions à remplir pour faire des Frères de l'Instruction Chrétienne de véritables religieux, liés par les trois vœux canoniques, entrant ainsi dans les vues des fondateurs, Jean-Marie de la Mennais et Gabriel Deshayes.

En même temps, le supérieur général guidait avec prudence le développement des oeuvres de l'Institut, malgré les obstacles, dans une conjoncture de plus en plus difficile. 130 établissements nouveaux avaient été fondés, dans quinze départements et l'Institut s'était établi dans la République d'Haïti, où il dirigeait 11 écoles, cependant que l'action missionnaire se poursuivait dans les colonies françaises. L'action du F. Cyprien avait également été efficace pour réaliser l'union à l'Institut de Ploërmel des Frères de la province de Gascogne, qui oeuvraient dans six départements.

On peut, à cette date de 1879, souligner l'importance, pour l'avenir de la congrégation, des réformes décidées au chapitre de 1876 comme l'adoption des trois vœux et la prolongation du mandat du supérieur général. Mais il faut bien reconnaître aussi les menaces que représente l'évolution politique du pays en ce qui concerne la situation des congréganistes dans les écoles publiques.

L'histoire de cette période en offre maints exemples : l'élimination, par voie d'autorité administrative, de personnels jugés trop âgés ou inférieurs à leur tâche, le refus de propositions de postes faites par le supérieur, à quoi s'ajoutent les pressions diverses exercées par certains maires ou conseils municipaux. Le F. Cyprien Chevreau allait donc aborder, en cette deuxième partie de son mandat, une période de luttes éprouvantes dont il avait perçu déjà les signes avant-coureurs.

ANNEXE I.

32 Établissements des Frères de Gascogne, réunis en 1876 aux Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel (par départements).

Département	Localité	Date d'ouverture	Date de fermeture
GERS	Auch (collège)	1851	187.
	Barran	1849	1865
	Bassoues	1848	1888
	Cazaubon	1874	190.
	Éauze (collège)	1846	187.
	" (école)	1847	1885
	Goutz	1871	1882
	Jégun	1855	1878
	Lavacan (école)	1855	1861
	" (postulat)	1853	1903
	Lecture (collège)	1853	1861
	Mauvezin	1874	1906
	Mielan	1854	1866
	Mirande (école)	1852	1865
	" (collège)	1865	1871
	Montpezat	1866	1882
	Nogaro	1856	1867
	Ponsan-Soubiran	1860	1888
	Saint-Puy	1867	1878
	Tournecoupe	1861	1883
GIRONDE	Fic-Fézensac (collège)	1861	1872
	(école)	1872	1912
	Bordeaux-St-Michel	1868	1906
	Bordeaux – La Bastide	1873	1905
Bordeaux – Tivoli	1864	1889	
Fontet	1870	1882	

	Gironde	1866	1872
	Lormont	1866	1894
HAUTES- PYRÉNÉES	Argelès	1871	1877
	Arreau	1862	1884
	Castelnau-Magnoac	1859	1878
	Ibos	1854	1870
	Lannemezan	1858	1888
	Lourdes (école)	1855	----
	Saint-Pé (collège)	1856	1857
	Saint-Pé (école)	1855	1878
HAUTE- GARONNE	Portet Saint-Simon	1865	1881
	Toulouse – Caousou	1866	1904
	Verfeil	1861	1927
LANDES	Buglose (sanctuaire)	1858	1862
	Buglose (école)	1858	1881
	LaBastide d'Armagnac	1864	1883
	Villeneuve de Marsan	1862	1908
LOT-ET- GARONNE	Astafort	1869	1877
	Castelmoron	1859	1916
	Marmande		

ANNEXE II.

État statistique de l'Institut¹ au 15 avril 1879.

Province du Centre (Maison-Mère).

Frères : 135. Novices et postulants : 158. Élèves externes : 230.

Province du Nord-Ouest (Côtes-du-Nord et Finistère).

Établissements dans les Côtes-du-Nord : 97. Frères : 223. Élèves (enfants et adultes) : 11000.

Établissements dans le Finistère : 20. Frères : 87. Élèves (enfants et adultes) : 4200.

Ensemble de la Province Nord-Ouest. Établissements : 117. Frères : 310. Élèves : 15200.

Province de l'Est (Ille-et-Vilaine) et Brains (53), Ducey (50), Paris.

Établissements de la province : 120. Frères : 292. Postulants : 36. Élèves (enf. & ad.) : 11500.

Province du Sud (Loire-Inférieure, Morbihan, et autres).

Établissements de L.-Inf. : 54. Frères : 151. Postulants : 37. Élèves (enf. & ad.) : 7100.

Établissements du Morb. : 64. Frères : 126. Élèves (enfants et adultes) : 6350.

Autres (Bourg d'Iré, Dampierre, Ingrandes, Le Mesnil, Orléans, St-Jean du Marillais, Tivoli (Bordeaux), Toulouse, Tours). Établissements : 9. Frères : 23. Élèves : 560.

Ensemble des quatre provinces. Établissements : 362. Frères & asp. : 1268. Élèves : 43940.

Gascogne (Gers, Htes-Pyrénées, Gironde, Hte-Garonne, Landes, Lot-et-Garonne, Hérault, Basses-Pyrénées).

¹ Supplément à la *Chronique*, n° 20, 25 mars 1879.

Ensemble de la Province. Établissements : 32. Frères & nov. : 108.
Élèves (enf. & ad.) : 2500.

Colonies (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Sénégal, Tahiti, St-Pierre-et-Miquelon) et République d'Haïti.

Guadeloupe. Établissements : 29. Frères : 114 Élèves (enfants & adultes) : 5682.

Martinique. Établissements : 37. Frères : 98 Élèves (enfants et adultes) : 7142.

Guyane française. Établissements : 2. Frères : 21 Élèves : 500

Sénégal. Établissements : 2. Frères : 11. Élèves (enf. & ad.) 600.

Tahiti. Établissements : 2. Frères : 8. Élèves (enfants et adultes) : 210.

St-Pierre-et-Miquelon. Établissements : 3. Frères : 10. Élèves : 400.

République d'Haïti : Établissements : 11. Frères ; 35. Élèves : 2342.

Récapitulation : Établissements : 86. Frères : 300. Élèves (enfants et adultes) : 16.876.

Récapitulation générale : Établissements : 480. Frères et aspirants : 1676. Élèves : 63.316.

SOMMAIRE

Introduction	3
I - Élection du F. Cyprien Chevreau comme supérieur général.	
1861	4
Le frère Cyprien, (Pierre Chevreau)	10
Les débuts du supérieur	15
Les premières difficultés en France	21
Crises en Guyane	28
II - Première réélection du F. Cyprien (1864-1869)	31
Fondation d'écoles en République d'Haïti	34
Inquiétudes pour les Frères de Tahiti	39
Menaces à propos du service militaire	44
Constructions à la maison-mère	47
Réformes administratives	48
Face aux difficultés et aux tensions	50
Transfert du collège Saint-Stanislas, à Ploërmel	55.
III - Deuxième réélection du F. Cyprien (1869-1874)...	60
Interventions auprès des ministres	62
La guerre de 1870-1871..	64
Projets de lois scolaires favorables	67
Intervention en faveur des instituteurs communaux	69
Face aux demandes de missionnaires	70
Projet de biographie de l'abbé J.-M. de la Mennais	71
Premier voyage à Rome : 1874	73

IV - Troisième réélection du F. Cyprien (1874-1879) ..	79
Nouvelle organisation des provinces	79
Relations avec les Frères de Gascogne	84
Aux colonies : Saint-Pierre-et-Miquelon	86
Un événement important : le Chapitre de 1876	89
Nouvelles demandes de fondations	91
Perspectives encourageantes	97
V – Implantations d'écoles : 130 établissements de 1861 à 1879 .	100
Une majorité d'écoles de campagne.....	105
Quelques écoles plus importantes.....	112
VI – Pédagogie et enseignement	116
Un annuaire pédagogique	116
Développement de l'enseignement primaire supérieur	119
L'enseignement de l'hydrographie	122
Conclusion : situation de l'Institut en 1879	124
Annexe I – 32 Établissements des Frères de Gascogne, réunis à ceux de Bretagne	127
Annexe II – État statistique de l'Institut au 15 avril 1879.	129

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

Sources manuscrites.

Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne (AFIC)

Archives nationales.

Archives départementales de Vannes, Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Nantes.

Archives des Frères des Écoles Chrétiennes.

Archives des Pères du Saint-Esprit, Chevilly-Larue. (CSSP)

Archives diocésaines de Vannes, Rennes, Saint-Brieuc, Quimper, Nantes.

F. Alexis-Marie AUVRAY, *Le Généralat du R. F. Cyprien*, manuscrit, AFIC.

H. RULON, *Congrégation des Frères de Ploërmel. Sa fondation, son évolution, son état actuel*, manuscrit, AFIC.

H. RULON, *Généralat du F. Cyprien*, manuscrit, AFIC.

Sources imprimées.

Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne, années 1874-1879.

Bibliographie.

E. BROUARD, *Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France, de 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, 1901.

A. LAVEILLE, *Le Frère Cyprien, 2^{ème} Supérieur Général des Frères de l'Instruction Chrétienne (1816-1897)*, Paris, 1910, 470 p.

H. RULON, *Histoire de la Maison-Mère de Ploërmel*, Chronique n°199, 1954.

NUMÉROS PARUS

- | | | |
|----|--|------------------|
| 1 | F. Paul CUEFF, <i>Pour un 150e anniversaire : Aux origines d'une épopée missionnaire (1836-1840)</i> | Juillet 1987 |
| 2 | F. Paul CUEFF, <i>Autour d'un texte de Jean-Marie de la Mennais : Le "Torrent d'idées vagues"</i> . | Avril 1988 |
| 3 | F. Jean LE BIHAN, <i>L'œuvre d'enseignement des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel aux îles Saint-Pierre et Miquelon</i> | Janvier 1989 |
| 4 | F. Gilbert OLLIVIER, <i>Un missionnaire aux Antilles (1840-1845) : Frère Arsène (Pierre Menet)</i> | Octobre 1989 |
| 5 | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : Les origines (1816-1820)</i> | Juillet 1990 |
| 6 | F. Yves-Jean LABBÉ, <i>Gabriel Deshayes : sa spiritualité.</i> | Janvier 1991 |
| 7 | F. Albert-Marie TASSÉ, <i>L'abbé Jean-Marie de la Mennais et la formation intellectuelle des Frères</i> | Novembre
1991 |
| 8 | Sr. Mélanie RAYMOND, <i>Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc dans l'ouest canadien.</i> | Juillet 1992 |
| 9 | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : les origines (1816-1820) suite du n° 5</i> | Octobre 1992 |
| 10 | F. Philippe FRIOT, <i>Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie de France</i> | Juillet 1993 |
| 11 | F. Paul CUEFF, <i>L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel : les</i> | Décembre
1993 |

- origines (1816-1822) suite des n° 5 et 9 et fin.*
 F. Edmond DROUIN, *Les relations de Jean de la Mennais avec ses Frères, de 1822 à 1824.*
- 12 F. Gilbert OLLIVIER, *Une riche personnalité : Frère Ambroise (Joseph Le Haiget), 1795-1857.* Mai 1994
- 13 F. Albert MÉTAYER, *Cinquante ans au pays des Pharaons : les Frères de Ploërmel en Égypte (1903-1957)* Janvier 1995
- 14 F. Philippe FRIOT, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne : l'affermissement (1822-1824)* Juillet 1995
- 15 Jean-Marie DE LA MENNAIS, *Mémorial. (Avec introduction et notes)* Décembre 1995
- 16 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation des Prêtres de Saint-Méen (1825-1828)* Avril 1996
- 17 F. Jean LAPROTTE, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Amérique du Nord. La tentative ratée de 1878.* Décembre 1996
- 18 F. Philippe FRIOT, *L'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. L'expansion (1825-1830)* Avril 1997
- 19 Sr. Mary Agnes GRINDLEY, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc. Histoire de la province anglaise (1903-1996)* Octobre 1997
- 20 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. I – Les premières années (1828-1832)* Avril 1998
- 21 F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers I (1886-1896). Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.* Novembre 1998

- 22 F. Jean LAPROTTE, *La décennie des pionniers II (1886-1896). Implantation mennaisienne en Amérique du Nord.* Novembre 1998
- 23 F. Philippe FRIOT, *Jean-Marie de la Mennais et la congrégation de Saint-Pierre. II – La fin de la congrégation (1832-1834)* Juillet 1999
- 24 F. Albert MÉTAYER, *XVIIIe siècle à Saint-Malo. Les Robert de la Mennais. Simples recherches.* Mars 2000
- 25 F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904). Papeete demande des frères enseignants (1860-1880)* Octobre 2000
- 26 F. Joseph LE PORT, *Implantations mennaisiennes en Océanie (1860-1904) Papeete laïcise ou ferme des écoles (1880-1904)* Mars 2001
- 27 F. Hilaire NOURRISSON, *Les frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel dans la tourmente en France de 1880 à 1914.* Juin 2002
- 28 F. Jean LAPROTTE, *De la Bretagne au Québec. Comment 108 F.I.C. ont refusé la laïcisation votée en 1903 par les Chambres françaises.* Novembre 2002
- 29 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne sous la Monarchie de Juillet (1830-1848)* Février 2003
- 30 Sr. Simone MORVAN, *Les Filles de la Providence de Saint-Brieuc en France.* Octobre 2003
- 31 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne aux Antilles* Mai 2004
- 32 F. François JAFFRÉ, *Un disciple de Gabriel* Octobre 2004

- Deshayes. Frère Julien, Julien Ker David (1803-1864)*
- 33 F. Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne de 1848 à 1860.* Mars 2005
- 34 F. Jean PRÉVOTEAU, *Un bicentenaire. Gabriel Deshayes, curé d'Auray (1805-1821)* Octobre 2005
- 35 Frère Philippe FRIOT, *Les Frères de l'Instruction Chrétienne en Guyane (1843-1910)* Avril 2006
- 36 F. Jean PRÉVOTEAU, *Les Frères de Tinchebray (1850-1882)* Mars 2007
- 37 F. Alexis PESQUER, *Jean- Marie de POULPIQUET, Jean-Marie de la MENNAIS Un évêque – Un Fondateur. Convergences et malentendus.* Septembre 2007
- 38 F. François JAFFRÉ, *Un Centenaire : La mission des Montagnes Rocheuses. Le Frère Constantin-Marie en Alaska (1903-1910)* Mars 2008